

CONSEIL COMMUNAL GEMEENTERAAD

**Séance publique du 24 novembre 2021 à 18h00 - Réunion mixte (physique et virtuelle)
Openbare zitting van 24 november 2021 te 18u00 - Gemengde vergadering (fysiek en virtueel)**

Mme la Présidente, Catherine Moureaux :

Bienvenue dans ce nouveau conseil communal de Molenbeek-Saint-Jean du 24 novembre 2021.

Alors, tout d'abord, avant de commencer nos travaux, je voudrais que nous rendions hommage à Léon Spiegels qui est décédé au début du mois et qui a été bourgmestre de Molenbeek entre 1989 et 1992. Je vais dire un tout petit mot en tant que bourgmestre, et puis je passerai la parole à la personne parmi nous qui l'a le mieux connu, qui est madame Schepmans. Ensuite, ceux qui le souhaitent pourront prendre la parole en hommage à Léon Spiegels.

Alors, Léon Spiegels il était connu par la plupart des Molenbeekois comme l'homme à l'éternel nœud papillon. Donc, certainement, vous vous souvenez de son image. Il habitait le Léopold II, il a habité toute sa vie le Léopold II, actif dans le commerce du charbon et du mazout jusqu'en 1978. Il commence sa carrière politique comme conseiller communal en 1964 et à cette époque il est premier conseiller au sein du conseil communal sous la bannière du PLP. Le PLP devient plus tard le PRL, mieux connu aujourd'hui sous le nom du MR.

Alors il a siégé sans discontinuer au conseil jusqu'en décembre 2006. Il a été échevin. Il a été échevin des Travaux publics de 1983 à 1988. Il était connu pour sa modération, sa manière de gérer les dossiers avec tact. C'était un homme de grande culture, un homme qu'on qualifiait volontiers de vieille France et malgré cela, c'était un homme avant-gardiste puisque il s'est élevé contre la bruxellisation et a mené notamment un combat contre le tout à l'automobile.

Alors, au cours de sa carrière politique, il a tenu aussi à défendre la place des femmes dans la société et il était un fervent défenseur de l'accession des femmes en politique. Je pense que c'est possible que madame Schepmans nous parle de cet aspect de sa personne. Il faut se souvenir qu'à cette époque, tout ce qui comptait des représentants politiques formait des assemblées quasi exclusivement masculine.

Alors, puis le mayorat qu'il a occupé de 1989 à 1992 eh bien, c'est le mayorat qui a dû lancer les premiers plans de rénovation du Molenbeek après trouée du métro et je pense que ça a marqué les esprits.

Dernier mot, c'est un bourgmestre qui était, d'après ce que l'on en dit, extrêmement proche de ses habitants, de ses administrés et je veux rester sur ce souvenir de lui qu'il a laissé à tous les Molenbeekois qu'il a rencontrés.

Voilà, madame Schepmans ce que moi je voulais dire en tant que nouvelle bourgmestre et je vous donne la parole comme étant la personne qui a certainement le mieux connu Léon Spiegels dans l'assemblée.

Mme l'échevine Schepmans :

Alors, chers membres du Conseil, chers Molenbeekois, mon intervention ira dans le sens des propos tenus par Mme Moureaux et donc c'est avec beaucoup d'émotion que je prends la parole pour rendre hommage, je dirais, au nom des conseillers, mais aussi au nom

des libéraux de Molenbeek, à un grand monsieur qui a marqué toute l'histoire de Molenbeek-Saint-Jean. Il s'agit de Léon Spiegels, qui est décédé le 3 novembre dernier à son domicile et rien que l'évocation de ce nom nous plonge dans l'histoire d'un passé parfois nostalgique, pour certains marqués par des figures importantes de la fin du vingtième siècle à Molenbeek et donc, Léon faisait partie de celles-là.

Il est né le 6 juin 1927 à Bruxelles. Comme vous l'avez dit, il est fils de marchand de charbon, il exerça le métier familial durant des années. Cela lui permit de connaître Molenbeek je dirais sous toutes ses formes, dans toutes ses coutures, du boulevard Léopold II, qu'il a habité jusqu'aux moindres ruelles ou impasses de la commune et au contact facile et agréable il avait un mot gentil, amical pour tout le monde.

À l'âge de 37 ans, il a décidé de se lancer dans la vie politique de sa commune, qui l'avait vu grandir et qu'il chérissait. Sous la bannière du Parti de la liberté et du progrès, convaincu par ses valeurs qui sont toujours d'actualité il entra au conseil communal le 12 janvier 1965 et en avril 1983, il fut désigné pour la première fois échevin des Travaux publics et il s'investit dans la rénovation du Molenbeek historique.

Au fil des élections, il parvint à étoffer la section du Parti libéral et à rallier des jeunes et des femmes. Il accéda au mayorat de 1989 à 1992 et cette persévérance démontre aussi sa grande passion pour la commune, une passion sincère et profonde.

Il avait une excellente connaissance de ses enjeux et défis et des difficultés qui pouvaient se manifester et il dira dans un entretien au journal « Le Soir » son souhait de faire de Molenbeek une commune sans histoire.

Avec son franc parlé, son légendaire nœud papillon, Léon appréciait aussi aller à la rencontre des habitants. Cette proximité qui est une qualité qui est parfois trop rare de nos jours. Léon la cultivait avec soin, avec tous les publics et dans tous les quartiers de Molenbeek. Il était véritablement à l'écoute des citoyens et à titre personnel, je salue aussi de nos jours, cela coule de source, je dirais, à cette époque, il fallait des personnalités justement, comme Léon Spiegels pour encourager la féminisation, la féminisation, évidemment, dans le domaine politique mais je dirais aussi la féminisation dans des postes à responsabilités ou des postes qui étaient jusqu'alors occupés exclusivement par des hommes. D'ailleurs, dans sa vie familiale, il chérissait sa femme, ses deux filles et petite fille. Alors il était passionné de culture. Il adorait la peinture et aimait se rendre à des expositions. Je me souviens de sa maison au boulevard Léopold II qui, quand on y entrait, on se disait c'est une galerie d'art ici, tellement il y avait des tableaux accrochés à tous les murs et en ma qualité de plus ancienne de cette assemblée et je dirais aussi comme je l'ai dit en ma qualité de chef de file des libéraux de Molenbeek, je présente évidemment mes sincères condoléances à toute sa famille et donc Monsieur le bourgmestre, Monsieur Spiegels, cher Léon, repose en paix. Ton nom est gravé à tout jamais dans la salle des pas perdus de notre maison communale. Molenbeek n'oubliera pas ta mémoire.

Voilà, je voulais vraiment vous dire combien nous l'avons apprécié et que sa persévérance a démontré sa grande passion, sa grande passion dans son investissement en politique et pour sa commune.

Mme la Présidente :

Merci madame Schepmans.

Je vois que plusieurs membres ont souhaité se joindre à cet hommage.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Alors évidemment avec beaucoup d'émotion que nous rendons un dernier hommage à Léon Spiegels que j'ai connu personnellement et très bien connu, même comme responsable de la maison de quartier Bonnevie.

Pour ceux qui s'en rappellent, le début des années nonante, Molenbeek a été tourmenté par un certain nombre d'incidents. Ce qu'on avait appelé jadis les émeutes de Molenbeek et c'était au moment justement où Léon, comme j'aimais bien l'appeler Léon Spiegels, était bourgmestre.

Alors, une petite anecdote très rapide à ce moment-là, nous avions au sein de la police communale avant, bien avant évidemment la réforme des polices et au sein de celle-ci, il y avait un noyau, on peut le dire, de militants d'extrême droite qui n'hésitaient pas à afficher sur les vitres de l'ancien commissariat, sur l'entrée actuelle de notre administration, rue Comte de Flandre, numéro 20, des affiches incitant à la haine raciale du style, si vous voulez lutter contre le racisme, rentrez chez vous. Moi qui étais sur le terrain au moment des incidents avec mes collègues de différentes associations, je passais par là et j'ai vu ces affiches insultantes pour la dignité des Molenbeekois et je me suis rué directement dans son bureau pour voir d'abord ce qu'il en pensait et voir ce qu'il allait faire immédiatement. Alors, je pense que madame Moureaux a rappelé que c'était un bourgmestre accessible, je dirais même très accessible. C'est quelqu'un qui était vraiment accessible et très proche de la population et qui n'a pas hésité à prendre son courage à deux mains, à descendre en hurlant, en convoquant devant moi d'ailleurs le commissaire de l'époque, en exigeant d'abord qu'on retire ses affiches et surtout de connaître le nom des responsables qui ont collé des affiches. Là, évidemment, quand vous vivez des moments difficiles et que vous avez un bourgmestre qui est libéral d'ailleurs, un homme de droite qui assume ses responsabilités de la sorte, on ne peut évidemment que l'apprécier.

Donc, vraiment, j'ai pu, à travers toute la période où il a été bourgmestre trois ans, le côtoyer, le fréquenter en tant qu'acteur associatif et je peux dire que c'était quelqu'un qui était très proche. D'ailleurs, on avait des discussions dans son bureau, parfois sur sa vision de Molenbeek. Évidemment, nous n'étions pas d'accord sur sa vision libérale du partage Française, n'est-ce pas? Néanmoins, il avait une vision humaniste, universaliste et un esprit vraiment ouvert que je salue d'ailleurs encore, qu'on a parfois du mal à retrouver chez certains responsables politiques.

Mais alors, je voudrais vraiment ici rappeler ces bons moments qu'on a connus avec ce bourgmestre qui n'est resté que trois ans, mais qui a été un excellent bourgmestre, saluer sa mémoire, faire évidemment, au nom de mon groupe, mes sincères condoléances à sa famille et à ses proches et je pense que pour ceux qui l'ont connu, en tout cas, il aura marqué durant sa période éphémère de bourgmestre 3 ans, l'histoire de la commune.

Mme la Présidente :

Merci monsieur El Khannouss.

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Merci madame la présidente. Si certains l'ont mieux connu que moi, je suis probablement au sein de cette assemblée, celui qui l'a connu le plus longtemps dans le sens où j'ai fait sa connaissance au moment où il a eu les premiers contacts avec mon père pour lui proposer et demander de monter au combat sur la commune de Molenbeek puisque Léon, à ce moment-là, était le seul conseiller communal qui représentait les libéraux sous l'ère Machtens et donc ensemble avec Jean-Pierre Struelens, ils ont été le fer de lance de ce qui a créé le Parti libéral tel qu'on le connaît aujourd'hui ici sur Molenbeek et donc accompagné de Liliane Beaurain et de Dina Bastin, rejoints par Françoise Schepmans par après, ils ont effectivement mené le libéralisme très loin sur la commune. Ils en ont fait un parti qui est devenu représentatif d'une façon importante d'une partie de la population et ils ont toujours eu à cœur lorsqu'ils ont été au pouvoir et c'est encore le cas aujourd'hui, à toujours s'intéresser à l'ensemble des habitants de la commune et de prendre la défense de ceux qui le nécessitaient et aussi parfois des plus miséreux.

Je suis très ému également parce que ces trois personnes qui ont créé ce mouvement, Jean-Pierre, mon père et Léon, ont eu la chance d'avoir trois épouses, chacun une épouse, qui se sont également liés d'amitié, qui les ont accompagnés dans ce combat. Et donc, je sais qu'Antoinette l'a quittée un peu avant son décès et donc, je voudrais m'associer à tout le monde ici pour effectivement présenter à ses filles et au reste de sa famille toutes mes condoléances et je peux vous dire que c'est très difficile pour moi parce que j'avais une amitié très particulière. C'est lui qui m'a lancé en politique pour les élections de 2000 et c'est quelque chose qui me reste dans le cœur et j'en suis très fier. Merci.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Eylenbosch.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Madame la présidente, de me donner la possibilité de dire quelques mots à l'occasion de cet hommage à Léon Spiegels que j'ai connu parce que d'abord, nous étions voisins. J'ai aussi grandi en face du boulevard Léopold II, en face du viaduc du boulevard Leopold II, tantôt en béton, tantôt en métal et puis j'ai connu, paix à son âme, Liliane Beaurain, son compagnon de route, qui était ma pharmacienne et Léon Spiegels connaissait mon papa, paix à son âme, qui a rendu l'âme il y a six mois.

Alors, ce que vous dites, chers collègues de Léon Spiegels, ce ne sont pas des propos de circonstance. C'est vraiment la réalité. C'était une fameuse personnalité. C'était un bonhomme enfin c'était quelqu'un qui avait beaucoup de bonhomie, très joviale, très simple également, même si, évidemment, on le remarquait avec son nœud papillon. Mais c'était vraiment quelqu'un d'une simplicité et d'une accessibilité incroyable. Et puis, il avait surtout respect, malgré les différences, toutes les différences politiques et autres d'ailleurs et j'ai l'anecdote parce que je relisais et j'écoutais Françoise quand elle expliquait que Françoise quand tu es arrivée ici, à cette époque-là, il faut se remémorer l'époque où, dans le monde politique, de manière générale, la place de la femme n'était pas vraiment bon. Il y a encore des combats à mener mais à ce moment-là, ce n'était pas évident, ce n'était pas facile et il a été quand même un de ceux qui t'a soutenue et qui a soutenu la présence des femmes à des fonctions.

Je me souviens, il a été bourgmestre peu de temps, mais il était bourgmestre dans une période très difficile pour la commune, entre 1989 et 1992. On a connu des événements difficiles que certains ont appelé des émeutes entre guillemets, mais bon, voilà des événements difficiles qu'il fallait gérer. Je me souviens aussi qu'à l'époque, dans certaines

communes comme Molenbeek, la commune avait mis en place, grâce au soutien du fédéral, les premiers médiateurs sociaux et les premiers assistants de concertation qui étaient censés en tout cas rapprocher la population des forces de l'ordre et inversement . A l'époque il n'y avait aucune exigence. Il y avait deux médiateurs sociaux, il n'y avait aucune exigence de genre, on pouvait engager deux hommes sans problème et à l'époque, il avait engagé une femme. J'avais 20, 21 ans et c'était mon épouse Afida qui a été engagée au moment où lui a été bourgmestre dans cette commune. Donc, c'est quelqu'un qui, comme tu l'as très justement dit Françoise, avait cette motivation, pas que dans le discours, mais aussi dans les actes et ça, je pense, c'est extrêmement important quand on est un homme politique.

Ensuite encore une petite anecdote juste, mais moi aussi j'ai comme mon collègue Ahmed El Khannouss, j'ai, avant de faire de la politique, j'ai été éducateur pendant des années. J'ai été animateur dans un centre de jeunes ici à l'AJM et on avait connu des événements en 1991-1991 et j'étais parti toquer à sa porte à plusieurs reprises plusieurs fois pour ça. Effectivement, il était accessible. Il écoutait malgré tout et en novembre 1991, je me souviens, je voulais organiser une grande rencontre entre les jeunes et les forces de l'ordre parce qu'évidemment, à l'époque, c'était très difficile il y avait la police, il y avait la gendarmerie, les relations étaient très, très, très, très difficiles. On en parle encore aujourd'hui, mais je peux vous dire qu'à l'époque, c'était particulièrement problématique et je me souviens qu'à la fois, il était surpris, il avait des inquiétudes parce qu'il se demandait comment ça allait se passer mais jamais à aucun moment, il m'a empêché d'organiser cette rencontre. Et cette rencontre a eu lieu le 22 novembre 1991, je m'en souviens encore. Ça s'est passé dans les seconds locaux de l'AJM, rue de Jardinier, pendant les travaux. Il y avait plus de 150 jeunes et on s'était un peu chamaillé sur qui inviter. Moi, je voulais des policiers qui auraient plus de capacité de parler des jeunes. Lui avait envie de me suggérer d'autres et finalement, il a accepté tout. Il a accepté les personnes qu'on a invitées, il a accepté le débat et il est venu. Ça s'est bien passé et puis, ce qui est particulier, c'est que c'était un bonhomme dont je garderais une image de quelqu'un de très courageux parce qu'il était quasi seul, je vais dire représentant de la commune, plus de 150 jeunes, trois policiers, dont deux femmes et il n'était pas très content de ce qu'il entendait. Il s'est levé pour engueuler toute la salle, les 150 jeunes, et je trouvais quand même que ce petit bonhomme, il avait quand même beaucoup de courage et il avait un franc parler. Quand il avait envie de dire quelque chose, il le disait et ça fait partie aussi de ses caractéristiques.

Ce que je retiendrai surtout, c'est vraiment le respect profond qu'il avait pour les autres, quels que soient leurs différences. Peut-être qu'aujourd'hui, en nous quittant, il nous donne une leçon à toutes et tous, c'est que finalement, quelles que soient nos différences politiques, quelles que soient nos différences on peut continuer à faire preuve de courtoisie, d'amabilités et de respect les uns les autres. Paix à son âme. Sincères condoléances à sa famille et à sa famille politique et à tous ses proches et j'ai une pensée à la fois pour lui, mais également pour Liliane Beurain-Decant. Je vous remercie madame la Présidente.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Ikazban.

Je donne la parole à madame Piquard.

Mme Piquard :

Je tiens à rendre hommage à un grand monsieur, très humain, courageux, une personne ouverte et à l'écoute de toutes et tous. Et je tiens sincèrement à présenter mes plus vives condoléances à sa famille et à ses proches. Je ne vous oublierai pas monsieur Spiegels.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Bastin.

Mme Bastin :

Merci madame la présidente. Je pense que monsieur, Eylenbosch vient de l'évoquer. J'ai eu la chance de connaître Léon depuis plus de 50 ans à titre privé, mais surtout tout au long de mon implication politique. Ce que je voudrais souligner, ce sont surtout ses qualités humaines et les valeurs qui l'ont guidé tout au long de sa vie et ses valeurs ont réellement impactées à cette époque le mouvement libéral. Il a toujours été très humble et a pratiqué la politique au sens noble du terme. Jusqu'à la fin de sa vie, Molenbeek a fait partie de ses principales préoccupations et à son anniversaire de notre temps, il continuait à me demander des nouvelles de notre commune. Léon continuait à m'influencer dans mes actions politiques de par ce que tous les Molenbeekoïses méritent comme considération. Merci Léon.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

Je prends évidemment la parole au nom des élus écologistes. J'avoue que nous n'avons pas eu la chance de connaître et ni de travailler avec Mr. Spiegels. Nous sommes des jeunes de la politique, mais j'avoue que cet hommage nous permet aussi d'apprendre sur cet homme politique, comme vous dites au niveau local, qui était humble, qui a été défenseur de pas mal des vraies valeurs libérales et évidemment, c'est quelque chose d'agréable à entendre. Malheureusement, parfois, on peut dire que les temps évoluent et c'est aussi, c'est bien de prendre ce temps-là, de dire qu'auparavant, il y a eu des défenseurs chez les libéraux qui étaient autres autrement. En même temps, je me dis aussi que c'est aussi un héritage libéral qui a été perpétué par la voix de Monsieur Spiegels et c'est aussi la place de Mme. Schepmans, en tant que première femme bourgmestre de Molenbeek. Nous souhaitons nos sincères condoléances à sa famille et à ses proches. Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah :

Au nom de Défi, je tenais à transmettre toutes mes condoléances à la famille ainsi qu'aux proches. Je n'ai pas connu ce personnage, mais à entendre tous ces témoignages qui l'ont connu, je suis persuadé que c'était quelqu'un de bien et je tenais encore une fois de plus transmettre tout mon soutien aux proches ainsi qu'à la famille. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme Evraud :

Je voudrais aussi présenter mes sincères condoléances à sa famille. J'ai de bons souvenirs avec Léon et en plus, c'est lui qui m'a passé le flambeau pour travailler et être au c.a. du Logement molenbeekoïses où il était lui-même et je dois dire qu'il l'a fait avec une telle

ouverture et une telle bonhomie. Enfin, c'était Léon quoi. Paix à son âme et heureusement qu'on l'a eu.

Mme la Présidente :

Merci à tous. Je vais vous demander maintenant pour ceux qui sont en présentiel, de vous lever les autres, faites-le aussi chez vous, même si on vous verra moins bien dans la caméra, et nous allons pratiquer une minute de silence tous ensemble.

Je vous remercie.

Alors, avant de continuer, je voudrais vous faire part de la situation de la commune.

J'entendais avant qu'on passe en séance publique que beaucoup des conseillers débattaient de ceci. Nos chiffres, aujourd'hui, ne sont pas bons, mais ils ne sont pas non plus catastrophiques comme ils ont pu l'être, par exemple, en deuxième vague l'année passée. Nous sommes à 822 contaminations pour 100 000 habitants dans les deux dernières semaines. C'est un chiffre que nous avons déjà connu à beaucoup de reprises. C'est un chiffre élevé. C'est un chiffre qui nous place sur les zones très rouges de l'Europe.

Ce qui m'inquiète, moi, plus que le chiffre absolu, c'est le climat en Belgique, puisqu'on voit bien que le virus est très présent et sur la dernière semaine, +20% de contamination sur notre territoire.

Alors je n'ai pas de vue sur ce qui se passe à l'USI, précisément pour les Molenbeekois aujourd'hui, parce que la carte de ceux qui sont à l'USI, on ne l'a pas mais très certainement, vous vivez la même chose que ce que je vis aujourd'hui. Nous commençons de nouveau à avoir des connaissances qui sont aux soins intensifs. On voit que parmi ces connaissances qui sont aux soins intensifs, c'est vraiment une toute grande majorité de gens qui ne sont pas vaccinés. C'est vraiment un appel que je fais à ceux qui ne l'ont pas encore fait. Allez-y, c'est important, en particulier pour ceux qui ont des comorbidités, qui sont âgés, qui ne l'ont pas encore fait. Je vais vous dire nos chiffres de vaccination. Notre équipe et je remercie comme d'habitude toute l'équipe, travaille d'arrachepied à augmenter nos chiffres de vaccination chez les plus de 65 ans. Nous sommes arrivés maintenant à 80% de vaccinés. Ce serait suffisant si le virus ne circulait pas beaucoup. Mais le virus circule beaucoup et donc c'est dans les 20% de plus de 65 ans non vaccinés qu'on va avoir de nouveau des morts. Attention, ceux qui sont proches de ce type de personnes, vraiment, c'est le moment qu'ils aillent se faire vacciner. C'est vraiment la dernière limite et qu'ils prennent des protections maximales d'ici à avoir la protection vaccinale.

Alors, en ce qui concerne les chiffres pour les plus de 18 ans, nous grapillons comme nous le faisons depuis le début de l'été toujours en moyenne 1% par semaine, ça représente plus de 1200 personnes à chaque fois qui sont nouvellement vaccinés, donc ce sont des bons chiffres de progression. Ça reste un travail très difficile pour notre équipe. Nous sommes à 62% de la population des plus de 18 ans qui sont entièrement vaccinés. Là aussi, viser en priorité, s'il vous plaît, autour de vous à sensibiliser ceux qui ont des comorbidités. C'est très important aujourd'hui parce que le virus circule de nouveau beaucoup. Comorbidités c'est hypertension et obésité, c'est cancers, évidemment, c'est toutes les infections pulmonaires, les affections du cœur. Que ces gens aillent rapidement se faire vacciner. On est de nouveau avec beaucoup de virus qui circulent.

Alors, je veux encore dire un tout petit mot par rapport au travail de nos équipes. On a dépassé 125 000 vaccinations dans le centre. Vous savez que j'avais appelé au niveau régional à ce qu'on ouvre de nouveau de nouveaux centres pour les troisièmes doses parce que notre centre est débordé des troisièmes doses, y compris des troisièmes doses des autres communes. Je réitère ce que je vous ai déjà dit précédemment. Les âgés qui veulent aller

chercher leur troisième dose aujourd'hui au centre, je leur conseille de s'inscrire et d'aller avec rendez-vous. Pourquoi? Parce qu'aujourd'hui, on pratique avec une file sans rendez-vous, une file avec rendez-vous et il est évident que quand vous êtes dans la file avec rendez-vous, vous avez une beaucoup plus grande fluidité, c'est beaucoup plus facile et ça va plus vite. Il n'y a pas beaucoup d'attente et avec le froid qui fait, je pense que pour les personnes âgées, il faut leur conseiller de repasser par le rendez-vous. C'est toujours aussi facile de prendre rendez-vous avec le call center communal qui continue de mettre à disposition gratuitement le transport aussi pour les âgés qui en ont besoin.

Alors, je voulais vous dire aussi que nos chiffres de test recommencent à monter. Cette semaine, on a testé 360 et 343 personnes lundi et mardi. Ce sont des chiffres très élevés. Ce sont les chiffres pratiquement les plus élevés depuis le début de l'été.

Que vous dire de plus? Je voulais vous dire encore un mot sur nos initiatives délocalisées. Vous savez qu'on a, on s'est porté candidat pour avoir un soutien supplémentaire pour une équipe de sensibilisation sur le terrain. Mon souhait, c'est qu'elle puisse aller encore plus à la rencontre des Molenbeekois et rechercher ceux qui ont des craintes par rapport à la vaccination. Parlez beaucoup de la vaccination. On a engagé plusieurs nouvelles personnes et aujourd'hui, on est capable d'assumer avec notre technique, c'est à dire une préparation en amont et une présence constante autour du bus, trois vaccibus par semaine. On travaille en priorité aujourd'hui sur Etangs Noirs et sur le maritime. On a commencé place de Mexico, on a dû faire bouger le bus à deux pas d'ici à Saint Rémy et on donne aussi le soutien, toujours à l'initiative des pharmacies qui, dans le maritime, se sont réunies autour d'Anne Herzeel et je la remercie ici pour offrir des vaccinations en pharmacie.

Vous voyez qu'on est extrêmement actif et attentif et j'espère qu'on continue à motiver des personnes à la vaccination et j'espère que d'ici à ce qu'on ait réussi à encore monter nos taux, on aura à regretter le moins de décès possible parce que ça, c'est évidemment ce qui guette dans la phase actuelle.

Je veux quand même peut être encore dire un mot.

Je vous avais, j'avais prévu de vous dire aussi qu'on a, en termes de contamination, dépassé le pic de la troisième vague en Belgique. En termes de nouveaux cas, aujourd'hui, en fait, on est dans des chiffres en Belgique qui ressemblent à ceux de la deuxième vague. Grâce aux vaccins, on n'est pas sur le même type de chiffres en hospitalisation et en soins intensifs, donc c'est une bonne chose. Par contre un grand problème qui guette notre système et je pense que c'est la raison pour laquelle vous entendez aujourd'hui la majorité des experts s'exprimer et craindre vraiment ce qui est en train de se passer. Par contre, nous sommes en train de dégouter lamentablement notre personnel soignant et donc on a déjà énormément de personnel soignant qui a quitté sa fonction et ce mouvement-là, c'est un back draft, un retour fulgurant de la pandémie, de l'épidémie en Belgique. Il faut arrêter ça parce que déstructurer notre personnel, le démotiver, le faire partir, aujourd'hui, ça, c'est vraiment très, très, très, très grave et très, très dangereux.

La deuxième chose qui est en train de se passer, c'est qu'on doit de nouveau réserver la moitié de nos lits USI pour des patients Covid et ça veut dire qu'on postpose des soins. Ça veut dire qu'on a des papas, des mamans de gens ici qui devait subir des interventions qui ne peuvent pas les subir, qu'on a peut-être des gens qui ne pourront pas être sauvés après un accident de voiture alors qu'ils avaient besoin de soins intensifs. On a des choses très, très lourdes qui sont en train de se préparer si on continue sur cette voie. Et donc, je pense qu'il faut vraiment penser à ceux qui ont le plus besoin de la solidarité aujourd'hui, des soins de santé aujourd'hui et ne pas rigoler avec cette histoire. Je vous demande d'être tous les ambassadeurs de ce que je dis là une fois de plus ce soir.

Alors, pour finir, on a adopté en région bruxelloise depuis plusieurs mois des mesures plus difficiles qu'ailleurs. Aujourd'hui, on est rattrapé par la réalité nationale. Bruxelles se portait plutôt un peu mieux que la réalité nationale, grâce probablement au fait qu'on avait gardé des mesures strictes. Vous savez qu'on est passé au CST +. Donc derrière l'entrée CST il faut mettre le masque quand on se déplace. Ce sera le cas ce soir ici. Je vois que certains d'entre vous l'ont gardé assis. Je les remercie. C'est une bonne idée, mais j'insiste surtout pour qu'ils les aient, lorsqu'ils se déplacent, pour qu'ils les aient, lorsqu'ils vont dans les toilettes, les toilettes vont redevenir un lieu de transmission. Il faut garder son masque dans les toilettes. Et alors, s'il vous plaît, prenez vos distances. Renouer avec non pas forcément un concept de bulle au premier sens de mars 2020, mais en tout cas, sachez compter vos contacts. Sachez avec qui vous avez été en contact. Évitez les contacts à haut risque. Parce que demain, vous risquez fort d'être appelé pour une forme ou l'autre de participation à au traçage et ce sera tout à fait utile et nécessaire.

Alors, je ne sais pas s'il y a réellement quelqu'un qui s'est inscrit pour parler sur ce sujet. Mme Picard, vous voulez parler sur ce sujet ? S'il vous plaît, très, très brièvement parce que n'oubliez pas qu'en plus, on a encore une question. Après, madame Addi où on va aussi pouvoir parler, Covid. J'aimerais bien qu'on puisse peut-être commencer maintenant le conseil.

Mme Piquard :

Je tiens à vous remercier pour votre exposé. Il est toujours très utile à la population. Je tiens aussi à saluer l'expérience. En tout cas ce que j'ai fait avec les pharmacies parce que pour moi, c'est très, très important. Il s'agit de personnes de proximité, quand on est un pharmacien et je voulais dire aussi aux personnes de mon âge, ou peut-être même plus jeunes qui habitent dans le haut Molenbeek ou le nouveau Molenbeek qu'on dise qu'il y a la pharmacie, Slagmulders qui procède aux vaccins. Comme ça, tout le monde est au courant. Je vous remercie de m'avoir donné la parole.

Mme la Présidente :

Merci, mais je vais vraiment demander aux conseillers, parce qu'on a un débat Covid après, franchement, si vous avez une question sur un chiffre que j'ai donné, mais pour le reste, on va faire le débat après parce que ça n'a pas de sens de faire deux fois le débat.

Je donne la parole à monsieur Eylebosch.

M. Eylebosch :

J'ai bien entendu tout ce que vous avez dit et je suis d'accord avec l'analyse qui est faite. La seule chose que je constate dans mon environnement, c'est que les personnes qui sont principalement contaminées, pas spécialement malades, je dis bien simplement contaminées, qui ont été en contact avec des personnes qui, éventuellement, développent le Covid, ces contacts sont principalement également dans la sphère familiale ou proche, et ça, aujourd'hui, dans toutes les mesures qui ont été prises, ça a été un peu abandonné et je crois qu'il faut absolument réfléchir de nouveau à cette problématique-là. Je ne demande pas moi personnellement à ce qu'on revienne à du confinement parce que ce serait tuer l'économie mais il faut malgré tout rappeler les règles qu'il faut éviter les contacts.

Mme la Présidente :

Monsieur Eylebosch, s'il vous plaît, je vous demande vraiment de pas rentrer dans le débat parce que c'est injuste pour Mme Addi qui a introduit une interpellation et puis il y aura une place pour ce débat. Donc, s'il vous plaît, juste des commentaires très, très ponctuels sur ce que j'ai dit, s'il vous plaît, une question de précision, mais pas le débat.

M. Eylenbosch :

C'est la raison, si vous me le permettez. Je rajoute encore une chose c'est la raison pour laquelle, lorsque nous avons eu la dernière fois, vous n'étiez pas là, et j'avais signalé que quand il y avait une interpellation, il fallait la présenter en même temps que votre présentation et ça aurait évité le problème. Merci.

Mme la Présidente :

Très sincèrement, j'ai pris l'habitude de vous exposer les chiffres. Je suis désolé qu'on sente le besoin en plus d'avoir des interpellations. Je n'ai pas de soucis, mais alors on les traite dans les interpellations. C'est bien logique, sinon ça prend toute la place.

Je donne la parole à monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah :

Très brièvement, je tenais à tirer la sonnette d'alarme concernant la situation effectivement du testing et j'ai appris récemment que vous recherchez un endroit pour pouvoir continuer à tester les citoyens molenbeekoïses ou non d'ailleurs. Et malheureusement, je n'ai pas eu de communication officielle sur le sujet. Je voulais savoir où on en était et est-ce que vous aviez suffisamment démarché ou tout du moins, vous avez des pistes pour pouvoir veiller à faire en sorte?

Mme la Présidente :

Le centre n'a pas déménagé, sinon, je vous le redis évidemment.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Très rapidement Madame la bourgmestre. Juste vous rappeler quand même qu'il y a un mouvement syndical très important dans le monde des soins de santé qui aujourd'hui s'est élevé pour justement condamner tout ce qui a été initié pour sanctionner le personnel soignant et dans vos propos, vous avez rappelé le dégoût et la fatigue de très nombreux personnels soignants. Il est important de ramener la vérité là où elle doit se trouver. Il y a effectivement aussi un grand dégoût, hormis le fait qu'ils sont dépassés dans certaines infrastructures hospitalières, mais aussi de la manière dont ils sont traités par le monde politique. Et c'est important de le rappeler. Merci.

Mme la Présidente :

Merci Mr. El Khannouss. J'aime bien de rappeler quand même que 89% du personnel soignant est vacciné et ça, c'est très important. Évidemment, le personnel soignant est massivement vacciné. On ne parlait pas tout à fait la même chose.

Je donne la parole à monsieur Kanfaoui.

M. Kanfaoui :

Madame la présidente, madame la bourgmestre, merci pour ce petit topo et pour le soutien aussi pour le personnel soignant. J'ai cru juste entendre et peut être il faudrait faire attention au moment du PV, quand vous avez évoqué la vaccination des personnes âgées

avec les comorbidités, vous avez dit qu'il faut entre temps le temps d'aller se faire vacciner, veiller à avoir les mesures barrières. Je pense qu'il est important de bien préciser que, même vacciné, les mesures barrières sont un élément essentiel.

Mme la Présidente :

Merci de le rappeler, vous avez tout à fait raison. Bien évidemment, il faut tout toujours respecter les gestes barrières. Tout à fait. Merci monsieur Kanfaoui.

Bien écoutez, chers collègues, alors, avant d'entamer l'ordre du jour proprement dit, j'ai encore une nouvelle à vous annoncer qui est cette fois, une nouvelle aigre douce, je vais la qualifier comme ça, c'est à dire que nous allons perdre une de nos plus jeunes conseillère pour de bonnes raisons, c'est à dire que je pense que je peux dire que vous vous êtes mariée, madame Agic. Vous êtes fiancés et vous prévoyez de vous marier au point de suivre l'élu de votre cœur dans une autre commune. Voilà, j'espère que ça prend effectivement toute cette tournure-là et donc, madame Agic aujourd'hui, c'est votre dernier conseil communal. C'est votre dernier conseil communal et donc je voulais quand même, comme présidente du conseil, dire quelques mots à votre sujet avant de vous laisser partir vers la commune voisine de Jette. J'ai appris que vous alliez habiter vraiment à deux pas de Molenbeek, du côté de Belgica.

Ben, c'est un plaisir de parler de vous, même dans cette circonstance. Voilà, je pense que vous étiez toujours là. Vous n'avez cessé d'interpeller et de nous rappeler principalement la place des femmes, le droit des femmes et je retiendrai surtout deux motions que vous avez introduites et qu'on a voté, l'une contre les violences faites aux femmes et l'autre sur la reconnaissance des féminicides. Je pense que ce sont des choses qu'on n'aura probablement pas fait sans vous, il faut le dire alors, même que vous êtes une de nos plus jeunes membres et je vous félicite pour votre ténacité, pour votre sens politique et pour vos qualités d'écriture aussi de ces textes. Merci. Vos interventions sur ces sujets comme sur les autres nous manqueront.

Évidemment, vous serez toujours la bienvenue à Molenbeek. Je pense que c'est votre commune. C'est une commune que nous partageons et que nous continuerons de partager. Je sais qu'elle est chère dans votre cœur. Qui sait? La vie n'est pas terminée. Qui sait ce qui se passera et si vous ne reviendrez pas? Je vous verrez moins souvent et donc, je vous souhaite aussi bon vent au niveau du Parlement régional où, là aussi, vous êtes une des plus jeunes élues, mais aussi des plus actives.

Félicitations pour tout cet engagement au sein de votre formation politique.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je vais m'exprimer avec beaucoup d'émotion parce que je suis le chef de groupe de Leïla, mais c'est aussi une camarade. Je ne sais pas si on dit aussi frères d'armes pour une femme ou pas, parce que tu m'as appris tellement de choses à ce niveau-là que tu vas continuer. En tout cas, je vais vous dire pourquoi je me considère comme un de leurs frères d'armes ou sœur d'armes, c'est comme vous voulez en tout cas, une camarade d'armes, si vous préférez de combat mais une amie aussi et une personne que je considère comme ma fille. Je n'ai pas de filles. J'ai que des garçons. J'ai un garçon qui a plus ou moins son âge d'ailleurs, mon aîné et j'ai toujours considéré un peu Leïla comme ma fille et j'espère qu'elle ne va pas me reprocher d'avoir fait cette remarque. Ce n'est pas du tout paternaliste dans mon chef, mais ce n'est pas grave.

Alors vous connaissez toutes et tous Leila mais vous l'avez connue d'abord, virtuellement pour la plupart, j'en suis certain puisque vous savez, Leila Agic est née en 1995. Elle a des parents qui ont quitté la guerre dans l'ex-Yougoslavie et Leila est une personnalité particulière, une fameuse personnalité, une belle personnalité. Je rejoins d'ailleurs les mots qui ont été utilisés par la bourgmestre et j'ai découvert Leila juste avant 2012 et déjà, à ce moment-là, je ne lui ai pas mis le pied à l'étrier parce qu'elle était déjà très engagée, ultra engagée, ultra impliquée avant l'âge de 18 ans, donc bien avant 18 ans donc, je ne sais pas, désolé Leila si je dévoile des choses intimes, mais d'ailleurs, quand je l'ai découverte, elle était déjà très engagée pour l'éco socialisme, notamment une fois que je l'ai rencontrée, c'était comme ça et d'ailleurs, je ne sais pas si vous avez remarqué, mais mon parti est résolument engagé dans l'éco socialisme, donc elle peut certainement être fière d'avoir apporté sa pierre à l'édifice. Comme quoi voilà quand on est jeune et qu'on en veut, il ne faut jamais baisser les bras et donc déjà à ce moment-là elle m'a fait remarquer qu'elle n'avait pas encore 18 ans.

Elle est connue parce qu'à travers les réseaux sociaux, à travers Tweeter, c'est la reine du selfie. Qui n'a pas rêvé, un moment donné, de se faire prendre en selfie avec elle? D'ailleurs, je me souviens d'une époque où je pense qu'elle a dû faire un selfie avec tout le monde. Je ne sais pas si Barack Obama fait partie des gens avec qui tu as fait un selfie ou non. A mon avis, tu ne dois pas être loin et j'ai l'impression qu'aujourd'hui, c'est tout le monde qui veut faire un selfie avec elle. Elle n'est pas uniquement une personnalité impliquée, engagée, présente sur les réseaux sociaux, active et la reine du selfie. C'est aussi quelqu'un qui est extrêmement courageuse, travailleuse, engagée, impliquée, elle était impliquée avant, elle est encore impliquée. Ce que je peux vous dire, c'est qu'aujourd'hui elle nous quitte. Moi, elle reste toujours à mes côtés au parlement bruxellois et elle est extrêmement active malgré son jeune âge dans l'hémicycle et elle a amené dans les débats des sujets extrêmement importants, intéressants. On en a évoqué certains, tout à l'heure en rendant hommage à Léon Spiegels avec Françoise, mais la place de la femme dans la société, dans les postes à responsabilités, les combats féministes intersectionnels, l'accueil et la reconnaissance des victimes de viols et de violences conjugales à la police, notamment, le harcèlement de rue, le cyber harcèlement, la féminisation de l'espace public, l'écriture inclusive, la précarité menstruel, bref, tous des sujets extrêmement importants pour lesquels, en tout cas, il était nécessaire en tout cas de pouvoir les mettre sur la table et pouvoir y travailler et elle continue à y travailler.

Alors, ce que je voudrais dire aussi, c'est quand j'ai connu Leila avant 2012. En 2012 il y a eu les élections communales que nous avons gagnées. Je ne vais pas rappeler de mauvais souvenirs. Mais malgré ça, on s'est retrouvé dans l'opposition et Leila a été vraiment une camarade de combat puisqu'elle a accompagné notre section pendant cette période importante d'opposition entre 2012 et 2018. Il consistait à analyser les conseils communaux parce qu'on faisait ça. On organisait l'opposition. Evidemment, je ne vais pas donner des tuyaux à l'opposition actuelle, mais je peux vous dire que je pense que Leila, entre 2012 et 2018, n'était pas encore conseiller communal mais elle a le plus haut taux de présences au conseil communal puisqu'elle venait dans le public à chaque conseil communal et je peux vous dire qu'à l'époque il durait parfois très, très longtemps. Certains peuvent encore s'en souvenir.

Elle a toujours été à mes côtés et je le dis parce qu'elle a toujours été à mes côtés, même dans la période de turbulences. Vous savez, on dit souvent on reconnaît vos amis dans les moments difficiles et pas dans les moments faciles et dans les moments de turbulences Leila a toujours été là. Le PS s'est retrouvé dans l'opposition en 2012. En général, c'est un moment où souvent, les rats quittent le navire. Elle, elle a décidé de s'engager à nos côtés avec nous et c'est tout à son honneur. Je pense qu'en partant, c'est ce souvenir là que je voudrais mettre en avant. C'est le fait qu'elle a toujours eu cette loyauté, qui est très rare en politique mais cette loyauté par rapport à ses convictions et par rapport aux gens avec lesquels elle travaille. C'est une personne qui est toujours aujourd'hui député au Parlement bruxellois et je peux vous dire qu'elle compte. Elle n'est pas là pour faire de la figuration.

Je lui souhaite beaucoup de succès dans sa vie parce que d'abord, c'est un choix de vie. C'est un choix personnel. Donc Leila je te souhaite vraiment tout le bonheur du monde et puis, pour le reste, ce n'est pas à toi que je dois apprendre que même quand tout semble impossible, tout reste possible. Inch Allah, comme on dit.

Avant de te quitter, avant de nous quitter, j'ai fait quelques petites recherches petites recherches parce que tu sais, à Molenbeek, on avait un beau livre jaune avec une belle reliure sur Molenbeek et j'ai cherché un livre comme ça sur Jette et j'ai découvert en fait qu'il n'y a pas de livre aussi joli que celui de Molenbeek, qui a été fait à l'époque pour la commune de Jette. Donc, voilà peut-être un devoir pour toi, pour l'avenir, c'est d'essayer de réaliser un aussi beau livre. Par contre, grâce à Hervé Doyen, le bourgmestre actuel, je vais te remettre ici une carte de Jette pour t'y retrouver et surtout, pour découvrir un peu le patrimoine de Jette. Les petites ruelles, les petits coins cachés, tout simplement. C'est pour t'y retrouver, même si je ne m'inquiète pas trop pour toi. Donc ça, c'est un plan. Donc tu vois toujours cette envie, de te permettre, en tout cas de te retrouver. Et puis, comme on est à Molenbeek, vous savez, Molenbeek est une terre d'accueil. On a toujours su accueillir les gens. On a toujours été chaleureux, mais aussi on sait aussi dire au revoir aux gens et donc, pour tout dire, au revoir, je voudrais en mon nom, au nom de mon groupe et au nom de tous les conseillers, certainement ici, je voudrais te fleurir parce que pour moi, tu as été une fleur dans la grisaille et j'espère que tu continueras à l'être.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Maouane.

Mme Maouane :

Je vais essayer et je prends mon ordi pour ne pas être submergé par l'émotion. Ça commence bien. C'est un conseil communal un peu spécial ce soir parce qu'on doit dire, au revoir à Leila. Je ne savais pas que d'aller j'allais chialer autant. C'est une Conseillère communale de talent engagée, qui bosse bien ses dossiers et dommage, en fait, que la situation sanitaire soit celle-là parce que je me dis que tu aurais fait un gros câlin à Jamal pour son bouquet et ça empêche des effusions d'émotion. Dont acte.

Je dis au revoir et pas adieu, bien sûr parce que je sais que pour Leila, Molenbeek ne sera jamais vraiment loin. Il y a quelques années, on était toutes les deux dans le public au conseil communal. On s'imaginait siéger toutes les deux au conseil communal de Molenbeek et on assistait aux séances qui duraient 2 ou 3 heures, 4 heures, 5 heures du matin, ça dépendait un peu de la forme du premier parti de l'opposition, n'est-ce pas Jamal, quand on commandait des pizzas pour suivre les débats. C'était assez fou en y repensant. Molenbeek, c'est vraiment la commune où on est né toutes les deux, où on a grandi, ou on a été scolarisé, on a fait nos premières armes pour apprendre ce que le vocabulaire là, la commune qu'on a défendu à Bruxelles, mais aussi au-delà des frontières, puisque Molenbeek a été stigmatisée et continue parfois à l'être injustement. La commune dans laquelle on s'est investi et qui, je suis sûr, restera dans ton cœur et dans ton engagement aussi.

Alors, on y est arrivé. On siége dans la même assemblée ici à Molenbeek, pas du même côté, malheureusement, malheureusement et puis, on a été élus toutes les deux au parlement bruxellois, où j'ai rapidement démissionné pour me consacrer à mon job de coprésidente. C'était une des premières à être dans la confiance, que j'allais me présenter à la coprésidence et c'est, je le dis parce que c'était dommage. On s'est toujours dit que ce serait bien qu'on siége ensemble pour travailler et au final, l'endroit où on a le plus travaillé ensemble, c'est ici, à Molenbeek, où on a construit des alliances et des collaborations malgré au-delà des clivages majorité opposition, parce qu'on a bien travaillé sur la question, notamment l'égalité

entre les hommes et les femmes, mais aussi sur la question du climat ou d'autres questions, comme la migration.

Avec Leila, pour celles et ceux qui ne la connaissent pas mais je pense que si tout le monde la connaît, on peut avoir des discussions animées, très souvent en accord sur l'essentiel, parfois teintées de mauvaise foi, bien sûr, mais jamais, jamais, au point de se fâcher ou autres, parce qu'elle Leila c'est une femme, on l'a dit politique, c'est une militante active, mais elle est talentueuse, elle est engagée, elle se bat pour ses idéaux et pour la justice. On connaît son caractère fort, ses avis cash, ses prises de position claires et tranchées, elle est courageuse. Ce que disait Jamal, c'est vraiment ça, c'est le courage, parce qu'elle n'a jamais peur de s'opposer à des situations injustes, jamais peur de monter au créneau pour défendre ce qu'elle pense être juste. Mais au-delà de la femme politique, c'est aussi une amie, une amie qui m'est chère. Alors c'est un secret pour personne. Leila et moi, on partage une amitié vieille de dix ans je pense, tu étais encore mineur d'ailleurs je crois, avant nos engagements respectifs, avant nos engagements partisans respectifs, parce que même avant de prendre nos cartes, chacune dans un parti différent, et avant que Leila prenne sa carte au Parti socialiste, elle était socialiste dans l'âme, mais socialiste dans le bon sens du terme. On dit souvent qu'il n'y a pas d'amis en politique et on dit souvent qu'il faut se méfier des politiques. Et à cela, je leur dis parce que c'est parce que vous n'avez pas encore rencontré Leila et vous n'avez pas pu la croiser. Merci pour tout, pour ta générosité, pour ton engagement. On dit souvent que les amis c'est la famille qu'on choisit et suis fière de te compter parmi eux, parmi ma famille.

Mme la Présidente :

Alors, je ne pensais pas que c'était possible, mais on est monté dans l'émotion.

Alors on va voir maintenant ce que va faire Mr. Ben Salah. Je donne la parole à monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah :

Préparez les mouchoirs. En tous les cas je tenais à prendre la parole, tout simplement pour pouvoir dire que la co-présidente d'Ecolo a menti. Il ne s'agit pas de deux personnes qui étaient derrière lors du dernier conseil communal, mais on était quatre. Il y en a une qui est devenue échevine et nous voilà tous les trois aujourd'hui, effectivement, au conseil communal de Molenbeek-Saint-Jean.

Je tenais à souhaiter bon vent et je suis sûr que toutes les qualités vont servir à Jette au parlement bruxellois et je sais pertinemment bien que là où tu iras tu apporteras un plus-value. Félicitations à ceux qui vont te recevoir.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Ben Salah.

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Merci Madame la présidente.

Leila, moi, j'ai fait ta connaissance lorsque j'étais président du conseil et que je voyais quelques têtes dans le public qui n'arrêtaient pas de discuter et de faire un peu de chahut que j'ai repris à l'ordre quelques fois, mais c'était quand même malgré tout très agréable.

Moi ce que je retiens par contre de ton combat que j'ai pu vivre maintenant dans ce conseil qui est encore toujours en cours, c'est ton intérêt pour la défense des femmes. Effectivement, je ne vais pas dire que c'était du féminisme parce que je trouve que c'est un terme qui est aujourd'hui galvaudé mais je crois que c'était un combat du cœur et donc j'espère que quand tu seras et je l'espère, élue dans la commune de Jette parce que je ne te vois pas abandonner le combat politique eh bien en partant de Molenbeek, tu vas partir avec une écharpe communale et je sais qu'à Jette ils l'ont également et donc tu pourras en avoir une deuxième fois. Bonne chance !

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Leila, d'abord, je veux te dire grâce à toi, sur Twitter, on me connaît parce que tu as, sous l'ancienne législature, ça a été rappelé par Jamal, tu as été d'abord présente à tous les conseils communaux et certains qui sont présents parmi nous se rappelleront que parfois, ils duraient jusqu'à 6 heures du matin. On sentait chez toi un engagement sincère, au-delà des combats nobles que tu as menés, qui ont été rappelés par plusieurs de nos collègues. Tu as été pour moi, sans être conseillère communale, une opposante farouche par des saillies sur les réseaux sociaux. J'ai directement su que tu étais une femme extrêmement engagée parce que j'ai vu que tu as accompagné, par exemple, la campagne de Ségolène Royal avec beaucoup d'énergie et beaucoup de force. Je me suis même dit secrètement, j'aurais aimé avoir quelqu'un à mes côtés pour me soutenir dans le cadre de mes campagnes électorales et tu as fait un travail remarquable en termes de communication sur les réseaux sociaux. Tu m'as souvent, je dirais attaqué et tu étais permanente, mais ça faisait partie du jeu politique. Au contraire, je trouvais génial de la part de quelqu'un qui a débuté en politique, qui avait une telle hargne et une telle combativité. C'était quelque chose d'exceptionnel. Tu l'as rappelé, Jamal, tout ce qu'elle a initié, ça a aussi été rappelé par Rajae, ce qu'elle a initié comme combat au sein de la commune, mais aussi, de manière générale, par rapport aux droits des femmes, etc. et donc, je pense que cette femme de conviction qui nous quitte aujourd'hui ne va faire que tourner une page et le livre sera encore très long au niveau de son engagement politique, à la vue de, je dirais, de sa détermination et à la vue de sa hargne, je dirai de positivité, évidemment et j'en suis convaincu que même si tu vas immigrer à Jette, Jette est une voisine limitrophe qu'on a d'ailleurs toujours rêvé d'absorber parce que les petites communes, à un moment donné, dans les discussions sur la fusion des Communes, et donc je suis sûr que tu n'aurais pas tourné le dos à Molenbeek et aux Molenbeekois, d'ailleurs, ta famille reste installée, évidemment sur la commune. En tout cas, je te souhaite bon vent, pleines de bonnes choses, dans de nouveaux engagements à Jette et, bien évidemment, dans ta carrière de femme politique qui porte des dossiers extrêmement importants pour la population bruxelloise d'une manière générale. En tout cas, merci à toi et bon vent à toi et bonne continuation.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Schepmans.

Mme Schepmans :

Moi aussi j'ai découvert Leila sous l'ancienne législature et donc je pouvais l'apprécier avec, il n'y avait pas une comparse avec deux comparses, elles étaient trois femmes qui suivaient avec beaucoup d'attention le conseil communal et c'est vrai que c'est une femme qui a un caractère trempé, une femme déterminée. Moi, je lui souhaite, je te souhaite un beau parcours. Tu n'as jamais choisi la facilité, certainement pas et en t'installant à Jette, eh bien,

tu fais le choix d'une je dirais d'une commune moins confortable que Molenbeek pour ton groupe politique et je suis certaine que tu mèneras ton engagement avec détermination, comme tu l'as fait jusqu'à présent.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci Madame la présidente, madame la bourgmestre.

Je tiens à saluer tout particulièrement le renouveau au combat, enfin en ce jour reconnu pour le droit des femmes. Parce que voilà, il y a 40 ans, avec Françoise Dupuis, Monique Riflet au niveau de la Fédération bruxelloise, nous nous battions déjà pour le combat des femmes mais ça n'a pas donné l'impact qu'il y a aujourd'hui grâce à Leila, qui a ce poste là au niveau du parlement bruxellois. Alors, je ne vais pas m'étendre ici, mais je tiens à te souhaiter, Leila, beaucoup de bonheur dans ta vie, dans la politique, parce que je sais que tu es une personne très, très engagée et j'espère ne jamais te perdre toute humainement.

Mme la Présidente :

Merci madame Piquard.

Je donne la parole à monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

Je voulais juste dire Leila, quand je suis arrivé au conseil communal de Molenbeek pour des jeunes élus en politique comme moi, c'est souvent difficile de pousser cette porte du conseil communal, d'arriver, moi évidemment en opposition et même en étant majorité tu étais la première personne à être accessible et de m'avoir accueilli dans ce conseil communal. Donc ça déjà, première chose, un grand merci. Donc, c'est au-delà des différences politiques, au niveau des différences des partis, au niveau des différences de majorité opposition, je voulais absolument te remercier pour ça et surtout, ça donne aussi envie, quand on arrive en politique, d'être bien accueilli et quand on est bien accueilli on a envie en tous cas de continuer son mandat. Donc ça, ça m'a permis. Je te remercie.

Deuxième chose, évidemment, à part le côté des réseaux sociaux et tout, mais ça je pense que chacun maintenant dans sa politique, de toute façon, c'est devenu un outil donc ça à la limite, oui, et tu le sert très bien, ce n'est pas là, mais je trouve que une des choses qui est le plus important, c'est ta franchise et c'est quelque chose que je trouve que là, en politique, c'est quelque chose de très humble, de pouvoir avoir une franchise et de pouvoir travailler ensemble.

A part le côté, évidemment, les droits des femmes et je te remercie aussi d'être une partenaire entre guillemets, de pouvoir travailler dans les matières de transition écologique parce que tu es une vraie éco socialiste et je te dis en tout cas bon déménagement.

Moi, je suis quand même content que tu déménage parce que tu es plus proche de chez moi. Peut-être que j'aurai plus d'occasions de pouvoir te rencontrer dans la rue et de pouvoir échanger quelques mots.

En tout cas, j'ai été très content de t'avoir connu à ce conseil communal et j'espère que je pourrai encore te revoir en dehors de ce conseil.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Sumlu.

Je donne la parole à monsieur Gjanaj.

M. l'échevin Gjanaj :

Merci madame la présidente.

Moi, je m'associe totalement à tout ce qui a été dit et je voulais prendre, on va dire cet au revoir en prenant un autre aspect assez important puisque je suis aussi originaire des Balkans, comme l'est aussi Leila et je pense qu'en fait, je suis persuadé que sa détermination vient aussi du fait qu'elle vient d'un pays qui a subi la guerre, comme tous les pays des Balkans qui sont en fait malheureusement assez mal entourés et qu'ils ont subi quand même pas mal de problèmes de la part de certains voisins qui sont assez belliqueux et qui, à travers lesquels il y a eu quand même pas mal de victimes, notamment au niveau des femmes, puisque dans cette contrée là-bas, pour citer rien que le Kosovo, il y a eu près de 20.000 femmes du Kosovo qui ont été violées, sans compter toutes les femmes qui ont été violées aussi au niveau de la Bosnie-Herzégovine et les génocides qui se sont produits là-bas et ça ne m'étonne pas du tout, en fait, que Leila est le produit de cette résistance-là et c'est une femme qui est empreinte de cette réalité-là, de cette histoire-là, très triste, très dramatique au niveau des Balkans et je suppose que ça fait partie un peu de son trait de caractère.

Je suis persuadé aussi qu'elle a un avenir au niveau politique, qui sera de haut vol et je lui dirais en bosniaque, au revoir !

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Agic.

Mme Agic :

Merci. Merci pour tous vos mots. C'est vrai que pour moi, c'est un conseil communal assez émouvant parce qu'effectivement, Molenbeek aura toujours une place particulière dans mon cœur. C'est la commune où j'ai grandi. C'est la commune qui, avec mon histoire personnelle, effectivement, m'a forgé politiquement et c'est aussi une commune avec laquelle je garderai toujours des attaches fortes.

Évidemment, ce soir, j'ai aussi envie de remercier les Molenbeekoises et les Molenbeekoïses qui ont été les premiers à me faire confiance en politique, à voter pour moi, à me choisir et me faire entrer dans ce conseil comme la plus jeune conseillère communale à 23 ans et je pense que c'était pas rien de commencer sa carrière politique quand on est femme, quand on est issue de l'immigration et quand on n'a pas d'autres attaches familiales avec la politique que finalement son engagement et sa volonté propre.

Alors c'est vrai que je suis fière quand même de laisser derrière moi, par exemple, l'échevinat des droits des femmes. C'était quelque chose qui était très important pour moi durant la campagne et la bourgmestre a répondu à cette demande lorsqu'elle elle a constitué ce collège. Vous parliez aussi des motions contre les violences faites aux femmes. Pour l'autre motion, pour que Molenbeek s'engage pour le climat, c'est effectivement des sujets qui me tiennent à cœur, qui représentent bien mon engagement politique, qui représente aussi, à mon sens, les défis de notre temps aujourd'hui et je sais que Molenbeek a beaucoup d'autres défis à mener. Mais voilà, si je peux vous demander une dernière chose avant de partir, c'est vraiment de mener ces combats en parallèle parce que tout ça est et souvent lié.

Alors ce soir, j'ai aussi envie de remercier Molenbeek pour toutes les opportunités que j'ai pu avoir dans cette commune, tous les souvenirs que j'emporte avec moi. C'est vrai que je pense que sans cet engagement, il y a énormément de gens que je n'aurais pas rencontrés, d'événements auxquels je n'aurais pas participé et cette commune mérite vraiment d'être connue et reconnue pour ce qu'elle est vraiment.

Alors, je vais peut-être avoir quelques remerciements plus individuels moi aussi. D'abord, évidemment, pour mon chef de groupe, Jamal. C'est vrai que tous les combats que j'ai pu mener depuis que je me suis engagé en politique à Molenbeek, je les ai soit faits avec lui, soit avec son soutien et en politique, on colle très rapidement des étiquettes aux gens. Moi, ce soir, je voudrais dire que Jamal c'est, j'ai rarement rencontré quelqu'un qui a, qui est aussi engagé sincèrement pour les citoyens, qui est aussi à l'écoute et surtout, qui connaît aussi bien Molenbeek que Jamal. Mais soir, je ne suis pas triste de quitter mon chef de groupe parce qu'il reste mon chef de groupe au parlement francophone bruxellois et on aura l'occasion de continuer à travailler pour tous les Bruxellois, mais aussi pour les Molenbeekoïses, forcément. Ensuite, je voudrais remercier tous mes camarades avec lesquels j'ai travaillé ces trois dernières années ici et dans notre section et évidemment, te remercier, toi Catherine, pour les mots que tu as eu ce soir à mon égard. On a dit que j'avais un caractère fort. J'ai des convictions fortes aussi et je pense que c'est quelque chose qu'on partage. On est deux femmes fortes. Quand on a des choses à dire, on les dit et on se les dit aussi. Mais aujourd'hui, si je peux quitter plus sereinement Molenbeek, je pense que c'est aussi parce que je sais que mon mec reste entre tes mains, que tu as la bourgmestre de Molenbeek et donc que je peux partir plus sereinement vers une autre commune où, certes, mon parti n'est pas dans la même position mais effectivement, j'ai toujours aimé être au premier plan des combats politiques.

Alors enfin, je remercie évidemment Emre pour les mots qu'il a eus, mais je remercie surtout Rajae pour ces mots très émouvants. Moi aussi, j'ai versé ma petite larme ce soir en t'écoutant et c'est vrai que nous deux on s'est rencontré avant que le principe d'un conseil communal existe dans nos vies et notre amitié n'a fait que se renforcer ici. Effectivement, une fois par mois, derrière comme public, et on a réussi, on a réussi à rentrer dans ce conseil. On a réussi à rentrer au Parlement, notamment avec Siham qui elle est Echevine à Schaerbeek et je pense qu'on a aussi réussi à envoyer le message que des jeunes femmes de Molenbeek peuvent rentrer et briser ces plafonds de verre et être à des places qui sont les nôtres aujourd'hui et enfin, effectivement, je te rejoins pour dire, que on dit souvent, que l'amitié n'existe pas en politique mais je pense que nous deux on a pu prouver le contraire et que l'amitié, la vraie, la vraie amitié peut survivre à tout, même à des partis différents, à des majorités oppositions, parfois à des moments qui ont été très durs, comme en 2012. Je pense que tu t'en souviens de nos discussions à ce moment-là, mais bon, nos convictions profondes, on les partage et nos combats, notamment féministes nous rassemblerons toujours.

Ensuite, merci aussi à Rachid, Ahmed, Michel pour vos mots ce soir. Je pense que je ne m'attendais pas un jour à avoir un éloge sur mes tweets d'Ahmed El Khannouss. Effectivement, je pense que je ne vous ai pas épargné ni toi ni Françoise lors de la précédente législature, mais bon, en même temps, je l'ai toujours fait parce que c'était mes convictions du moment. C'étaient les combats que je pensais être importants et je vous remercie parce que tous ces moment-là m'ont aussi forgé politiquement, me permettent aujourd'hui de partir. Je dis souvent qu'avoir été formé politiquement à Molenbeek me permet de n'avoir peur de rien en politique parce que je pense que c'est effectivement une commune qui est très formatrice. D'ailleurs, on connaît bon nombre de politiques qui ont débuté leur vie politique et leur engagement à Molenbeek et qui sont présents dans d'autres communes aujourd'hui, et c'est bien la preuve de l'importance que peut avoir Molenbeek sur des vies.

Bref, je garderai donc des souvenirs mémorables de ce conseil, les distributions de popcorn, Michel, je ne sais pas si tu t'en souviens, les chaises que l'on distribue aux parents Jamal, les pizzas avec Rajae avec Siham, avec Isabelle, un petit message pour la journaliste

aussi, qui était présente sur ses conseils, mais que je retrouve à Jette. Bref, des victoires politiques, des déceptions parfois, mais des moments qui m'auront profondément marqué pour l'avenir.

Donc, je reste évidemment députée bruxelloise, militante socialiste et je reste évidemment à l'écoute et au travail pour les Molenbeekois à d'autres niveaux de pouvoir et effectivement, je reviendrai toujours à Molenbeek. Je vivrais plus proche que jamais finalement du CCM maintenant et de Rajae et de Emre et de Jamal et c'est avec plaisir que je vous reverrai très, très souvent et certainement à la Maison des cultures, par exemple, ces endroits qui, qui m'inspireront toujours dans ce que je pourrais apporter à une échelle, demain, dans ma future commune, dans la commune, que j'aurai le plaisir de découvrir d'ici quelques jours, la commune de Jette. Je vous remercie tous pour vos mots ce soir.

Mme la Présidente :

Tu seras à la hauteur de cet au revoir. Je n'ai aucun doute là-dessus.

J'ouvre la séance publique.

INTRODUCTION EN URGENCE DE DEUX POINTS (À L'UNANIMITÉ) - INDIENEN IN DRINGENDHEID VAN TWEE PUNTEN (EENPARIG)

Mme la Présidente :

*Le conseil accepte à l'unanimité l'introduction des deux points suivants en urgence :
De Raad heeft met eenparigheid van stemmen ingestemd het indenen in dringendheid van de twee volgende punten :*

*25. Médiation locale - Convention opérationnelle du Dispositif Hôtel Belvue.
(Complémentaire)*

*Lokale bemiddeling - Operationele overeenkomst HOTEL BELVUE project.
(Aanvullend)*

*26 .Département Infrastructures et Développement urbain - Marché de travaux portant sur la construction d'un immeuble à plusieurs fonctions sis avenue De Roovere 9 à Molenbeek-Saint-Jean dans le cadre du Contrat de Quartier Durable "Autour du Parc de l'Ouest". Opération 1.1 Centre de Quartier Ouest - Approbation de la relance du marché - Fixation des nouvelles conditions du marché - CDC 21.009.
(Complémentaire)*

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Opdracht voor werken betreffende de bouw van een gebouw met verschillende functies, gelegen De Rooverelaan 9 te Sint-Jans-Molenbeek in het kader van het Duurzaam Wijkcontract 'Rondom Westpark'. Operatie 1.1.Wijkcentrum West – Goedkeuring van de herlancering van de opdracht - Vaststelling van de nieuwe voorwaarden van de opdracht - Bestek 21.009. (Aanvullend)

Didier Milis entre en séance / treedt in zitting.

- A. Question d'actualité posée par monsieur Ikazban concernant l'Arrêt de travail du 23/11.
A. Actualiteitsvraag van de heer Ikazban over de werkonderbreking van 23/11.
B. Question d'actualité posée par monsieur Mahdaoui concernant l'Arrêt de travail du 23/11.
B. Actualiteitsvraag van de heer Mahdaoui over de werkonderbreking van 23/11.
C. Question d'actualité posée par monsieur El Khannouss concernant l'Arrêt de travail du 23/11.
C. Actualiteitsvraag van de heer El Khannouss over de werkonderbreking van 23 november.
D. Question d'actualité posée par monsieur Hamzaoui concernant l'Arrêt de travail du 23/11.
D. Actualiteitsvraag van de heer Hamzaoui over de werkonderbreking van 23/11.
E. Question d'actualité posée par monsieur Vancauwenberge concernant l'Arrêt de travail du 23/11.
E. Actualiteitsvraag van de heer Vancauwenberge over de werkonderbreking van 23/11.
F. Question d'actualité posée par monsieur Milis concernant l'Arrêt de travail du 23/11.
F. Actualiteitsvraag van de heer Milis over de werkonderbreking van 23/11.
-

Mme la Présidente :

J'ai été saisi suite à l'arrêt de travail à l'action syndicale d'hier de pas moins de, six questions sur le même sujet. Je vous propose de sortir un tout petit peu, mais pas trop de notre règlement puisque on n'a pas vraiment de débat d'actualité dans notre règlement et logiquement, on serait extrêmement restreint puisque normalement, on devrait tenir dans un temps global pour toutes les questions de 15 minutes avec maximum 5 minutes par question. Tout ça est impossible avec autant de questions sur le même sujet et donc, je vous propose d'aller avec ces intervenants vers un débat de, je vais donner deux minutes à chacun des intervenants ensuite la réponse et la réplique. On va être à 20 minutes, forcément très, très vite, peut-être même un peu plus mais comme ça, on respecte l'esprit du règlement tout en respectant aussi chacun des intervenants parce qu'il y a évidemment des questions qui se recoupent quand vous avez six personnes sur le même thème. Alors le premier intervenant, puisque je vais donner la parole sur les questions d'actualité dans l'ordre d'introduction des questions...

M. El Khannouss,

Madame la Bourgmestre je voudrais demander la parole svp.

Mme la Présidente :

Monsieur El Khannouss, sur l'ordre du jour ?

M. El Khannouss :

Est-ce que, puisque vous proposez d'élargir le débat à 20 minutes et c'est une bonne chose, est ce qu'on ne pourrait pas joindre au débat dans la discussion, le point 6 qui est évoqué par l'ensemble des intervenants?

Mme la Présidente :

Non, je ne le souhaite pas parce que le point 6 demandera une vraie présentation et va nous mettre dans un tout autre cadre de discussion. Je pense que ce n'est pas adéquat.

M. El Khannouss :

D'accord.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci madame la présidente. Vous voyez j'ai gardé quelques réflexes de l'opposition en matière de rapidité.

Tout d'abord, je voudrais souligner l'immense respect que je porte aux travailleurs et travailleuses de notre commune. Je sais que la pression est énorme sur leurs épaules et que la crise sanitaire n'a vraiment pas facilité la situation. Il faut le rappeler et le saluer. On a eu mardi matin un débat budgétaire au Parlement où ces questions ont été évoquées et dans plusieurs communes et notre personnel tire la langue ce qui est tout à fait compréhensible.

Je connais l'importance que vous attachez au dialogue constructif et respectueux avec les syndicats. Que pouvez-vous donc nous dire à propos des revendications des représentants du personnel ? Je pense que vous les avez rencontrés mardi. Peut-être est-ce aussi l'occasion de rappeler les avancées au niveau de l'amélioration du statut, des conditions de travail et du bien-être du personnel depuis votre arrivée aux responsabilités. Je sais que c'était une des priorités de ce Collège et je sais qu'il y a encore un mois ou deux on se réjouissait de certaines mesures importantes en matière de nomination notamment de pensions et autres. Je pense que c'est important de rappeler le chemin qui a déjà été parcouru même s'il faut être à l'écoute des revendications.

Pouvez-vous par exemple faire le point de la situation au niveau de l'évolution de la nomination des agents communaux ?

Même question concernant la pension des agents et l'amélioration de manière générale des conditions de travail du personnel.

Enfin, si je ne peux pas vous interroger sur vos intentions pouvez-vous néanmoins nous annoncer d'autres mesures en 2022 et ce malgré la situation difficile des finances communales ? A ce sujet je crois savoir que la région prévoit dans son budget 2022 des moyens supplémentaires importants pour les communes. Je n'ai pas les chiffres en tête mais c'est plusieurs millions pour les 19 communes qui vont être répartis de manière équitable et se seront des moyens qui permettront certainement d'améliorer les conditions de travail

Je vous remercie d'avance pour vos réponses en rappelant encore une fois l'importance de garantir un cadre de travail de qualité à nos agents afin de servir l'ensemble de la population Molenbeekoise. Merci.

Mme la Présidente :

Merci, monsieur Ikazban.

Je donne la parole à monsieur Mahdaoui.

M. Mahdaoui :

Oui, merci madame la bourgmestre. Juste à préciser que j'ai eu Monsieur Gilbert en début de séance et il m'a bien dit que j'étais le premier à avoir entré une interpellation. Mais bon, ce n'est pas grave.

M. El Khannouss :

Techniquement, c'est plus intéressant pour le Parti socialiste.

M. Mahdaoui :

Ce n'est pas grave, moi, monsieur Gilbert me l'a dit mais ce n'est pas grave.

Dans la presse du vendredi 19/, les syndicats en front commun ont annoncé un arrêt de travail pour le mardi 23, c'est à dire hier.

Les raisons invoquées par les syndicats pour justifier cette grève sont multiples.

Les préoccupations des syndicats rejoignent celle de la population. Ils dénoncent depuis un certain temps le délitement du service au citoyen.

Pourriez-vous me dire quelles mesures que vous comptez prendre pour répondre favorablement aux demandes des travailleurs ?

J'apprends également que lors du dernier Collège vous avez décidé d'accorder des chèques repas aux membres du personnel communal, je salue cette initiative mais qu'en est-il pour le personnel du CPAS et des asbl para communales ?

En vous remerciant pour vos réponses.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Mahdaoui.

Alors ensuite j'ai eu oui pour préciser les choses, c'est bien à moi que vous devez envoyer et donc effectivement, monsieur Hildgen n'avait pas cette information. Moi, j'ai reçu la question, de monsieur Ikazban bien avant, deux heures avant les autres.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Merci madame la présidente. Je vais déplorer aussi le fait que l'on ait donné la parole au chef de groupe du Parti socialiste alors que le secrétaire a confirmé qu'un autre conseiller, mais je connais la technique.

Mme la Présidente :

Monsieur El Khannouss, est ce que je peux vous arrêter tout de suite ?

M. El Khannouss :

Je vous demande de ne pas m'interrompre s'il vous plait.

Mme la Présidente :

Je vous demande d'éteindre son micro.

Je vais demander à monsieur Hildgen de tout de suite préciser les choses parce que je ne veux pas laisser Mr. El Khannouss polluer la séance avec des informations fausses.

Je suis vraiment désolé. Vous avez un rapport malsain avec ma présidence du conseil. Je n'y peux rien. Je vais demander maintenant à monsieur Hildgen de préciser les choses. Je vous en prie.

Je donne la parole à monsieur Hildgen, Secrétaire Adjoint.

M. Hildgen, Secrétaire-Adjoint :

Oui, voilà, donc je vois que madame la présidente et bourgmestre a reçu à 10h54 un mail de Mr. Ikazban avec la question d'actualité. Moi-même et au secrétariat, je l'ai reçu plus tard mais donc voilà c'est la bourgmestre qui reçoit les questions d'actualité, donc je n'étais pas au courant. Donc toutes mes excuses à monsieur Mahdaoui.

Mme la Présidente :

C'est le règlement, c'est bien moi qui reçoit les questions d'actualité.

Alors non, monsieur El Khannouss, je suis vraiment désolé, monsieur El Khannouss, allez-y. Vous ne vous adressez pas à moi, ça, ça vous regarde. Allez-y maintenant pour votre question s'il vous plaît. Deux minutes pour la question monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Je vous demande simplement d'éviter les anathèmes et le vocabulaire déplacé.

Mme la Présidente :

Je suis vraiment désolé. Je pense que c'est vous qui m'agresser sans cesse Je pense que je peux prendre les 100.000 molenbeekoïses comme témoins que vous m'agresser sans cesse.

M. El Khannouss :

Arrêtez de faire la pleurniche et de vous présenter comme une victime s'il vous plaît. Restons courtois. On a bien commencé le conseil communal. Alors, s'il vous plaît, continuez à respecter les conseillers communaux ou sinon, je risque d'être relativement dur dans mes propos, ce qui évidemment vous déplaît et vous permet de nouveau de faire la victime.

Alors, madame la présidente, le syndicat en front commun ont mené à l'arrêt de travail le 23 dernier. Je ne vais pas revenir sur toutes les revendications, mais on le sait, les travailleurs du CPAS, mais aussi de la commune, sont venus avec des revendications relativement claires par rapport à des situations qui semblent ne pas évoluer aussi bien par rapport à leurs statuts. Malgré que toutes les mesures que nous allons d'ailleurs discuter dans le point 6 qui ont été initiées, que ce soit la revalorisation salariale, que ce soit les chèques repas non pas par la commune, mais par la région, et donc je voudrais savoir par rapport à la situation que nous connaissons aujourd'hui, par rapport à ces revendications et contrairement à ce qui a été dit par certains, je ne pense pas que pour une première historique, des centaines

de travailleurs se sont plaints de leur situation, on puisse dire que tout va bien dans le meilleur du monde à Molenbeek.

Alors, pourriez-vous me dire ce que vous comptez urgemment mettre en place pour répondre positivement aux revendications des travailleurs?

Pourriez-vous m'expliquer la situation des travailleurs de l'ASBL Molenbeek Sport à cause du fait qu'ils ont été transférés qui aujourd'hui n'ont pas un statut qui est très clair. Ils sont payés par l'asbl Molenbeek Sport, pardon, ils sont payés par la commune alors qu'ils dépendent juridiquement de de l'ASBL Molenbeek Sport.

Je souhaiterai aussi savoir au niveau de leur contrat de travail, mais aussi quelle est la situation au niveau de leur barème salarial. Une des revendications qui a été portée avec force par les travailleurs aussi bien de la commune, mais qui est revendiquée aussi par les CPAS et je rejoins mon collègue, Rachid Mahdaoui qui a abordé le fait de généraliser l'octroi des chèques repas à l'ensemble des travailleurs commune, CPAS, mais aussi à l'ASBL Move. Qu'est-ce que vous comptez mettre en œuvre?

Alors, évidemment, quel sera le montant de ce chèque repas qui sera octroyé aux travailleurs? En vous remerciant pour vos réponses, merci beaucoup.

Mme la Présidente :

Merci monsieur El Khannouss.

Je donne la parole à monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui :

Merci madame la présidente.

Une action syndicale en front commun a eu lieu ce mardi 23 novembre 2021 sur la place communale de Molenbeek. Une action menée par le personnel communal pour dénoncer notamment la dégradation de leurs conditions de travail.

Il y a lieu de constater dans l'administration communale mais également au CPAS plusieurs problèmes :

- Une charge de travail grandissante,
- Le manque de personnel,
- Aucune politique de remplacement,
- La multiplication des contrats précaires,
- Des incohérences dans la gestion des services,
- Un manque de considération et de reconnaissance pour le personnel,
- Aucune perspective d'avenir,
- Insécurité croissante des travailleurs de première ligne,
- Aucune promotion pour les grades E et D,
- Augmentation du nombre de travailleurs et travailleuses en arrêt maladie de longue durée

Madame la Présidente. Chers collègues, si je prends l'exemple du CPAS, les gens attendent leur aide depuis trois à quatre mois. Est-ce normal qu'une personne doit subir les pots cassés d'une mauvaise gestion? Je ne le pense pas bien évidemment. ce n'est pas

normal d'avoir du retard aussi conséquent dans le paiement des aides aux personnes bénéficiaires du CPAS.

Madame la présidente voici mes questions :

- Quelle est votre plan d'action et votre vision pour résoudre cette problématique ?
- A quel moment comptez-vous nous présenter un plan de personnel adapté pour 2022 ?
- Comment comptez-vous absorber le retard dans le paiement des aides aux personnes bénéficiaires du CPAS?
- A quel moment comptez-vous prendre en considération l'humain dans votre politique

En vous remerciant d'avance de vos réponses.

Mme la Présidente:

Merci monsieur Hamzaoui.

Je donne la parole à monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge:

Madame la bourgmestre,

Les travailleurs ont exprimé leurs inquiétudes et leur colère par rapport au pouvoir d'achat, la surcharge de travail et le manque de personnel, les contrats précaires, le manque de matériel (paveurs, balayeurs, TL-travailleurs,...), la mauvaise organisation et le manque de respect.

Ils s'insurgent contre le refus des autorités communales d'augmenter les chèques-repas.

Ils sont frustrés de ne pas pouvoir travailler correctement. Ils demandent que les départs soient remplacés par des contrats fixes. Ils constatent que les travailleurs sont souvent remplacés par des contrats précaires et des travailleurs qui sont de ce fait là moins motivés et restent par définition seulement pour de courtes périodes et qu'il faut donc constamment former des nouveaux. Ça prend de l'énergie et du temps.

Ils dénoncent le manque de personnel dans de nombreux services.

Les travailleurs du CPAS s'insurgent aussi contre les discriminations, contre le fait qu'ils sont discriminés par rapport à leurs collègues de la commune en matière de statutarisation des niveaux E. On sait que les travailleurs communaux de Bruxelles, ils étaient discriminés par rapport à leurs collègues wallons et flamands mais au sein de Bruxelles même, il y a des discriminations et même au sein de la commune Molenbeek entre les travailleurs.

Vous avez eu un entretien avec les organisations syndicales le jour de l'action.

Quelles en sont les conclusions?

Qu'allez-vous faire pour résoudre les problèmes et dans quels délais?

J'entends dire que votre réponse est toujours qu'il n'y a pas d'argent mais il faut savoir que les travailleurs eux ils n'ont plus d'argent non plus et ils attendent une solution du monde politique. Merci.

Mme la Présidente :

Je vois que Monsieur De Block, Mr. De Block, vous n'êtes pas inscrit. Ce sont des questions d'actualité. Je ne peux pas vous accepter dans le débat. En fait, la question d'actualité.

Vous voulez une motion d'ordre ?

D'accord, alors vous pouvez allumer votre micro pour une motion d'ordre.

M. De Block :

Oui, donc, je voudrais juste rappeler aux deux personnes, donc à la présidente et aussi au secrétaire communal, le règlement d'ordre intérieur que nous avons voté tous, qui stipule clairement que les questions doivent être remises le jour du conseil communal avant 10 heures au secrétariat communal qui est chargé de les transmettre aussitôt au collègue des bourgmestre et échevins. Donc ça me choque que consciemment on inverse cela pour faire passer, évidemment, la question d'actualité de la majorité.

Mme la Présidente :

Moi je ne peux que regretter que vous ayez cette vue-là des choses. Je vous remercie.

Est-ce que je vais devoir interrompre la séance parce que vous faites un brouhaha? Parce que moi, qui suis la personne en charge des questions d'actualité, relisez tout règlement, j'ai reçu une question et je l'ai mise à l'ordre du jour d'abord. Je ne comprends pas votre opinion. Non, je ne comprends pas. En fait, je ne vous comprends pas du surréalisme. En fait, je ne vous comprends pas.

Est-ce que vous voulez qu'on interrompu la séance au moment où j'allais vous répondre et relire le règlement?

J'interromps la séance !

*La séance est interrompue 10 minutes.
De zitting wordt voor 10 minuten geschorst.*

Mme la Présidente :

Je rouvre la séance.

Alors voilà, je pense qu'on parle d'une question très importante puisqu'on parle non seulement de nos 1300 et quelques travailleurs communaux, mais on parle aussi des centaines de travailleurs du CPAS ici. Une série d'entre eux ont décidé de pratiquer un arrêt de travail pour manifester un certain mécontentement hier. J'ai reçu le front commun syndical et je suis bien consciente que l'arrêt de travail d'hier était un signal important, ainsi que le collègue, par ailleurs, qui m'accompagne dans cette analyse.

Alors, j'ai reçu le front syndical, j'ai reçu une partie du cahier de doléances. Je ne pense pas avoir déjà tout reçu. On a discuté plusieurs heures. Suite à la réception du front commun syndical, je vais dire commune/CPAS, j'ai également reçu les représentants de Move qui m'ont demandé de les recevoir, notre Asbl de première ligne cohésion sociale. De manière factuelle, rien n'a été demandé concernant l'arrivée des travailleurs de Molenbeek Sport dans la commune. C'est une réponse à une des questions, je crois, de monsieur le chef de groupe du

CDH, mais je voudrais quand même d'abord vous donner avant d'aller sur les éléments d'hier du contexte de manière forte.

Il est extrêmement important pour moi de travailler en concertation avec les organisations syndicales et de mettre le dialogue au cœur de la politique des ressources humaines. Ceci s'est marqué depuis trois ans par des dizaines de réunions. La semaine passée, avant que ne se déclenche l'action, nous avons eu pas moins de trois réunions avec les organisations syndicales, donc le dialogue est là et n'a jamais cessé. Il est important. Il est dans la plupart des cas extrêmement respectueux et je trouve qu'on fait un bon travail. On a créé une série de groupes de travail aussi. On a planifié notre travail et certainement, les organisations savent que nous sommes là pour les écouter et nous avons des chantiers en manière tels que régler tout en rapidité n'est pas possible malheureusement, aujourd'hui. Nous devons prioriser et avancer dans les chantiers petit à petit. Mais le plus important pour moi, ce sont toutes les décisions concrètes qu'on a pris au service de nos travailleurs depuis trois ans. Il y en a une série. Je veux remercier monsieur Ikazban d'avoir rappelé certaines choses. Moi, je vais juste me focaliser sur quelques points.

Je voudrais d'abord vous dire que jamais auparavant, en un aussi court moment, on avait fait basculer autant d'argent dans l'escarcelle des travailleurs. Je parle de la mesure unique des nominations. La mesure des nominations à elle seule, en nommant plus de 400 agents, amène près de 3 millions dans l'escarcelle des travailleurs. Donc, ces 3 millions supplémentaires qui n'étaient pas chez les travailleurs et qui viennent dans le budget désormais de manière structurelle chez les travailleurs par le simple fait de la nomination. C'est considérable. Ça me permet de jeter un œil dans le rétroviseur de notre situation budgétaire. Elle est douloureuse. Donc, si aujourd'hui nos agents souffrent, ils souffrent énormément. Ils souffrent de la situation sanitaire. Ils souffrent aussi des conséquences de la situation sanitaire sur leur travail puisque, par exemple, au CPAS, on a des centaines d'usagers supplémentaires, on a un travail considérable supplémentaire parce que c'est vrai que l'État fédéral nous a donné de l'argent supplémentaire cette année, par exemple mais pour pouvoir bénéficier de cet argent, il fallait remplir des dossiers à caractère individuel. Il fallait montrer de manière extrêmement stricte tout ce qui était fait et cela a constitué aussi des contraintes supplémentaires pour les agents. Donc, il est réel de dire que la situation sanitaire aggrave la charge de travail de nos travailleurs et tout en même temps, augmente les besoins de nos citoyens et diminue les capacités contributives à notre budget communal de nos citoyens. Donc, c'est un défi en réalité que de maintenir notre commune la tête hors de l'eau au niveau de ses finances et je pense que la personne qui est la plus à même de vous parler de ça, c'est notre échevin des Finances. Il aura l'occasion de vous parler encore finances ce soir, mais c'est un défi majeur qu'on rencontre aujourd'hui. Notre commune n'est pas en faillite. Elle maintient le cap budgétaire. Elle ne licencie pas. Structurellement, elle a pris des mesures très fortes qui font, je vous l'ai dit, ces 3 millions de plus dans la poche de nos travailleurs. C'est énorme et elle est capable d'assumer ceci. Elle est capable d'assumer ceci parce que nous avons une gestion qui est une gestion prudente, qui est une gestion valide et qui nous donne un cap qu'on peut tenir.

Alors, d'autres décisions concrètes que nous avons prises, la pension des agents. À peu près 1000 travailleurs sont déjà concernés chez nous par le régime de pension complémentaire. On fait partie des sept communes sur 19 à Bruxelles qui ont déjà pris cette mesure, qui est très importante pour un millier d'agents, au moment même aujourd'hui où effectivement, la région va faire l'harmonisation de toutes les communes sur cette mesure, nous avons pris les devants et nous avons déjà depuis plus d'un an plus de 1000 travailleurs qui étaient concernés par cette mesure. Alors travailleurs à temps partiel et c'est souvent des femmes plutôt que des hommes, qui peuvent voir une reconnaissance de leur calcul d'ancienneté sur base d'un temps plein et pas d'un temps partiel. Ça aussi, c'est une mesure sociale forte qui concerne une série de nos travailleurs. Nos directeurs d'école. Je lisais ce soir ce matin dans Le Soir, la une du soir. Les directions d'école

dans le fondamental en Fédération Wallonie-Bruxelles ne vont pas bien. Nous avons pris la décision déjà depuis plus d'un an, de leur accorder une prime. Ce sont aussi des travailleurs qui méritaient une attention particulière. Ça a été fait.

Alors, les 120 travailleurs de l'ASBL Move, chère à Rachid Mahdaoui, je le sais, ont reçu depuis notre investissement dans cette structure leurs primes de fin d'année pour la première fois. C'est une prime qui est partie, en 2019 de 500 euros par an pour arriver en 2024, on a un accord avec les organisations syndicales là-dessus, à 860 euros. C'est évidemment de l'argent poche, tout à fait important pour les travailleurs tout ça, toujours avec un équilibre financier, une capacité à maintenir ce cap.

On a aussi mis en place les classes Selor pour pouvoir nommer aussi les employés, parce que la nomination automatique avec le moteur qu'on a enclenché est plus facile pour les ouvriers. Elle est sans condition quelque part, hormis l'évaluation positive pour les ouvriers, il reste une condition pour les employés, c'est ce Selor et donc, on a jugé utile et très, très important de pouvoir mettre le pied à l'étrier dans les formations Selor de tous nos agents qui le souhaitent et on est occupé à faire ça.

Alors pour ceux qui ont des contacts avec d'autres bourgmestres, peut être que vous avez entendu parler de mon combat pour que nous puissions accueillir une réforme valide des barèmes. Quand je dis que nous puissions accueillir une réforme valide des barèmes, c'est que nos finances communales puissent soutenir la réforme régionale en matière d'augmentation des barèmes. C'est le cas puisque la solidarité régionale va s'exercer dans cette matière et la solidarité régionale va s'exercer dans cette matière en manière telle que nous pouvons accueillir l'ensemble de la réforme et que nous pouvons donner des chèques repas et que nous pouvons avoir les augmentations barémiques et j'en parlerai au point 6. L'allongement des échelles et ainsi que la pension complémentaire mais je l'ai déjà dit, nous l'avions déjà puisque nous avons pris les devants sur cette mesure importante pour nos travailleurs contractuels. Ça veut dire quoi? Ça veut dire que oui à partir du 1er janvier, l'ensemble de nos travailleurs auront des chèques repas, auront, dans les conditions émises par la région, les avantages délivrés par le comité C et je l'ai expliqué plus en détails tout à l'heure parce que ça mérite un développement plus large.

Alors, je vais encore dire deux autres choses qui sont quand même des choses qui ont déjà abouti à du concret, même si ce sont des chantiers qui ne sont pas terminés. Première réforme très importante, bousculée par le Covid, mais extrêmement importante celle-là, pour nos employés, le télétravail structurel. Nous avons signé il y a dix jours maintenant un protocole avec les syndicats pour mettre en place les lignes du télétravail structurel avec ce qui sera permis dans notre administration, un support plus important pour les chefs de service pour organiser de manière valide, ceci afin qu'on puisse combiner à la fois des avantages pour nos agents et un travail toujours excellent et de qualité de service public pour nos citoyens. C'est une avancée importante. Ça a demandé des mois de travail. D'abord au niveau de notre DRH que je remercie ici, madame El Moutaani, et ensuite le travail avec les organisations syndicales.

Enfin, jeudi passé, nous avons voté la création d'un pôle soft RH dans notre service des ressources humaines. Qu'est-ce que c'est que le soft RH? C'est un pôle qui va permettre de développer encore davantage les formations, de développer davantage la politique de l'évaluation, d'aller accompagner au recrutement et à l'émancipation de tous nos travailleurs. L'idée, c'est que nos travailleurs puissent avoir bien davantage qu'aujourd'hui une véritable progression de la carrière, que ce soit pour les employés comme pour les ouvriers et pour ça, on avait besoin d'une équipe dédiée et cette équipe est maintenant là. Nous attendons encore quelques membres qui vont rejoindre cette équipe. Cette équipe permettra aussi d'aller sur le terrain demain, accompagner les responsables pour le changement. Lorsqu'il y a des problèmes, les résoudre à la source, ainsi, diminuer la souffrance au travail et travailler de

manière radicale sur le bien être des agents. J'attends énormément de cette équipe et je pense que c'est une réforme de structure que de créer ce pôle à côté du pôle de la paye et des contrats qui était celui que vous connaissez déjà et qui était, je dirais, plutôt un pôle à vocation, essentiellement de secrétariat social. Ici, on développe vraiment quelque chose qui est digne d'une administration de plus de 1300 employés et qui va pouvoir venir secourir à la fois nos travailleurs de base, mais aussi nos corps intermédiaires et même la haute administration en vue d'avoir quelque chose beaucoup plus dynamique qui va permettre beaucoup plus d'émancipation et qui va permettre beaucoup plus de mobilité favorable, de formation, un dialogue, à mon avis renouvelé, plus d'appels, peut être à la médiation qui ne sera pas réservé à notre service médiation, mais qui sera aussi pratiqué par des gens qui seront dédiés à ça dans le service des ressources humaines. Donc, ce sont des choses importantes. Ce ne sont pas comment des petits chantiers et ce sont des chantiers structurels. Ce sont des chantiers structurels. Qui dit chantier structurel, dit réponse à moyen et à long terme, mais pas à court terme et donc je peux comprendre qu'avec l'environnement qu'on connaît aujourd'hui, la souffrance au travail de nombreux travailleurs, où qu'ils soient en Belgique, puisque nos travailleurs sont venus avec l'idée que 11 % des travailleurs belges étaient en maladie longue durée. J'ai bondi en pensant que c'étaient nos chiffres. Ce ne sont pas nos chiffres, je vous rassure, nos chiffres sont à 6,5% et donc c'est moins en fait que la moyenne en Région bruxelloise et c'est moins nettement moins que la moyenne en Belgique. J'espère qu'on va encore diminuer ces chiffres parce que c'est vrai, ces chiffres sont des chiffres douloureux. Ces chiffres sont le signe de difficultés, mais ces chiffres sont plutôt meilleurs qu'ailleurs et je m'en félicite.

Donc au quotidien, il est clair que la crise sanitaire engrange du stress au travail, des difficultés supplémentaires au travail et pour certains services et je pense en particulier au CPAS, c'est évident, une surcharge de travail très, très lourde. Ceci étant entendu, j'en suis pleinement consciente et à la suite de la rencontre avec la délégation des travailleurs, on a prévu un nouvel agenda de travail et je peux vous dire que mon désir, notre objectif aujourd'hui, c'est de répondre à un maximum des revendications de nos agents. C'est très clair.

Je veux finir en vous disant que notre personnel mérite cela, que notre personnel mérite des dirigeants qui sont à la hauteur des délégué syndical, qui sont des délégués syndicaux qui sont à la hauteur de l'enjeu que constitue à la fois un cadre de travail de qualité et un travail de service public de qualité.

Je vous remercie de votre attention. C'est ce que je voulais vous répondre. Maintenant, je sais que Mme Bastin, pour ce qui concerne l'aspect CPAS, voulait aussi vous adresser quelques mots.

Madame Bastin, je vous donne la parole.

Mme Bastin, Présidente du CPAS :

Merci beaucoup, madame la présidente.

Mais oui, en effet, nous étions toutes les deux à recevoir les organisations syndicales et les problèmes que vous avez évoqué sont exactement les mêmes que ceux que nous ressentons au CPAS. Il faut dire aussi que les organisations syndicales, je les rencontre et nous les rencontrons au moins une fois par mois et pour moi, ce sont réellement des partenaires. Je ne voudrais pas reprendre l'évaluation que vous avez faite au niveau de votre personnel, mais vous n'êtes pas non plus, chers collègues qui avaient posé les questions, sans savoir que des mesures prises pour les agents de la commune doivent être semblables à ceux du CPAS et donc, c'est vraiment ensemble que nous réfléchissons à toutes les mesures qui pourront améliorer le bien-être puisqu'il faut utiliser ce terme-là de tout le personnel.

Alors, cette amélioration des conditions de travail a été un des objectifs majeurs de ces trois dernières années, malgré la situation financière difficile et c'est pourquoi, d'ailleurs, le CPAS a commandé à la médecine du travail une étude sur l'analyse des risques psychosociaux des travailleurs et la remédiation au constat qui sont faits. A toutes les étapes des conclusions et des améliorations au travail les syndicats, fort heureusement, ont été associés et l'étude, bien sûr, se poursuit actuellement.

Alors, je ne vais pas reprendre tous les problèmes dus au Covid, mais je voudrais simplement vous signaler que lors des restrictions Covid le télétravail a été installé dans les plus brefs délais au CPAS, il y a eu des dispenses de travail pour les fonctions non télétravaillables, bien sûr, sans perte de salaire. J'insiste, il n'y a jamais eu de chômage technique. Les congés de 2019 et 2020 ont pu être reportés et le sont d'ailleurs jusqu'en décembre de cette année.

Alors, pour répondre à toutes les injonctions sanitaires, la médecine du travail a pris les mesures les plus rassurants possibles pour le personnel parce que nous avons bien évoqué chez notre personnel des inquiétudes. On leur a donc donné, bien sûr, tous les équipements qu'ils devaient porter, y compris aménagement des portes pour la ventilation, etc. et pour ceux qui étaient volontaires, ont été en télétravail, toujours volontaire. On ne les a jamais obligés. Ils ont reçu des portables, des équipements GSM, webcam, casque, micro, etc. Pour tout le personnel, les horaires ont été aménagés pour permettre plus de flexibilité. Il y a eu des primes Covid ainsi que cinq jours de congé supplémentaires pour le personnel de la maison de repos, du relais et des services à domicile afin de les reconnaître dans leurs tâches. À de nombreuses reprises, j'ai été dans les services pour remercier et actuellement, je fais toujours le tour de toutes les entités pour avoir récolté leurs avis et voir la manière dont ils vivent les choses actuellement. Parce que malheureusement, ce problème Covid et cette situation socioéconomique très difficile actuellement, ça ne va pas s'arrêter avec les subsides qui nous sont octroyés jusqu'au 31 décembre, mais ça va bien sûr se prolonger et donc il faut prévoir toute une série de choses à mettre en place avec les équipes.

Il faut souligner quand même que le CPAS est une institution qui est destinée à aider les habitants en grande difficulté. Donc, les missions légales doivent être assumées, et ce, dans les plus brefs possibles. Et je reviendrai aux délais que les collègues ont évoqué, et ce, quelles que soient les circonstances et donc, il y a des assistantes sociales qui ont fait le choix en continu de mener les permanences. Donc, depuis le 17 mars, il y a toute une équipe qui était présente qui recevait les personnes qui venaient faire des demandes dans des locaux, bien sûr aménagés le mieux possible et je les ai tout à fait remerciés d'ailleurs pour leurs prestations qui ont permis au CPAS de mener les missions en continu.

Alors, maintenant concernant la charge de travail des assistants sociaux je voudrais quand même signaler qu'il y a eu un renfort de 60 personnes pour prendre en charge les demandes qui vous vous en doutez, ont explosé. Madame la bourgmestre en a parlé.

Autre décision importante, c'est actuellement, enfin depuis le 1er octobre, le retour au titulariat. Naturellement ça ne se fait pas, bien sûr, avec un coup de baguette magique, mais ça se fait en organisant les choses. Donc, le retour au titulariat qui a été demandé d'ailleurs par tous les services sociaux, les assistantes auront à nouveau l'attribution des dossiers qui regroupent une famille et tout ça s'est fait en accord avec les syndicats qui étaient eux-mêmes demandeurs de ce retour au titulariat. Alors, le nombre de dossiers attribués à chaque assistant social est entre 60 et 100 au maximum. Pas au-delà. Les 150 et 200 dossiers dont on parle ne concernent pas Molenbeek, mais concernent Anderlecht. Et donc, voilà, je voulais quand même faire une mise au point par rapport à cette situation. Nous sommes extrêmement vigilants à ce que les assistants sociaux aient une charge de travail d'abord, qui soit bien équilibrée, qui soit répartie dans les équipes parce qu'il y a des dossiers qui sont plus faciles

à traiter, d'autres qui sont beaucoup plus lourds et donc, les assistants sociaux en chef ont comme tâches, bien sûr, de faire une répartition tout à fait équitable de cette charge de travail.

Nous avons mis en place des relecteurs, c'est à dire que ce sont au lieu que ce soit des assistantes sociales en chef qui, normalement, ont leur mission de relire les dossiers. Il faut savoir tout de même que le conseil, le comité du service social général a à peu près nous sommes 7 par personne, à peu près septante dossiers à lire. Donc à vous voyez la masse de dossiers que cela fait. Eh bien donc, il y a des relecteurs qui ont été désignés, c'est à dire qu'ils ont de la bouteille, je dirais pour pouvoir lire ces dossiers et donc enlever cette charge aux assistants sociaux qui peuvent maintenant se concentrer essentiellement sur la gestion de leurs équipes, ce qui est déjà extrêmement important à faire et qui représente un travail, je ne dis pas lourd, mais dans lequel ils doivent s'investir à fond.

Mme la Présidente :

Madame Bastin, j'avais bien pensé qu'on allait déborder, mais là, on est vraiment en train de déborder beaucoup, beaucoup, beaucoup. Est ce qu'il y a d'autres infos parce que l'information que vous avez donnée sur le dernier chiffre est extrêmement importante. Est ce qu'il y a d'autres informations très importantes comme celle-là? Sinon, je vous propose qu'on continue.

Mme Bastin, Présidente du CPAS :

Oui, simplement quelques mots parce qu'on a parlé du retard dans le traitement des dossiers et je crois que c'est quelque chose qui est à soulever. C'est une vérité, je n'en disconviens pas et sachez que ça me préoccupe énormément. Mais il y a beaucoup, bien sûr, plusieurs paramètres qui l'expliquent et sont traités presque quotidiennement. Il y a eu des formules maintenant qui ont été mises en place déjà depuis un an et demi, mais qui aident sensiblement nos allocataires et quand il y a des urgences qui se présentent avec des revenus d'intégration qui n'ont pas été payés, je voulais simplement dire qu'il y a des colis alimentaires depuis le 17 mars qui ont été distribués par chèques repas ou par colis alimentaires et que, bien sûr, il y a une aide urgente qui leur est donnée et qui prévient, disons le moment où le revenu d'intégration pourra être à nouveau attribué mais les gens sont toujours dépanné parce qu'on se rend bien compte qu'il y a certaines situations dramatiques et je ne voudrais pas me sentir en défaut par rapport par rapport à ça. Mais Covid, absence du personnel, prise de congés, quarantaine, tout ça, ce sont des facteurs qui, malheureusement, ont hypothéqué une manière régulière de pouvoir traiter les dossiers. Je suis très, très préoccupé et sachez que je mette tout en œuvre pour y remédier. Merci.

Mme la Présidente :

Merci madame Bastin.

Il y a une chose que je voulais vous dire que j'ai oublié, c'est concernant Move. Donc l'ASBL Move. J'ai reçu les travailleurs de Move aussi ce jour-là, hier, et la déléguée syndicale du SETCa a proposé d'envisager l'idée qu'on puisse faire passer Move comme ASBL para communale, dont le dispositif du ministre Clerfayt comme ASBL et pouvoir faire bénéficier des mêmes avantages. L'ASBL Move que ceux dont vont bénéficier les agents communaux. J'ai trouvé que c'était une idée extrêmement intéressante parce que j'ai relu effectivement ce qui était prévu par le Ministre Clerfayt et ça me semble possible étant donné que c'est un service public fonctionnel. C'est en fait une ASBL para communale très, très évidente qui rend un service public de première ligne de cohésion sociale de pouvoir plaider ceci. J'ai aussitôt téléphoné à Khadija Zamouri qui est présidente de Move, pour lui proposer de plaider cela auprès du ministre. Elle est extrêmement intéressée par l'idée et elle va faire cela et j'espère que ça, ça pourra nous amener peut-être une bonne nouvelle par rapport à Move et par

ailleurs, par rapport aux travailleurs de Move nous avons aussi convenu de reprendre les travaux sur les barèmes qui avaient été interrompus depuis le début du Covid et de se recréer un agenda de ce côté-là. Donc ça, j'avais oublié de vous le répondre. Je pense que c'est vous, monsieur Mahdaoui qui avait particulièrement posé la question sur Move. Je crois que c'est important.

Voilà alors, chers conseillers, j'attends vos répliques. Essayons d'être courts puisqu'on a déjà pris 20 minutes. On est déjà largement hors de notre règlement, comme on en a parlé tout à l'heure. Ce n'est pas grave, c'est un sujet très important, mais je vais quand même vous demander d'essayer, puisque vous êtes 6 intervenants, de clôturer de manière relativement rapide.

Je donne la parole à monsieur Mahdaoui.

M. Mahdaoui :

Merci madame la bourgmestre. Franchement, je vous remercie pour votre intérêt pour l'ASBL Move et le CPAS et tous nos travailleurs communaux. Donc j'espère que ça va pouvoir aboutir et rassurer nos travailleurs, car en période Covid, ils ont été en première ligne et tout le temps, on a tout le temps compté sur eux et ils étaient là au front non-stop. Il y a déjà un écart salarial entre les travailleurs Move et les travailleurs communaux. Évitions de creuser l'écart encore plus. En tout cas, merci pour vos réponses. Vous rassurez les travailleurs salariaux. De toute façon, vous êtes au bureau de Move, vous êtes au courant de tout vous, Gloria et la présidente et donc on doit continuer à travailler. Merci pour vos réponses.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Mahdaoui.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

D'abord, je voudrais vous remercier pour vos réponses. Je trouvais que c'était important de récapituler un peu ce que le Collège a mis en place, ce que vous avez mis en place depuis que vous êtes là et vous n'avez pas attendu le Covid et vous n'avez pas attendu l'action de mardi pour déjà travailler en tout cas sur les nominations, il y en avait plus, sur les pensions et les régimes de pension. Vous n'avez pas évoqué en long et en large, mais en tout cas, il est question aussi de pensions. Même pour des contractuels, c'est important. Moi, je constate depuis mardi matin que le ministre régional va dans le même sens puisqu'il y a des moyens qui vont être débloqués pour l'ensemble des communes, parce que il est important d'uniformiser pour éviter cette concurrence justement entre les Communes, parce qu'il n'est pas normal, d'ailleurs, le ministre l'a rappelé également à nos débats qu'évidemment, il faut traiter tout le monde sur un même pied d'égalité. Mais il y a certainement des communes et des quartiers qui méritent une attention particulière, due notamment à l'intensité du travail qui est réalisé.

Moi, je vous encourage à continuer dans vos efforts. Je vois que le dialogue n'est pas rompu du tout. Il n'a jamais été rompu et je félicite ce que ce que fait le collège, ce que fait le CPAS également. Je me réjouis aussi, comme Rachid, de voir qu'à l'ASBL Move, le personnel va enfin avoir une prime de fin d'année conséquente.

Je pense que, sans polémiquer, je me rappelle de certaines manifestations du personnel en 2014, où certains membres qui se sont exprimés aujourd'hui de l'opposition étaient dans la majorité, ou les membres du personnel se plaignaient aussi de harcèlement

moral, de difficulté d'être pressés comme des citrons, de ne pas être nommés et ainsi de suite. Je pense que chacun doit faire son examen de conscience. Ce qui est important aujourd'hui, c'est de relayer les revendications du personnel et de les soutenir, de montrer qu'on est à leurs côtés, qu'on soit de la majorité ou de l'opposition et que dans le concret, il y a un collègue qui agit ici depuis qu'il est mis en place, qui agit concrètement, d'abord parce que c'est dans l'intérêt des travailleurs et des travailleuses et ensuite parce que c'est dans l'intérêt de notre population qui doit être servi de manière convenable, efficace et efficiente. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Ikazban.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Madame la bourgmestre, je vous remercie pour vos réponses, bien évidemment, même si je ne suis pas satisfait parce que je suis relativement étonnée.

Ainsi, si vous le permettez en vous disant qu'effectivement, des revendications de la part des travailleurs, ce n'est pas nouveau, mais c'est une première historique d'avoir des centaines de travailleurs sur la place communale.

Alors moi, j'ai l'impression, madame la bourgmestre, que vous vivez sur une autre planète. J'écoutais avec beaucoup d'attention. J'écoutais religieusement les revendications des travailleurs qui parlaient de souffrance sur le lieu de travail, sur le fait qu'ils n'étaient pas remplacés, sur le fait qu'il y avait une surcharge de travail. Au niveau du CPAS. Je viens d'apprendre quelques nouvelles. J'espère simplement qu'elles vont se concrétiser, comme la prise en charge individuelle des dossiers. La hantise des travailleurs du CPAS, c'est que 60 acs mis à disposition ne soient supprimés après la période Covid et effectivement, on parle de 100 à 120 dossiers par un assistant social et leur peur, c'est que ça passe 200 dossiers si les 60 renforts devaient s'en aller et donc leur inquiétude est légitime et il faut les écouter, les entendre.

Les problèmes financiers que vous évoquez. Mais évidemment, il faut quand même vous y faire votre mea culpa. Si aujourd'hui la commune est littéralement en faillite, c'est parce que vous avez géré d'une manière catastrophique celle-ci. Des dépenses par ci par là, des erreurs de gestion. Je peux aussi démontrer aisément aux citoyens molenbeekoïses que vous avez jeté littéralement huit millions d'euros par la fenêtre dans différents dossiers. Je ne vais pas rappeler les tapis rouges, rappeler la condamnation qui a disparu qui va nous coûter à peu près 2 millions. Etc. Etc. Mais je viendrai ici lors de nos prochains conseils communaux avec ces dossiers pour demander des éclaircissements. Elles ne sont pas closes. Vous avez aussi votre cabinet qui a littéralement doublé. Vous savez, j'ai posé une question sur les chèques repas, sur le montant de ceux-ci. Vous ne m'avez pas répondu. On parle ici de 4 euros de chèques repas alors que dans les autres communes, alors que dans les autres communes, ils seront probablement beaucoup plus importants.

Moi, je souhaiterais avoir des réponses précises. Je souhaiterais véritablement que vous soyez à l'écoute des partenaires sociaux. Je n'ai pas beaucoup apprécié quand vous vous rappelez que vous demandez que les partenaires sociaux soient à la hauteur, ils sont à la hauteur vous savez. Ils sont dans le rôle de défendre les travailleurs. Ils le font très bien. D'ailleurs, je serai à leurs côtés tant que leurs revendications seront légitimes. Et donc, moi, je souhaiterais vraiment ici qu'on arrête de tourner autour du pot et que réellement, on apporte des réponses concrètes pour améliorer les conditions de travail, le statut des travailleurs et pas seulement à travers de belles déclarations. On a nommé des gens. C'est une très bonne

chose, mais il y a ceux qui sont les plus fragilisés et qui n'ont pas été nommés, et leurs barème salarial est encore très bas. J'ai rappelé la situation ubuesque des travailleurs de Molenbeek Sport. Aujourd'hui, ils sont en grand écart avec un contrat à Molenbeek Sport et un salaire partiel parce qu'on leur a pris une partie de leur salaire qui est reversé par la commune, ce qui est véritablement problématique. J'ai vérifié les fiches de paye. J'ai pu voir des fiches de paie de travailleurs comparative entre la fiche de paie de Molenbeek Sport et la fiche de paie de la commune où il y avait une sacrée différence et donc ne dit pas ce n'est pas vrai, c'est vrai, malheureusement, parce que vous avez géré d'une manière totalement hallucinante la mort de Molenbeek Sport et aujourd'hui, on en paie les conséquences. Et d'ailleurs, je prédis ici, comme pour la prime que nous avons supprimé, la prime logement qui a impacté 5000 familles. Vous m'aviez dit on ne va pas toucher la prime des habitants finalement supprimée parce que vous gérez mal la commune et vous faites payer les citoyens molenbeekois. Aujourd'hui, vous faites payer les travailleurs de la commune à travers deux mesures pour lesquelles, finalement, à part les nominations qu'on peut applaudir, en tout cas en partie, il n'y a rien de concret qui est offert aux travailleurs pour améliorer leurs conditions de travail, pour faire en sorte qu'ils puissent avoir un salaire décent et qu'ils soient

Mme la Présidente :

Je vais vous demander de clôturer, vous êtes déjà au double du temps.

M. El Khannouss :

Madame, vous avez aussi dépassé votre temps de parole. Permettez-moi de terminer, comme tous les travailleurs des communes de la région bruxelloise. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Un grand merci à vous.

Je donne la parole à monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui :

Merci madame la présidente.

Chers collègues, chers Molenbeekois, j'ai l'impression avec vos réponses que nous reculons des années, des années en arrière. Vous le dites-vous même, madame la Présidente, vous amenez des réponses structurelles, mais ce sont des réponses qui n'apportent rien au quotidien pour le moment, surtout pendant cette période de crise.

Alors, pour la réponse qui a été amenée par notre président du CPAS, il faut nous parler du retard dans les dossiers d'attribution des revenus d'intégration sociale. Comment vous justifiez vous ce retard dans le paiement de ces revenus? Ce n'est pas normal. Ce n'est pas normal qu'il y ait un retard, en tout cas de 3 à 4 mois dans le paiement de ces aides. Alors, madame la bourgmestre, chers collègues, nous condamnons fermement cette politique désastreuse, clientéliste, inhumaine, individuelle, indigne, abjecte de la majorité en place, bien évidemment la majorité PS et MR. Cette majorité, cette coalition, c'est la coalition qu'il ne faut pas avoir sur Molenbeek. C'est la coalition, c'est la majorité de l'immobilisme et c'est la majorité antisociale. C'est une majorité qui préfère en tout cas ne pas mettre de politique, de d'emploi, aucune politique d'emploi n'a été mise en place. Il y a eu également pendant cette période une suppression d'une prime importante qui est la prime logement. Il y a eu également une gestion catastrophique des infrastructures sportives molenbeekoise et il y a eu également pendant cette coalition, donc PS /MR, des échevins à deux salaires, voire même trois.

Ensuite il y a eu des marchés publics, sans appel d'offres. Là, notamment, je parle évidemment du tapis rouge et encore d'autres dossiers que je ne peux pas aborder maintenant.

Alors, vous préférez faire tout ça, mais vous ne vous mettez pas en place une aide structurelle, que ce soit pour la population ou pour le personnel communal et le personnel du CPAS. Cette problématique s'ajoute au panier des tristes problématiques qui nous concerne tous. Encore une politique désastreuse qui met en évidence la dégradation des conditions de travail de nos employés.

Alors, je vous invite, madame la Présidente, Madame la bourgmestre, de prendre toutes les précautions, de prendre toutes les mesures pour aider et mettre en place une vraie politique, une politique humaine au service de tous les Molenbeekois. J'ai dit.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge :

Oui, ce qu'on entend sur le terrain, c'est un autre son de ce que vous dites. Ce que ce que disent les gens, c'est, on écoute, mais on n'entend pas. Vous écoutez, vous faites semblant d'écouter, mais vous n'entendez pas. Vous dites que vous avez eu trois réunions avec les syndicats la semaine avant, mais les syndicats disent que de toute façon vous n'écoutez pas. C'est toujours non, il n'y pas d'argent, on ne sait rien faire, etc. Ça, c'est toujours la réponse. C'est pour ça qu'ils sont descendus et c'est le seul moyen pour vous faire bouger. C'est le seul moyen. S'ils n'étaient pas sortis, vous aurez un autre discours. Maintenant, vous vous êtes spécialiste là-dedans pour embellir les choses en votre faveur. Mais les gens sur le terrain, ce discours-là ne marche plus. Ce qu'on entend c'est, il n'y a pas de remplacement, il y a une mauvaise organisation et un manque de respect et un manque de matériel, les balayeurs qui disent on n'en peut plus parce que les gens nous engueulent, mais on n'est pas assez. Donc on ne sait pas faire face et là, il n'y a aucune solution que j'entends.

Puis, sur le CPAS, je suis désolé, mais là, c'est pareil. Les discriminations par rapport aux statutarisations ce n'est toujours pas appliqué au CPAS pour le niveau E. Ce n'est pas appliqué. On dit qu'on les écoutes, que oui ce sont les partenaires, les syndicats, mais à Arcadia, les gens, par exemple, pour les heures, on leur a imposé des heures n'importe comment. Le week-end, par exemple, il y a des équipes de 7 heures, des gens travaillent de 7 heures du matin à 8 heures du soir. Ils ont 2 heures d'interruption obligatoires non payées, mais des gens qui viennent de loin ça fait une journée de 13 heures, mais ça, il faut aller sur le terrain pour le savoir. Il faut peut-être une fois le faire vous-même comme ça, vous allez savoir ce que c'est. Il y a plusieurs sources qui ont dit c'est 140 dossiers par assistant social et maintenant, ils craignent que ça va monter peut être jusqu'à 200. Donc, ce n'est pas Anderlecht ! Non, c'est à Molenbeek. S'il vous plait.

Mme la Présidente :

Merci à tous.

Je pense que de toute façon, la souffrance de nos travailleurs, on en parlera encore, c'est certain, parce qu'effectivement, c'est difficile. Aujourd'hui, le travail aux côtés de nos allocataires sociaux, c'est difficile. Travailler aux côtés de nos citoyens, c'est difficile. Et les réformes de structures, c'est vrai, ça prend du temps mais c'est ce que nous pouvons faire aujourd'hui avec la tutelle que nous avons, qui ne nous permet pas d'engager du personnel supplémentaire. Avec les réformes de structure, nous allons amener de meilleures

procédures, une meilleure formation, un meilleur management et demain, ça va être des solutions pour nos travailleurs.

G. Question d'actualité posée par monsieur Ikazban concernant la piscine Louis Namèche.

G. Actualiteitsvraag van de heer Ikazban over het zwembad Louis Namèche.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Ikazban et c'est monsieur Azaoum qui va vous répondre.

M. Ikazban :

J'apprends qu'une large refonte du planning de notre piscine communale est en passe de concrétisation, et ce, dès le 1er décembre qui arrive. A ce sujet, vous annoncez clairement l'ambition avec le titre « Une piscine plus ouverte aux amoureux de la natation et aux familles ». Pourriez-vous nous en dire davantage sur ce nouveau fonctionnement de notre belle installation sportive? Vous savez l'attachement qui est le mien pour la pratique du sport pour toutes et tous et cela dans de bonnes et de belles infrastructures comme ce bassin de natation dont j'ai porté moi-même à l'époque le dossier de rénovation. Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Mme la Présidente :

Merci pour votre question, monsieur Ikazban.

Je donne la parole à monsieur Azaoum.

M. l'échevin Azaoum :

Oui, monsieur Ikazban, monsieur le chef de groupe, je vous remercie pour l'intérêt de votre question, car cela me permet de mettre en lumière l'aboutissement d'un travail important de refonte et de clarification de la gestion de l'accueil des clubs de natation et de l'accès de notre piscine à tous.

En effet, le collège communal de Molenbeek-Saint-Jean a décidé, ce jeudi 18 novembre, de valider le nouveau planning d'occupation de sa piscine communale Louis Namèche. Pour rappel, le complexe sportif Louis Namèche est depuis le 5 juillet 2021, sous le giron de l'administration communale. Dans ce contexte, une large refonte a été mise en place afin d'harmoniser les conditions de tarification pour les clubs et les écoles de natation. Nous avons en effet constaté une disparité dans les tarifs proposés entre les clubs. À titre d'exemple, certains clubs payaient près de 45 euros par couloir occupé, tandis que d'autres n'en payait que 5 euros. Différence, comme vous le voyez, qui va de à un ratio de 1 à 900% de différenciation, ce qui est interpellant. Ces tarifs appliqués par le passé ont été analysés de plus près et rien, absolument rien, ne justifie une telle différence. Pour cela, et dans un souci de bonne gestion publique et surtout d'équité entre les clubs, une large réforme a été mise en place afin d'harmoniser les conditions de tarification pour les clubs et les écoles de natation. Cette nouvelle harmonisation, nous la voulons transitoire afin de ne pas pénaliser les clubs de natation qui occupent nos installations. De plus, des réductions seront possibles pour des projets à dimension sociale. Je pense notamment à un chouette projet qui est proposé à propos des enfants obèses. On a également deux autres projets de deux associations extrêmement actives qui accueillent des enfants porteurs d'un handicap et donc, pour ces clubs, nous leur appliquons comme nous vous le signalons, une remise là-dessus.

Un nouveau planning d'occupation est aussi été validé pour une occupation plus harmonieuse de notre infrastructure entre les clubs. Ceux-ci ont été informés de ce nouveau planning et recevront un contrat d'occupation annuel. Et justement, c'est encore cette idée d'amour de la natation tournée vers la famille, en fait, monsieur Ikazban, elle se définit surtout hein, par le passé, nous n'avions qu'un seul couloir qui était réservé pour une pratique libre lors de la natation et le petit bassin n'était quasiment plus du tout accessible librement aux familles. Cette situation était vraiment plus du tout acceptable, surtout qu'on a tous de très, très bons, de très, très bons souvenirs de cette piscine en tant que nageur libre, qu'on soit jeune ou adulte d'ailleurs. Et donc, concrètement, pour résumer, à partir du 1er décembre, du lundi au samedi, 3 couloirs seront mis à disposition du public et non plus seulement 1. Et le dimanche, on a vraiment voulu aussi insister également pour le weekend, dimanche, cela montera à 4 couloirs pour tous les amateurs de la natation.

Enfin, le petit bassin, surnommé la pataugeoire sera à nouveau accessible aux familles 7 jours sur 7 pour les bébés et les jeunes enfants accompagnés d'un parent. Je me réjouis donc de ce nouveau planning qui a pour objectif premier d'élargir les plages horaires en accès libre pour les nageurs. Il permet également de s'assurer d'une utilisation équilibrée par les clubs.

Enfin, nous travaillons sur un véritable règlement communal d'occupation pour chacune de nos infrastructures sportives que nous vous soumettrons bientôt. Vous le constatez, nous remettons de l'ordre dans chacune de nos infrastructures. Des plannings d'occupation clairs et transparents pour le Sippelberg, le Verbiest et la nouvelle salle Amjahid ont été validés également par le Collège. Nous continuerons dans ce sens malgré les esprits chagrins nostalgiques d'un temps révolu. La bonne gestion, l'équité, la transparence. C'est notre réforme. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Le problème qu'on rencontre, c'est que la piscine avait été quasiment privatisée au profit des clubs. On avait perdu un très, très grand nombre de nos nageurs libres. On était assez indigne en fait, étant une des deux seules piscines olympiques de Bruxelles, par rapport au traitement des nageurs libres et des familles, puisque même le dimanche, on avait parfois jusqu'à 3 clubs qui occupaient la piscine pour enfants. Plus de possibilités d'accueil des familles. Et donc, ici, si je peux demander aux conseillers de relayer ce que nous avons fait, c'est important. C'est important de pouvoir aller expliquer aux citoyens qu'ils peuvent revenir nager en famille et pendant la semaine avec des couloirs en suffisance, puisqu'il y a trois couloirs désormais chaque jour, plus le dimanche, le 4e avec le tremplin qui est à nouveau accessible. Voilà la réforme du planning d'occupation. Je dois dire aussi que je pense grâce à l'équipe et je veux remercier l'échevin, nous avons un bon accueil des clubs par rapport à ce qui a été proposé, avec la capacité d'aller jusqu'à un certain nombre d'enfants par couloir. Si vous voulez, on travaille avec une fourchette du nombre d'enfants par couloir en manière telle qu'on n'est pas ni de sous occupation des couloirs, ni de sur occupation des couloirs par nos clubs pour une gestion en bon père de famille de cette piscine très importante quand on connaît le contexte actuel à Bruxelles, où les piscines sont largement en surnombre par rapport à ce qu'il faut pour nos habitants. Donc, c'est une meilleure occupation de l'espace piscine qu'on propose ici. Je suis très fier et je veux encore remercier l'équipe entière, ainsi que l'échevin pour cette réforme.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je voudrais vous remercier pour vos réponses. Je voudrais aussi vous féliciter pour cette réforme que je trouve très courageuse, assez équilibrée puisqu'à la fois de nos clubs

historiques qui sont importants et sont nombreux et sont importants à Bruxelles, ils gardent de la place et surtout, vous l'avez dit, beaucoup de place qu'on retrouve pour les nageurs libre, nageurs individuels ou en famille. Je pense en tout cas j'entends autour de moi beaucoup de gens qui retournent à la piscine avec beaucoup de joie, beaucoup de bonheur. Franchement, je vous encourage, vous félicite. J'attirerai peut être juste votre attention sur le personnel, en tout cas de l'Asbl, qui est devenu personnel communal maintenant, qui continue à avoir besoin de notre soutien et aussi, tout à l'heure, j'évoquais les discussions à la région concernant les moyens financiers qui vont arriver, en tout cas pour le personnel communal. Il a aussi été question des piscines et vous avez raison de dire qu'elles sont sous nombre et un bassin olympique comme celui-là, il y en a que deux à Bruxelles. Il doit profiter également à la population de Molenbeek, mais il a été aussi question de la mutualisation des gestions. Et là, je pense que Molenbeek a toujours été un bon élève parce que Molenbeek a toujours assumé le poids de la charge de la gestion d'une piscine. Je pense que Molenbeek doit être présent dans ce débat également pour également profiter des mannes financières qui pourraient arriver de la région, je pense que ce ne serait pas de refus et pour notre bassin et pour nos habitants et pour notre personnel. Merci et bonne continuation dans votre travail.

1. Affaires juridiques - COVID-19 - Confirmation de l'ordonnance de police de la Bourgmestre concernant la tenue des séances du Conseil communal, des commissions et des conseils consultatifs communaux, du Conseil de police, du conseil de l'action sociale, du bureau permanent et des comités spéciaux du CPAS de Molenbeek-Saint-Jean, du 1er novembre 2021 jusqu'au 31 décembre 2021 inclus.

Juridische zaken - COVID-19 - Bevestiging van de politieverordening van de burgemeester betreffende het houden van de zittingen van de Gemeenteraad, de commissies en de adviesraden, de politieraad, de Raad voor maatschappelijk Welzijn, het vast bureau en de bijzondere comités van het OCMW van Sint-Jans-Molenbeek van 1 november 2021 tot en met 31 december 2021.

Mme la Présidente :

Donc je propose cette fois qu'on valide pour deux mois vu la situation sanitaire. J'ai signé l'ordonnance pour la période du 1er novembre au 31 décembre en imaginant qu'on continuerait de travailler avec le même type de formule qu'on a ici aujourd'hui au moins jusqu'au 31 décembre.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Je pense que le PTB s'est déjà exprimé plusieurs fois là-dessus, que l'organisation du conseil peut se faire vraiment dans les conditions sanitaires correctes d'un mètre et demi. Je trouve que sinon, la commune de Molenbeek-Saint-Jean devrait faire ce que d'autres entreprises peuvent faire, c'est à dire de louer éventuellement des locaux qui permettent de le faire d'une façon correcte. Je trouve que le conseil communal est vraiment le dernier lieu où l'accès doit être conditionné à un cst. On voit déjà ici autour de la table, je suis sûr que pas tous les absents sont absents parce qu'ils le choisissent. Pas tous les absents ne sont absents, parce qu'ils ont peur de leur santé. Donc voilà, je pense qu'on peut le faire et je trouve que c'est important de le faire dans des conditions sanitaires correctes. Je suis même pour et éventuellement de dire d'être plus strict sur, par exemple, le port du masque et quand on dit OK, imposons parce que je crois que vous l'avez dit, c'est une option. Je pense que dans d'autres endroits, on impose même le port du masque d'une façon continue mais je trouve que cette habitude de rendre conditionnel l'accès au conseil communal en physique je trouve que ça, ça affaiblit les débats et les échanges réellement. Je trouve que globalement, ça nous pose problème.

Mme la Présidente :

Mr. De Block, je suis vraiment désolé. Je ne peux pas vous laisser dire des choses qui sont contraires à la loi. Ici, nous sommes potentiellement plus de 50 à chaque réunion et nous passons des heures et des heures ensemble. J'en veux pour preuve qu'ici, nous sommes déjà depuis près de 3 heures ensemble et nous n'avons pas terminé le premier point de l'ordre du jour classique. Ce que vous dites n'est pas correct puisqu'à partir de 50 personnes à l'intérieur, quelles que soient les distances, on doit avoir le CST plus. Et donc, c'est ce dont j'ai parlé tout à l'heure. Le CST impose qu'on ait un contrôle à l'entrée. Ça a été fait et le CST plus impose, comme je l'ai rappelé, qu'on porte le masque lors de nos déplacements et pas lorsqu'on est à distance respectable à notre table. Donc, ce que nous faisons aujourd'hui est parfaitement conforme et c'est la seule manière de le faire en vérité, pour avoir quelque chose qui est un tant soit peu physique, puisque ici vous êtes au moins tous les chefs de groupe potentiellement en présence physique dans le cadre actuel de la loi qui est là. Donc si vous voulez dire qu'on va se mettre hors la loi, je suis vraiment désolé, ce n'est pas possible. Voilà.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Je pense que la loi ne précise pas spécifiquement sur le personnel, donc les gens qui participent, les gens, les gens qui participent à un événement, et deuxièmement, je trouve que c'est vraiment important. Si on veut trouver une solution, il y a moyen de trouver une solution. C'est rare que nous sommes à 45. C'est vraiment rare que nous sommes à 45 présents ici tout le temps. Et donc, si on veut trouver des solutions, je pense qu'il y a moyen de trouver des solutions. La situation actuelle, c'est que si vous ne trouvez pas grave, que 20 personnes dans le conseil sont presque obligées à participer à un niveau 2 ou à un second degré, moi trouve que c'est grave.

Mme la Présidente :

Ecoutez, faire un test, tout le monde peut le faire dans cette commune de manière extrêmement facile. Celui qui a envie de faire un test plutôt que se faire vacciner, je le regrette parce que personnellement, je défends la vaccination. Je le regrette, mais c'est possible. Donc tout le monde peut venir dans cette salle en ayant assisté à un conseil communal par mois. Ce n'est pas impossible de se faire tester une fois par mois. Je pense que ce que vous dites est complètement faux. Je ne peux pas, par contre, miser sur le fait qu'il y aura des absents parce que ça, ce serait antidémocratique. Imaginez-vous que je mise là-dessus et qu'ensuite, nous soyons 45. Comment voulez-vous que j'organise le conseil? Qui est ce qui ne va pas rentrer? Ce que vous dites est impraticable. Alors là, vraiment impraticable. C'est impraticable ce que vous dites, sauf à renoncer à la captation vidéo, puisque pour cela, nous avons besoin de deux techniciens, quatre techniciens supplémentaires qui sont là et je les remercie d'être avec nous. Et je veux qu'eux aussi soient en sécurité quand ils sont ici. Et c'est aussi la raison pour laquelle on travaille avec le CST. Alors je comprends que vous ne voyez pas l'ordonnance. J'ai rien à dire sur votre vote, ça, vous l'imaginez bien, mais ne dites pas des choses qui sont fausses au regard de la loi aujourd'hui, parce que ça, c'est très désagréable et ça ne donne pas une bonne information aux citoyens. Et ça, je le regrette vraiment sur un sujet aussi important aujourd'hui.

Je donne la parole à monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

Franchement, je n'ai rien à vous reprocher. Je trouve que c'est une situation éminemment complexe de gérer une réunion à la fois, qui est très ancienne et qui est à la fois

virtuelle. Déjà, c'est bien que ça existe, cette possibilité-là. Vous avez donné la réponse en disant que voilà, c'est qu'il y a au moins tous les chefs de groupe quasi présents. J'avoue que moi, personnellement, en tant que chef de groupe, je ne suis pas là ce soir parce que j'estime que c'est, moi mon avis personnel effectivement, je ne me sens pas à l'aise par rapport à la situation de me mettre dans une salle. Je le dis clairement. Demain, il y aura 45 personnes, je ne serai pas là. Donc c'est une situation évidemment qui j'espère ne va pas durer longtemps, mais en même temps, c'est bien qu'au moins le conseil à la fois virtuel puisse exister qu'on puisse avoir le choix. Ça c'est la première chose. Nous on va soutenir en tout cas cette proposition.

Par contre, je voudrais juste attirer l'attention que j'ai l'impression depuis quelques mois qu'il n'y a plus de interpellation citoyenne. Est-ce que c'est lié effectivement à des différents sujets? Ou est-ce que c'est lié que le fait de ne pas pouvoir accéder physiquement, ça empêche peut être certaines personnes? Evidemment Il y a de problème de fraction numérique, par exemple, dans notre commune. Evidemment, là peut être, il faudra un tout petit peu réfléchir. Je comprends bien que les risques sont énormes au niveau présentiel, mais il ne faut pas que ce soit un empêchement pour ces personnes-là qui se trouvent dans une fraction numérique, de ne pas pouvoir participer. Ou au moins avoir le droit démocratique de pouvoir, en tout cas interpellier son conseil communal.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Sumlu.

Je donne la parole à madame Piquard.

Mme Piquard :

En fait, je rejoins un petit peu, monsieur Sumlu mais quand aux participations citoyennes, il me semble qu'il a été décidé qu'une personne pouvait représenter une participation citoyenne dans la salle. Alors moi, je fais partie depuis quelques mois, effectivement, j'ai 70 ans maintenant et je préfère ne pas, j'adorerais vous embrasser et vous saluer toutes et tous, mais d'un autre côté, une participation citoyenne avait été décidé via une personne qui représentait un groupe de personnes représentant une situation citoyenne et donc voilà si il n'y en a pas c'est peut-être de votre faute. Je ne sais pas où on en est.

Mme la Présidente :

Merci Mme Piquard. Vous avez tout à fait raison, Mme Piquard. Donc vous avez répondu en fait à monsieur Sumlu. Cette possibilité existe. Nous avons eu des citoyens qui l'ont saisi une fois. Ils ont choisi en fait d'interagir par vidéo plutôt que de venir en présentiel avec un CST. Il n'y a pas de souci avec ça, mais cette possibilité existe toujours. Nous n'avons pas eu d'interpellation citoyenne parce que tout simplement, nous n'avons pas de citoyens qui l'ont souhaité, ni en présentiel, ni en distanciés. Et je dois préciser aussi que si nous avons des citoyens qui ne disposaient pas de l'outil informatique et qui souhaiteraient le faire par informatique, nous pourrions également l'organiser. Tout comme nous avons mis à disposition la possibilité que des conseillers puissent être aidés soit pour la connexion de chez eux, soit pour une connexion de la maison communale. Tout cela est possible, donc c'est juste parce qu'on n'a pas eu cette demande que ça ne s'est pas passé. Voilà.

Le Conseil approuve le point.

28 votants : 25 votes positifs, 3 votes négatifs.

De Raad keurt het punt goed.

28 stemmers : 25 positieve stemmen, 3 negatieve stemmen.

2. Affaires juridiques - Confirmation l'ordonnance de police portant l'obligation du port du masque dans les lieux à fort niveau d'affluence jusqu'au 31 décembre 2021 inclus
Juridische Zaken - Bevestiging van de politieverordening dat het dragen van maskers in drukke gebieden verplicht stelt tot en met 31 december 2021.

Mme la Présidente :

J'ai souhaité maintenir également jusqu'au 31 décembre la décision que j'avais prise d'obliger au port du masque dans les lieux à fort niveau d'affluence. Ce sont nos rues commerçantes que vous connaissez bien. C'est toujours la même ordonnance et je pense que c'est toujours logique par rapport au niveau de l'épidémie de maintenir cette décision-là.

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Merci monsieur le Président. Simple question vous mettez comme fin d'application le 31 décembre, sachant que le 1er et le 2 sont le samedi et le dimanche. Est ce qu'il ne serait pas intéressant que ce soit prolongé de deux jours de 3 jours parce qu'il y aura encore beaucoup de déplacements sur ce week-end, sur les 2 jours que je viens de citer? Merci.

Mme la Présidente :

Ces dates, ce sont des dates symboliques. D'ici le 31 décembre, évidemment, je vais devoir décider ce qu'on fait pour la suite et ce sera décidé. Ce sera communiqué aux valves de la commune, sur le site, etc. comme les ordonnances de police le sont. Voilà donc je parierais, moi malheureusement, qu'on devra continuer les deux ordonnances. Mais je ne le sais pas et j'ai choisi cette date de manière un peu symbolique et à chaque fois, évidemment, ça passe en conseil, évidemment. Ce ne sera peut-être pas au prochain conseil. Ce sera peut-être au conseil suivant. Ça dépendra de l'évolution de la situation sanitaire. Je prends en général l'ordonnance le plus près possible du moment où je suis sûr de ce qui va se passer évidemment. Ici, avec l'hiver qu'on connaît, la vague qu'on connaît je sais que jusqu'au 31, c'est déjà. C'est déjà forcément ça, quoi.

*Le Conseil approuve le point.
28 votants : 28 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
28 stemmers : 28 positieve stemmen.*

3. Affaires juridiques - Confirmation l'ordonnance de police concernant l'interdiction de rassemblement sur l'espace public - Quartier Edmond Machtens.
Juridische zaken - Bevestiging politieverordening betreffende samscholingsverbod op het openbaar domein - Wijk Edmond Machtens.

Mme la Présidente :

Alors, c'est un point qui est autrement plus délicat, je crois, je vais quand même vous le présenter de manière assez précise.

Vous vous souvenez qu'à l'automne 2020, j'avais déjà dû prendre vu une série de faits, une interdiction de rassemblement sur l'espace public. J'avais rencontré à l'époque une large assemblée des citoyens qui soutenaient cela. C'était un moment très difficile pour le quartier. C'est un quartier qui avait déjà connu des moments très difficiles. C'est un quartier où on analyse que le nœud de métro plus la configuration des lieux au pied des tours, du logement molenbeekoïaux aux numéros 1, 2 ou 3 du boulevard et avec ce petit square tel qu'il est aménagé

aujourd'hui, constitue un endroit extrêmement recherché par les trafiquants de drogue et certaines bandes urbaines. Donc, ici, je vous propose, enfin nous avons pris parce que c'est monsieur Gjanaj qui l'a signé parce que j'étais à ce moment éloigné de Bruxelles, mais nous l'avons pris en bonne coordination. Nous avons pris une ordonnance d'interdiction de rassemblement à nouveau. Pourquoi? Parce que nous avons là des gens qui sont pour la plupart pas du quartier, à la fois des majeurs et des mineurs. Nous avons beaucoup de ventes, la réaction des autorités policières du coup de la casse de la planque du chahut, ça devient difficile pour les habitants et dans ces conditions, nous avons besoin de pouvoir intervenir de manière un peu plus forte, un peu plus harcelante pour les gens qui ne sont pas du quartier et qui viennent utiliser cet espace pour le deal et donc, nous visons avec cette pression continue les gens qui n'habitent pas là en particulier et je dois vous dire qu'on a pris cette décision sur base de rapports journaliers, à la fois des services de police et des services du logement molenbeekois.

Après un certain nombre de semaines où nous n'arrivions pas à contenir ce qui se passait, donc lorsque l'agressivité dans ces rapports journaliers s'est avérée de plus en plus grande nous avons décidé de prendre l'ordonnance. Nous suivons les choses. La mesure est chaque fois proportionnée. Elle est prise en concertation avec les services de prévention, les services de police, pour viser en particulier à une pression continue sur les gens qui n'habitent pas là et qui organisent ce trafic et qui empoisonnent ce quartier. Aujourd'hui, je peux dire que la police passe au moins une fois par jour et souvent plusieurs fois par jour à cet endroit-là. Ça fonctionne, on voit une diminution des faits et j'espère qu'on arrivera à terme à chasser les personnes qui pratiquent à cet endroit le trafic de stupéfiants.

Je donne la parole à monsieur Mahdaoui.

M. Mahdaoui :

Merci madame la bourgmestre, pour cette interpellation.

Nous avons différents groupes de sport qui qui sont opérationnels sur la commune de Molenbeek et pour ne pas le citer, Aza Molenbeek, qui a une équipe de filles et qui termine quand même assez tard le soir. Certaines filles doivent aller du côté de Beekkant et pour éviter qu'elles soient seules, on les fait accompagnées par des plus grands de l'équipe. Donc, ça va à l'encontre du rassemblement. Ils ne sont plus trois, mais ils sont parfois cinq, six pour accompagner ces filles. Il y a aussi nos travailleurs sociaux. Quand ils font un travail avec les jeunes ils ne respectent pas l'interdiction de rassemblement. Que doit-on faire par rapport à ça? Merci pour vos réponses.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Mahdaoui pour vos questions.

Je donne la parole à monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge :

Je peux comprendre qu'il y a des mesures fortes qui peuvent être prises à certains moments, ce n'est pas un luxe et c'est même nécessaire. Ce qui m'inquiète, ça fait depuis je ne sais pas combien de temps c'est un quartier, puis un autre quartier, et ça n'arrête pas. Alors je voudrais voir aussi un peu s'il y a encore un autre volet pour essayer de résoudre le problème un peu de manière durable? On a parlé la fois passé de réaménager la place Beekkant. C'est peut être l'occasion de réfléchir avec les habitants comment on peut créer un environnement plus adapté. Je ne sais pas, c'est bien, donc c'est uniquement ici des mesures

la police, hop, les chiens, etc. et s'il y a que ça, on ne va pas résoudre le problème. C'est ça que je crains.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Vancauwenberge.

Je donne la parole à monsieur Milis.

M. Milis :

Merci Madame la présidente.

Voilà, nous sommes soucieux effectivement des problèmes que rencontrent les citoyens qui vivent dans ce quartier. Nous sommes aussi très attentifs au bien-être et au respect des gardiens de la paix. Nous sommes interpellés par les difficultés rencontrées par les forces de l'ordre pour maintenir le calme et la sérénité de ce quartier. La mesure d'interdiction de rassemblement est une mesure forte qui avait déjà été prise sous la législature précédente et qui avait fait aussi l'objet de critiques, bien entendu. Cependant, il faut bien admettre que parfois, ce type de mesures est la seule solution momentanée permettant de faire face à l'insécurité grandissante. Ne faudrait-il pas développer une maison de quartier ou un autre espace d'échange? Ce sont des questions que nous devons nous poser. Cependant, les mesures sont prises pour quel laps de temps et quelles autres mesures pourraient venir au-delà de cette mesure si actuellement? Merci.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Milis.

Je donne la parole à monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah :

Je vous remercie, madame la présidente.

Moi, je suis plutôt pour avoir une conclusion quant aux différents arrêtés que vous avez pris à différentes reprises depuis votre début de législature. Nous le savons de manière certaine et d'ailleurs, je l'avais déjà décrit dans les médias, le fait d'interdire les rassemblements ne fait que déplacer le problème. Aujourd'hui, où iront ces jeunes? Dans quel quartier iront ces jeunes pour sévir et continuer à aller dans le chahut et le manque de respect des citoyens, que ce soit Molenbeekois ou ailleurs? Moi, je serais curieux de savoir quelle est l'évaluation? Vous en avez déjà eu, j'imagine que vous en avez une sur les différents arrêtés que vous avez pris depuis le début de la législature concernant ce type de fonctionnement. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Ben Salah.

Apparemment, il y a un problème à la technique.

Désolé pour les conseillers qui sont en vidéoconférence. Apparemment, il y a un problème de transmission via la technique qu'ils sont en train de résoudre. Pouvez-vous l'écrire sur le Tchat parce que ce sera plus efficace que ce que je dis puisqu'ils ne l'entendent pas?

Je propose que monsieur El Khannouss, qui est ici, parle et on résoudra le souci.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss ;

M. El Khannouss :

Merci madame la présidente.

J'ai toujours une position relativement claire par rapport à ces arrêtés interdisant toute forme de rassemblement. Je pense que lorsque des problèmes de violence, de trafic de drogue ou de comportements inadéquats qui indisposent nos concitoyens, il est important évidemment de pouvoir mettre un frein ou un arrêt immédiat à ce que je dirai à ces comportements nuisibles qui empoisonnent la vie de nos concitoyens tous les jours.

Par contre, je suis relativement préoccupé par rapport aux politiques de prévention. Je rejoins mon collègue Mr Ben Salah qui évoque les évaluations des différentes mesures qui ont déjà été prises. Je souhaiterais savoir, il faut rappeler que Molenbeek a un dispositif de prévention relativement important, relativement riche, qu'est ce qui est mis en place dans le passé avec l'Association Machtens, qui fait un travail remarquable dans ce quartier avec d'autres citoyens très actifs? Il y a eu, en concertation avec eux, sous l'ancienne législature, des décisions très concrètes qui ont été initiées, qui ont fait redescendre la pression et même créé des, je dirais, une dynamique positive avec nos concitoyens visant à embellir le quartier, visant à proposer à toute une série de jeunes des activités ludiques, des activités sportives. Aujourd'hui, moi, je n'entends plus rien par rapport à ce quartier. D'ailleurs, quand votre collègue, monsieur Gjanaj, a pris cet arrêté, je me suis s'empressé de rencontrer quelques citoyens du quartier qui étaient relativement étonnés. Ma question est très simple. Quels sont les citoyens, sans les citer ni quoi que ce soit, qui ont été concertés pour prendre cette mesure? Est ce qu'il va y avoir une étude ou une analyse ou une réflexion sur les politiques de prévention qui pourraient être implémentées dans ce quartier pour faire en sorte, justement, que vous ne deviez pas prendre des mesures d'interdiction de rassemblement tous les quinze jours? Et alors est ce qu'il y a des projets, j'ai lu quelque part qu'on avait des projets d'aménagement dans ce quartier pour améliorer le cadre de vie de nos concitoyens. Je vous remercie pour vos réponses.

Mme la Présidente :

Merci pour vos questions.

Je donne la parole à monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui :

Merci madame la présidente.

Je voulais juste savoir, vous avez pris un arrêté pour ce quartier là parce qu'il y a encore d'autres quartiers qui sont dans le viseur ? Est-ce que vous comptiez prendre des arrêtés pour d'autres quartiers ou pas? Voilà un grand merci.

Mme la Présidente :

Merci pour votre question.

Est ce qu'on a résolu le problème, est ce qu'on peut prendre une question de monsieur Sumlu ?

M. Sumlu :

J'attends qu'on m'accepte dans la salle de réunion.

Mme la Présidente :

Pardon ? Vous attendez qu'on vous accepte dans la salle de réunion?

Monsieur Hildgen, est-ce que vous pouvez accepter monsieur ?

M. Hildgen, Secrétaire Adjoint :

On l'a fait, mais ça ne semble pas possible.

Mme la Présidente :

On peut faire une interruption de séance s'il vous plaît ? On est désolé pour le public. On a un problème technique qui empêche les conseillers qui sont en vidéoconférence de nous entendre et de se joindre au débat. On va essayer de résoudre ceci avant la réponse à la question sur l'ordonnance de police, a tout de suite.

On reprend la séance publique.

Je donne la parole à monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

Évidemment, je comprends bien qu'il faudra une intervention un peu plus forte. Mais si je me pose la question, est ce que quand on empêche évidemment, dans un quartier qui va un peu dans le sens de M. Vancauwenberge, évidemment, ces groupements vont aller dans d'autres quartiers de Molenbeek ou ailleurs?

Évidemment, la question que je voudrais savoir est quel autre travail de terrain qui doit accompagner, effectivement, cette interdiction de rassemblement. Merci.

Mme la Présidente :

Merci pour toutes vos questions. Je crois qu'il n'y a plus d'inscrits. Je vais répondre.

Alors tout d'abord, c'est certainement un échec quand on doit arriver à cette technique. Ce n'est pas une technique agréable à utiliser et c'est la raison pour laquelle je vous ai bien détaillé sur base de quel rapport on travaillait et quand est ce qu'on décidait de passer à cette technique dans ce quartier? Voilà malheureusement la deuxième fois qu'on doit le faire, cette législature. On avait déjà dû le faire une fois la législature précédente. C'est un endroit où c'est difficile. Et donc, bien sûr, le fait de travailler sur l'infrastructure, c'est ça qu'on va faire lorsqu'on va pouvoir rénover la place Beekkant grâce aux subsides pour lesquels Jef Van Damme, essentiellement, s'est battu. On a une perspective positive à cet endroit-là et j'en suis vraiment très, très heureuse parce que certainement, le nœud de métro, la station lourde au niveau métro, amène des personnes à cet endroit-là qui trouvent dans notre petit square au pied de ces tours-là, avec les entrées de ces tours-là, etc. un terrain de jeu favorable pour le deal et donc, on a d'autres sites dans la commune et je pense surtout à la station de métro Ribaucourt, où on a aussi un site qui est finalement propice géographiquement, je veux dire par nature géographique et physique et donc, on va pouvoir changer ça quand on va rénover la place Beekkant et on aura une attention particulière. L'un de vous a demandé à ce que ça se fasse en concertation avec les habitants. Évidemment, ça se fera en concertation avec les habitants.

Alors ici, comment faire par rapport à des déplacements, par exemple des filles, des travailleurs, etc. Effectivement, c'est respecter l'ordonnance en premier lieu, c'est à dire être à trois et je pense que si c'est un groupe de six eh bien, il y en a trois qui avancent devant. Il y en a trois qui sont derrière. Ça ne pose aucun problème, évidemment. Dans ces conditions, s'ils circulent et s'ils ne s'arrêtent pas et qu'ils avancent et qu'ils sont dans cette façon de faire, il n'y a aucun souci à passer sur cet endroit. De toute façon, il faut bien se rendre compte que l'ordonnance de rassemblement, comme je l'ai dit depuis le début, elle vise avant tout à exercer une pression continue sur ceux qui n'habitent pas là et qui végètent en trafiquant. Et donc, les personnes dont vous parlez ne sont pas ce type de personne. Ce ne sont pas ces gens-là qu'on cherche à dissuader d'être sur la place. Je pense qu'il y a, il n'y a rien à craindre par rapport à ça et nos policiers, je pense, connaissent très, très bien maintenant les lieux. Ils ont l'habitude de qui habitent, de qui n'habitent pas. Je ne pense pas que ce soit véritablement un problème aujourd'hui et je n'ai pas imaginé imaginer des choses qui n'existent pas par rapport à ça.

Alors, monsieur Vancauwenberge, les chiens, ce sont le chien stup. En fait, c'est notre meilleure arme aujourd'hui. Ils sont très importants, ces chiens. Je sais que ce n'est pas gai d'utiliser les chiens. Ce n'est pas gai de voir débarquer la brigade canine. Mais aujourd'hui, par rapport à la démultiplication des sites de deal, et en particulier en ce qui concerne le cannabis, les chiens sont extrêmement utiles. Et moi, j'ai demandé, même si on est plus, qu'ils puissent être formés et qui puissent être déployés. C'est aujourd'hui une des techniques les plus intéressantes pour aller combattre le trafic de stupéfiants dans nos rues. C'est de pouvoir, non pas, excusez-moi, l'expression arrêter les trafiquants parce qu'ils filent, ils sont malins et c'est difficile mais saisir la marchandise et donc les chiens nous permettent de saisir la marchandise et nous le faisons de plus en plus. Nous avons des résultats qui sont très importants de ce côté-là et c'est une manière de dissuader, évidemment, d'utiliser nos rues, nos pavés, nos boîtes aux lettres, nos voitures, que sais-je, comme support, il y a une imagination sans limites par rapport à ça pour héberger de la drogue.

Alors quels citoyens ont été concertés? C'est une question de Mr. El Khannouss. Ici, l'ordonnance n'a pas été prise avec une nouvelle concertation, tout simplement parce que lors de la première concertation, nous avons bien compris, et avec une assemblée citoyenne extrêmement large, que tout le quartier souhaiterait même qu'on puisse garder ce type de mesures tout le temps. Et donc ça, c'est perplexe. Moi, en tant que premier magistrat de la commune, je ne peux pas accepter cette façon de voir les choses parce que je sais aussi que ça pourrait effectivement avoir toutes sortes d'autres effets qui ne sont pas souhaités. Mais donc, très sincèrement, l'impression qu'on a dans ce quartier-là, c'est que c'est une ordonnance qui est extrêmement attendue, en fait des habitants.

Alors, dernière question j'ai regroupé en pardonnez-moi et je crois que vous avez été plusieurs à la poser. Est ce qu'il est envisagé aujourd'hui de fonctionner de la même manière dans d'autres quartiers?

Alors, je vais élargir un peu le scoop. On l'a déjà fait, le trafic de stupéfiants. Il est en train d'envahir tout Bruxelles de manière extrêmement forte. Je me suis exprimé à ce sujet devant la ministre de l'Intérieur, mandatée par mes collègues bourgmestres. Tous les bourgmestres à Bruxelles rencontrent cette difficulté de manière disproportionnée par rapport au passé. Les chiffres sont là, en plus des ressentis. On a vraiment un panorama complet. Vous voyez aussi qu'on a chaque jour des interventions assez lourdes, que ce soit chez nous ou dans d'autres communes parce que l'intérieur, notamment, mais aussi le parquet et la justice se sont saisis de cette affaire, prennent ça au sérieux, grâce notamment à nos cris d'alarme, je vous dis c'est moi qui est la première fait part de cette difficulté il y a déjà six mois maintenant, la conférence des bourgmestres rejointe par les autres bourgmestres. On a une vraie difficulté drogue sur la capitale et on est en train de s'y atteler. J'ai déjà eu l'occasion de vous parler de ça en long, en large et en carrés, dont je n'ai pas le refaire ici, mais clairement

dans beaucoup de nos quartiers aujourd'hui, on a de la drogue et on est extrêmement présent et attentif par rapport à ça. On a besoin de l'aide des citoyens. Donc, s'il y a des citoyens qui veulent témoigner, ils doivent le faire et peuvent être certains qu'on aura un anonymat dans la suite parce que je sais que c'est parfois une crainte. Ils doivent contacter les services de police ou me contacter. Il n'y a pas de souci par rapport à ça. On est actif, on a développé de nouvelles techniques. J'ai le groupe de travail qui tourne entre police, parquet commune et qui va nous amener encore des nouveautés. Donc ça avance très bien. On a déjà fait trois réunions, ça avance très, très bien et on a encore du travail en la matière. Je pense qu'on est sur la bonne voie dans la zone.

Voilà ce que je voulais vous répondre à ce stade. Même si, je le répète, une ordonnance de non rassemblement, c'est un échec. Clairement,

Je donne la parole à monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah :

Je vous remercie, madame la présidente, et bien vous l'avez dit et vous avez conclu votre réponse par l'aveu d'échec. Je partage aussi ce sentiment et je pense que la quasi majorité des citoyens molenbeekois et autres le partagent également. J'avais posé une question sur l'évaluation des mesures. Eh bien, vous y avez répondu pas directement, mais vous y avez répondu. Vous y avez répondu indirectement pour une nouvelle fois, proposant une interdiction de rassemblement. Ces arrêtés utilisés de manière systématique, proposés aux citoyens comme si c'était la panacée, sont des fausses promesses. Ce sont malheureusement des manières de faire de la politique qui me posent problème, que ce soit de manière éthique ou là, en l'occurrence au niveau sécuritaire. J'ose imaginer qu'avant la fin de la législature, vous auriez vous allez présenter un véritable plan de prévention visant à apporter d'autres solutions contre non pas uniquement la problématique de la drogue, mais la problématique de la nuisance en règle générale, dans ce type de quartiers par certains individus qui vous le rappelez effectivement ne sont pas forcément des Molenbeekois. Donc, j'aimerais sincèrement avoir un jour une réponse claire par rapport à un système et une volonté de prévention. Cela a été rappelé par monsieur Ahmed El Khannouss concernant notre service de prévention, qui est quand même un des arsenal les plus importants de la région bruxelloise. Il serait peut être intéressant de l'utiliser à bon escient de la meilleure manière qui soit, d'une telle manière à ce qu'on n'épuise justement cette idée qui consisterait à interdire l'un des droits fondamentaux des citoyens de circuler en bande. Si je puis dire, je vous remercie.

Mme la Présidente :

Merci Mr Ben Salah.

Je donne la parole à monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge :

Oui, merci. Voilà les chiens, c'est pour la drogue et je pensais que c'était aussi pour autre chose, mais bon, si on dit que c'est pour la drogue, c'est déjà un peu mieux que pour les gens. Je voudrais simplement encore dire bon, les consultations, vous dite que c'est évident, mais tout ce que j'ai vu déjà de votre collègue, ce n'est pas évident du tout. Donc, j'étais encore sur la place Brunfaut, c'est aussi une nouvelle place, les gens disent mais on ne nous a rien demandé. Donc oui, j'espère que vous allez rectifier ça et faire une vraie consultation. Allez parler avec les gens sur le terrain de quoi ils ont besoin parce que les gens, ils veulent la paix. Ils veulent vivre dans un quartier apaisé et donc il faut voir pour pouvoir prévoir des activités pour les jeunes comme M. El Khannouss l'a aussi évoqué. Donc voilà, sinon, ça va encore être un grand projet qui coûte beaucoup d'argent, mais qui ne va pas améliorer les choses.

Mme la Présidente :

Oui, je vous remercie. Ecoutez sur la participation, vous aviez déjà expliqué ça quand on a parlé de la place Beekkant et on a bien noté. En fait, on est tout à fait d'accord avec vous. Vous avez tout à fait raison par rapport à ça, entièrement. Sur l'évaluation, Mr. Ben Salah, ce n'est pas très compliqué. L'année passée, on a pratiqué pendant deux mois l'ordonnance et ça a extrêmement bien fonctionné. On a constaté que les faits étaient en diminution. Les trafiquants, une grande partie, étaient partis. Et puis on a monitoré, comme je vous l'ai expliqué, avec des rapports journaliers et le moment venu où on a constaté que la violence revenait de manière très, très forte, eh bien, on a repris l'ordonnance. Mais c'est vrai qu'il y a ce cycle dont je vous ai parlé où à un moment donné, il y a de nouveau du deal. Il y a la police qui est là et qui intervient. Et puis la bande qui se fâche entre guillemets, qui commence à casser. Et si on n'arrive pas à ce moment-là directement à ce qu'ils partent, on va sur l'ordonnance parce qu'on constate qu'ils débordent vraiment. Et là, ça devient impossible pour les citoyens qui vivent là et donc là, c'est le moment où fait l'ordonnance. Et ça, ça fonctionne. C'est ce qu'on a fait l'année passée. C'est ce qu'on fait cette fois-ci et j'espère que ça va de nouveau fonctionner. Mais c'est un équilibre précaire entre respecter les libertés des citoyens, leur besoin de bouger, de vivre normalement, etc., et leur permettre d'avoir de la sécurité quand ils sont chez eux. Il faut se rappeler qu'on a eu là des arbres, qu'on a eu des tirs, qu'on a eu des incendies à l'intérieur des bâtiments, qu'on a eu de l'occupation des halls d'entrée de manière systématique avec des menaces, etc. On est dans des choses très lourdes. On est dans une violence très lourde au moment où on prend l'ordonnance et où, manifestement, les gens ne se sentent plus en sécurité chez eux du tout. Voilà, donc ce n'est pas, ce n'est pas gai et c'est un travail continu à cet endroit-là, de manière manifeste? Tout à fait. Et j'attends effectivement des nouveaux aménagements. Et j'ai oublié de vous dire qu'on est aussi, mais monsieur Van Damme, est-ce que ce n'est pas dans ce conseil? Je pense que c'est dans ce conseil qu'on vient pour racheter la place, la place qui appartient au logement ? Ça va venir, donc, et il y a à cet endroit une partie qui est déjà espace public et sur laquelle nous avons prévu les réaménagements. Et puis, il y a la placette qui est au bas des tours et qui, celle-là, appartient toujours au Logement. Et là, nous ne pouvons pas intervenir de la même manière puisque cela appartient au logement. Et donc, je pense qu'à très court terme, nous allons aussi prendre en gestion cette partie-là et pouvoir déployer un projet qui concerne l'ensemble. Ce sera plus favorable que d'avoir deux gestionnaires de voiries et de places différents. Voilà, donc on est vraiment sur la zone et on fait un gros travail à cet endroit-là. Et j'ajouterais que c'est aussi pour ça que c'est important de pouvoir déployer le Pythagoras parce que tout ce qui est à l'avenue de Roovere va pouvoir être là, accueilli de manière plus favorable. Il y aura un pôle de vie en commun à cet endroit-là qui permettra d'éviter aussi que tout le monde ne soit mélangé et éventuellement vraiment désœuvré ou pas dans aucun projet sur la place Beekkant. Donc ça avance, ça avance. C'est ce que je dirais pour clôturer, voilà.

Le Conseil approuve le point.

28 votants : 25 votes positifs, 3 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

28 stemmers : 25 positieve stemmen, 3 onthoudingen.

4. Service Prévention/Egalité des Chances - Inclusion des personnes en situation de handicap.

Dienst Preventie/Gelijke Kansen - Integratie van mensen met een handicap.

Mme la Présidente :

Alors Mme Ouberri, vous pouvez présenter votre point s'il vous plait?

Mme l'échevine Ouberri :

Oui, bien sûr. Chers collègues, ce point est hyper important pour l'égalité des chances. C'est à dire que madame la ministre, qui a en charge l'égalité des chances, avait lancé un appel à projets et dans cet appel à projets, il y avait un volet handicap et accessibilité. Et donc, en réalité, c'est l'Action sociale avec Mme Barco qui a introduit le projet. Et ce projet, en fait, va nous permettre de réaliser pas mal de choses pour l'inclusion des personnes en situation de handicap. Par exemple, on a par exemple l'initiation à la langue des signes. C'est par exemple aussi acheter des boucles à induction à mettre à disposition de nos différents services de première ligne. Je pense aux guichets. C'est pour pouvoir permettre aux services de première ligne d'accueillir la personne porteuse de handicap dans les meilleures conditions possibles, qu'elle soit comprise, qu'on sache ce qu'elle est venue chercher. Et donc, c'est dans ce sens-là que nous avons introduit le dossier. Et je suis très heureuse d'avoir cet appui de la ministre de l'Égalité des chances que je remercie infiniment pour sa bouée d'oxygène qu'elle envoie et le signal qu'elle envoie vers les Communes dans la politique de l'égalité des chances au niveau local. Et c'est pour cela que ce soir, on vous demande de valider ou d'approuver la convention qui vous est proposée, qui a été jointe au document pour nous permettre justement de passer à la réalisation le plus vite possible. Et donc, nous avons obtenu 27.000 euros et nous devons réaliser le projet d'ici au 31 août 2022. Mais franchement, j'aimerais rapidement dès que vous l'approuvez et je pense que vous allez le faire parce que c'est hyper important d'inclure nos citoyens, nos personnes en situation de handicap. Je pense que vous allez l'approuver et je voudrais donc aller rapidement à l'exécution. C'est pour cela que nous vous demandons d'approuver cette convention qui vient donc régler ou réaliser le projet. Je ne sais pas s'il y a des questions.

Mme Evraud :

Merci madame la Présidente. Ben oui, évidemment, c'est un sujet qui me plaît bien et je suis vraiment très contente qu'un tel projet soit présenté, mais est-ce que vous avez déjà pensé à des candidats ou à un projet spécifique? Est-ce que vous avez pensé aux services où ils pourraient être accueillis? Avez-vous eu plus de succès dans le recrutement? Parce que je sais qu'il y a eu pas mal de problèmes à ce niveau-là. Comment est-ce que c'est gérable avec la crise sanitaire? Avez-vous des porteurs de handicap pour le moment déjà en télétravail, que ça pourrait aider? Quels sont les problèmes rencontrés? Sont-ils facilement résolus? Et dernière question est-ce que les associations d'aide aux personnes handicapées interviennent dans le cadre du projet? Et est-ce que vous avez pensé à l'impact?

Mme l'échevine Ouberri :

Ecoutez Dany. Vous nous posez pas mal de questions ici. Il s'agit d'abord de commencer par la convention. C'est clair que nous avons consulté pas mal de secteurs pour pouvoir justement réfléchir avec eux et voir. Je me mets à la place d'une personne malvoyante. Je voudrais aller à la commune. Et comment est-ce que je peux être servi? Comment est-ce que je peux être comprise par la personne qui est derrière le guichet? Et donc, c'est pour ça qu'on prévoit des formations justement en langue des signes et qu'on prévoit aussi des boucles à induction pour les personnes, par exemple malentendantes. Et on vise évidemment les services de première ligne. C'est par exemple la Population, c'est l'Accueil de la Maison communale, parce que parfois, il y a des personnes qui se présentent et si les personnes derrière le guichet ne peuvent pas comprendre ce que cette personne est venue chercher, elles ne peuvent pas aider. Et donc, on vise les personnes qui sont en contact direct avec les personnes en situation de handicap. On vise à les former et à les sensibiliser pour être plutôt dans la bienveillance, dans l'empathie. Et donc, on va les outiller. Je pense par exemple aussi au guichet Malis. Je pense aux Propriétés communales, parce qu'il y a un accueil où les personnes vont pour demander soit de rentrer un dossier, soit de demander l'état d'avancement de leur dossier. Nous avons été voir tous les ascenseurs, s'ils étaient équipés

avec les signes pour les boutons, pour savoir à quel étage aller des choses comme ça. On a vérifié tout ça. Par exemple, la rue de l'Intendant. Déjà, je pense du temps de Mohamed Daif, quand il a fait les travaux et les propriétés communales, il avait mis en place une sorte de mini ascenseur, si on veut. Parce qu'à l'entrée de la rue de l'Intendant, il y a des escaliers. Une personne en chaise roulante, c'est impossible. Elle ne peut pas y accéder. Et donc, il a mis en place un petit élévateur pour que la personne se mette dessus pour passer, juste pour aller au guichet. Donc il avait fait cela Mohamed Daif. On a pensé aussi à la Maison des cultures parce qu'il faut aussi que les personnes puissent avoir accès aussi à la culture et donc elles doivent pouvoir être accueillies. Et les boucles à induction, c'est un peu le système, dans les expos, vous avez un système pour que la personne puisse comprendre ce que vous lui dites, les conditions et les documents qu'elle doit réunir, des choses comme ça.

Sinon, on a fait le tour de tout, on a pensé aussi aux emplacements pour handicapés, parce parfois, ils sont presque invisibles et ont demandé à un autre échevin de la Mobilité qui nous a aidés pour nous donner un peu le cadastre des emplacements qui existent sur la commune. Et on a fait le tour pour voir quels étaient les emplacements qui étaient mal en point et que cette enveloppe pourrait aider à repeindre. Parce que malgré tout, c'est coûtant. Et donc, ce qu'on voudrait, c'est que nos agents puissent s'engager, que les agents qui sont en contact avec les personnes en situation de handicap puissent se former pour pouvoir mieux accueillir tout le monde.

Mme la Présidente :

En fait, madame Goris voulait aussi intervenir et Mme Ouberri, je propose qu'on fasse d'abord le tour de tous les intervenants et ensuite vous répondez à tout le monde parce que sinon, ça fait des échanges bilatéraux et ce n'est pas tout à fait idéal. Mme Goris, je suis désolée parce que je n'ai pas souhaité interrompre Mme Ouberri, mais j'avais vu que vous étiez inscrite. Vous en prie, allez-y.

Mme Gilles Goris :

Pas de problème, évidemment, c'est une belle initiative, c'est un beau projet que l'on va certainement soutenir. Je suis un peu étonnée. C'est une enveloppe de 27.000 euros. A la fois, c'est beaucoup d'argent et à la fois, c'est quand même une somme qu'il va falloir utiliser de la manière la plus la plus efficace possible. Je vous entends parler de repeindre des sigles sur le sol. Je pense qu'il y a peut-être d'autres enveloppes qui pourraient servir à ça. Dans tout ce qui est accueille des personnes à mobilité réduite ou accueille des personnes avec un handicap. Ça me paraît en effet essentiel, mais vous n'allez pas pouvoir tirer tous les lièvres dont vous avez parlés. Il faudra faire des choix. Et voilà, c'est ça qu'on voudrait entendre. Mais qu'est ce qui, pour vous, est prioritaire? Parce qu'engager quelqu'un qui manie le langage des signes, ça ne s'apprend pas comme ça. Qu'est ce qui, pour vous, est prioritaire ? Est-ce que ça va être l'accueil des personnes qui ont une déficience visuelle ? Est-ce que c'est l'accueil des personnes à mobilité réduite ? Est-ce que c'est le fait d'installer une aide, des pictogrammes pour les personnes dans les différents lieux communaux ? Voilà, c'est ça qui, en tout cas, moi, personnellement, m'intéresserait. Qu'est ce qui, pour vous est prioritaire? Et bravo pour ce subside qui est vraiment très important. Merci.

Mme la Présidente :

Merci Mme Goris.

Je donne la parole à M. Sumlu.

M. Sumlu :

Merci Mme. Moureaux. Déjà un grand merci à la secrétaire d'Etat. Je trouve que c'est une bonne initiative et aussi en même temps, c'est important parfois, de montrer aux citoyens que certaines décisions, certains subsides fédéraux peuvent avoir quand même des résultats pragmatiques dans des communes. Je trouve que le job de la politique, parfois du fédéral, est peu visible sur le terrain parfois. Mais ici, évidemment, c'est une bonne chose. Ma question à savoir est-ce que ces 27.000 euros, c'est, comme on dit, une seule fois, donc cette année-ci, ou autrement, c'est 7.000 euros tous les ans jusqu'à la fin de la législature du secrétaire d'Etat. Donc, c'est juste cette question-là. Merci.

Mme la Présidente :

Voilà, cette fois-ci, je pense que c'est la bonne, vous pouvez répondre, il n'y a plus d'autres inscrits, Mme l'Échevine, et je pense que vous parliez de la secrétaire d'Etat Nawal Benhamou tout à l'heure.

Mme l'échevine Ouberri :

Oui, c'est en fait un subside régional. Et donc, c'est via un appel à projets de Mme Nawal Benhamou, secrétaire d'Etat. À la base, on a été très ambitieux. On a demandé beaucoup de sous, on a demandé 60.000 €, mais on a obtenu 27.000 €. Évidemment, on va travailler dans le cadre de cette enveloppe-là et pour nous, les priorités, c'est l'accessibilité. C'est à dire que quand on dit accessibilité, c'est non seulement avoir accès aux bâtiments communaux de manière aisée, de manière sécurisée, c'est à dire un plan incliné ou des choses comme ça. C'est aussi avoir des boucles à induction pour que quand l'argent parle à un citoyen qu'il puisse être compris dans ce qu'il demande, dans ce qu'il voudrait obtenir. Ce n'est pas engager une personne, mais c'est former nos agents, former nos agents et les initier. Il ne s'agit pas de faire une formation intensive, mais les initier pour des gestes de tous les jours. Il y a des gestes qu'on peut faire pour se faire comprendre et pour accueillir aussi l'autre. Et donc, quand je dis repeindre les emplacements, on ne va pas repeindre tous les emplacements sur le territoire de la commune, mais ceux qui sont carrément mis à côté des services, par exemple au service Population Sainte-Marie, il y a deux emplacements qui sont justes, juste devant le parking de la commune et qui ont tendance à ne plus être visibles et qui sont tout le temps pris part par des citoyens qui ne sont pas, au final, handicapés. Et on voulait donner un coup de phare là-dessus parce que c'est un service communal. Le citoyen qui vient et qui est en situation de handicap doit pouvoir se stationner pour aller au service et puis repartir et pas laisser des voitures ventouses comme ça, qui vont rester et empêcher la personne qui en a vraiment besoin d'avoir accès. Alors pour les 27.000 €, c'est un one shot. On doit réaliser ça entre maintenant au moment où vous validez et le 31 août. Et chaque fois, il faut être attentif aux appels à projets. C'est aller frapper à toutes les portes pour aller chercher des sous. Parce que c'est clair que 27.000 €, c'est en même temps grandiose pour nous, mais en même temps, rien du tout par rapport à tout ce qu'il y a à faire. Et donc, voilà, je ne sais pas si j'ai répondu à vos préoccupations. Par rapport aux engagements, j'ai dans mon service, j'ai une personne qui a une déficience visuelle et qui travaille aussi en télétravail. Il a un mi-temps médical pour le moment, pour un tas de raisons côté santé et donc il est outillé dans le bureau pour pouvoir travailler. Il a son PC adapté avec les loupes qu'il faut, il a le téléphone. Dans l'espace qu'il doit occuper, on installe les choses de manière à ne pas avoir des obstacles quand il se déplace pour aller à la photocopieuse, pour aller boire son café, pour aller au guichet servir quelqu'un, donc on est vraiment attentifs à ce que la personne soit confortable sur son lieu de travail pour pouvoir aider les autres et s'ouvrir aux autres.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup, merci beaucoup pour cette réponse longue et détaillée. Alors, est ce que parmi les collègues qui ont interpellé sur ce point de l'ordre du jour de Mme Ouberri, il y en a qui veulent reparler ? Mme Evraud, est-ce que vous voulez une réplique ?

Mme Evraud :

Oui, si vous voulez bien. En fait, je voulais quand-même faire remarquer que la dernière fois que j'ai été à l'antenne de la rue Malis, il y a en effet un guichet qui est prévu pour les personnes en situation de handicap, il est surbaissé. Et il y avait une quantité de caisses et il était absolument inopérant. Et ça m'a vraiment excessivement choquée. Je me suis dit bon, la personne handicapée qui arrive et qui voit que le guichet n'est même pas libre, ce n'est pas très chouette. Je vous signale que si c'est le langage des signes, il faudra en deux langues parce qu'en Belgique, c'est important, et vous demandez si déjà maintenant, les documents sont disponibles en braille, lorsqu'on s'adresse à la commune ? Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Merci Madame Evraud, Mme Goris, est-ce que vous voulez encore répliquer ?

Mme Goris :

Je donne tous mes encouragements à Mme Ouberri pour mettre en œuvre ces projets. Je pense qu'ils seront vraiment très importants. Je tablerais plus sur l'humain que sur les sigles sur le sol. Mais voilà, faites pour le mieux. On fait ce qu'on peut avec une enveloppe qui est définie et faites pour le mieux pour les Molenbeekois. Merci.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup, Mme Goris.

Mme l'échevine Ouberri :

Merci Mme Goris. Mme Evraud, je vais aller voir cette histoire de guichet pas disponible parce que ça m'inquiète. Merci d'avoir attiré mon attention.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup.

*Le Conseil approuve le point.
28 votants : 28 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
28 stemmers : 28 positieve stemmen.*

**5. GRH - Règlement de travail - Annexe 2 - Modification - Bibliothèques francophones - Instauration d'un horaire flexible.
HRM - Arbeidsreglement - Bijlage 2 - Wijziging - Franse bibliotheken - Invoering van flexibel uurrooster.**

Mme la Présidente :

C'est un point qui concerne les ressources humaines. Alors, il s'agit de l'instauration d'un horaire flexible à la bibliothèque francophone en manière telle qu'on puisse couvrir

l'amplitude des horaires d'ouverture, pouvoir plus facilement prévoir un remplacement inattendu et avoir des journées pour nos travailleurs qui ne dépassent pas 7h30. Et donc, comme on a en fait des bibliothèques qui ouvrent certains jours à partir de 9 heures, d'autres à partir de 10 heures ferment parfois à 17 heures ou 18 heures, l'horaire flexible devait pouvoir commencer au plus tard à 9 heures 30 et terminer à 18 heures. Donc, du coup, ici, ça va permettre d'accroître l'efficacité et d'aménager le temps de travail en fonction des fluctuations de la charge de travail. J'ai une question de M. Sumlu. Allez-y, monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

Ça va aller très vite, ne vous inquiétez pas. Et je voulais juste savoir, vu que ce sont des horaires flexibles. Et parfois, si ça ne convient pas, effectivement, aux contractuels qui sont sur place, est-ce qu'il y a possibilité d'engager, par exemple, des jobs étudiants, par exemple, avec la crise Covid, on a vu que quand même, pas mal de jobs étudiants étaient impactés. Et est-ce qu'il y aura cette possibilité? Merci.

Mme la Présidente :

Donc, pour contextualiser, on fait ici la demande des horaires flexibles, elle est faite par la chef de service de la bibliothèque, et elle demande ça pour pouvoir mieux organiser son équipe. Mais oui, bien sûr, il arrive fréquemment que lorsque certains services, pour une raison ou pour une autre, se trouvent dans une difficulté d'organiser un horaire ou l'autre, on peut faire appel à des étudiants. C'est déjà arrivé, donc je dirais oui, bien sûr, évidemment.

Le Conseil approuve le point.

28 votants : 25 votes positifs, 3 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

28 stemmers : 25 positieve stemmen, 3 onthoudingen.

6. GRH - Statut pécuniaire - Modification - Application du protocole d'accord sectoriel 2021/1 pour les années 2021 à 2025 et la circulaire régionale.

HRM - Financieel statuut - Wijziging - Toepassing van het sectoraal memorandum van overeenstemming 2021/1 voor de jaren 2021 tot en met 2025 en van de regionale circulaire.

Mme la Présidente :

Alors ça, c'est quand même un point très important. C'est le point de l'atterrissage de l'application du protocole d'accord sectoriel du comité C, dont nous parlions au début lorsqu'on a abordé la question des conditions de travail de nos fonctionnaires. Donc, c'est également pour cette raison que vous allez avoir l'accueil d'une nouvelle modification budgétaire. Puisqu'un accord a été trouvé au niveau régional et que nous pouvons l'accueillir au niveau financier au niveau communal, je vous le présente. C'est un accord qui est extrêmement intéressant pour les travailleurs et je suis bien contente qu'on ait pu le mettre sur les fonds baptismaux, déjà maintenant, parce qu'il va être rétroactif pour partie sur 2021, donc, il va amener en poche des travailleurs des montants déjà cette année. Et puis, l'accord va continuer d'exercer ses effets.

Alors, il y a quatre branches dans cet accord en faveur du personnel. Branche une et branche deux concernent les barèmes. Branche une, c'est une augmentation barémique qui concerne l'ensemble des niveaux, mais qui prendra corps pour les niveaux de manière différenciée. Il y a un agenda de mise en œuvre qui est différent pour essayer de rencontrer d'abord les besoins de ceux qui ont été moins favorisés les dernières années. Et puis, branche 2, concerne également les barèmes, concerne l'allongement des échelles barémiques, c'est à dire que la carrière de l'agence s'organise un peu différemment puisque on ajoute deux

biennales, c'est à dire quatre échelles, et on les ajoute au fur et à mesure du temps. C'est surtout une mesure qui va permettre aux travailleurs plus avancés dans la carrière, qui n'avaient plus droit à monter de barèmes, d'avoir tout d'un coup de nouvelles échelles barémiques à gravir et de nouveaux montants qui viennent s'ajouter dans l'escarcelle. Ce sont deux parties très importantes de la réforme, avec du salaire barémique supplémentaire.

Alors, troisième branche, c'est l'instauration des titres repas. Donc, à partir du 1er janvier 2022, des titres repas d'une valeur à tout le moins de 4 euros 09, seront mis à disposition des membres du personnel. Parmi ces 4,09 €, 1,09 € seront à charge de l'agent et aujourd'hui, on a chargé le service RH de l'établissement d'un cahier de charges pour l'acquisition de ces titres. Alors sur les titres repas, j'ai bien entendu les représentants des travailleurs hier, ils ont évoqué différentes pistes pour essayer de faire monter la valeur faciale des chèques. Nous sommes en train, au niveau du service RH, et je veux remercier Mme Albrecht pour ça, c'est elle qui fait ce travail, de chercher à examiner si ces pistes pourraient être empruntées par notre administration. Si c'était le cas, on pourrait imaginer d'arriver à une valeur faciale plus haute. Mais aujourd'hui, ce qui est certain, c'est qu'à partir du 1er janvier, des titres repas arrivent et ces titres repas auront au minimum une valeur de 4 euros 09.

Enfin, la quatrième branche, quelque part, ne nous concerne pas parce que nous l'avons déjà mis en place au niveau de l'administration communale de Molenbeek. Il s'agit du deuxième pilier de pension pour les contractuels à hauteur de 3 %.

Je dois encore préciser que ce que nous adoptons ici pour les travailleurs communaux est également d'application pour les travailleurs du CPAS. Et vous avez entendu la question qui avait été posée par des délégués et que j'ai souhaité qu'on puisse remonter au ministre, pourquoi pas tenter de faire entrer également dans cette réforme notre ASBL para-communale Move qui, de manière évidente, pratique aussi une mission de service public. Maintenant, nous n'avons pas aujourd'hui encore d'éclaircissements sur si ce sera possible ou pas.

Voilà donc j'espère que vous avez compris l'essence de cette réforme qui est très importante et comme je vous l'ai expliqué au départ dans la question d'actualité, je me suis battue pour que cette réforme puisse prendre place sans être une charge supplémentaire sur les épaules de la Commune. Et donc, c'est bien la Région qui nous finance pour ceci. Ça, c'est très important parce que vous savez que nos finances sont précaires, qu'on a un grand nombre de travailleurs en charge et qu'on n'aurait pas pu nous-mêmes encore, comme ça a été le cas l'année passée par exemple, avoir une mesure qui grève nos finances communales par une décision régionale. Ce n'est pas le cas ici et c'est une bonne chose. On peut accueillir l'ensemble de cette réforme grâce à ce combat que j'ai mené avec une autre bourgmestre, surtout en conférence des bourgmestres.

Voilà, je vous laisse la parole sur ce moment important pour nos travailleurs. Des bonnes nouvelles pour janvier 2022. Et puis, les années 2023-2024. Vous avez le calendrier de mise en œuvre dans la décision qui vous est proposée puisque c'est un calendrier de mise en œuvre qui fait démarrer certaines des mesures déjà cette année, d'autres l'année prochaine, d'autres en 2023, d'autres en 2024.

Voilà alors monsieur El Khannouss, allez-y !

M. El Khannouss :

Merci Mme la présidente pour votre présentation. J'avais demandé lors des questions d'actualité qu'on puisse en débattre en même temps pour avoir un débat beaucoup plus large et qu'on s'offre le temps non seulement des discussions, mais de la réflexion. Bien évidemment, et je vous remercie de rappeler que cette avancée par rapport au statut des travailleurs, on le doit principalement au comité C qui a été initié par la Région avec les

partenaires sociaux. Donc finalement, les Communes ne sont que le bénéficiaire d'un travail très important qui a été mené par la Région et surtout les partenaires sociaux. Et donc, il y a évidemment des choses qu'il faut saluer en matière d'augmentation salariale, en matière de nominations, d'alignements barémiques. Par contre, il y a un des points ici qui me pose problème. D'ailleurs, je vous demanderai évidemment si on peut le dissocier, de le reporter à quelques semaines, voire dans quelques mois. Cela concerne celui de l'instauration des titres repas. Comme vous le savez, une des revendications des partenaires sociaux lors de l'arrêt de travail de mardi dernier concernait justement cette distribution de chèques repas et surtout de la valeur nominale, la valeur faciale, qui est de 4 euros 09 avec, il faut le rappeler quand même, une charge qui sera prise par les travailleurs de 1 euro 09. Concrètement, ça leur fait un avantage financier de 3 euros, ce qui est en deçà de ce que vont percevoir, fort probablement les travailleurs des autres communes. Et donc une des revendications des partenaires sociaux, c'est de s'aligner sur les autres communes. Vous avez, à travers les médias, rappelé qu'il y avait un problème financier. Vous le savez très bien. Je critique votre gestion qui a fait perdre énormément de moyens à la commune. Vous avez-vous, déjà à travers votre cabinet, doublé par rapport au cabinet de l'ancienne bourgmestre. Ça fait à peu près 400.000 euros en plus. Donc, je peux vous donner quelques pistes de solutions pour trouver d'une manière structurelle des moyens financiers pour pouvoir répondre favorablement à la demande de nos syndicats.

Alors moi, je souhaiterais savoir, étant donné que des discussions ont déjà eu lieu dès l'annonce de cette manifestation. Vous avez dit que vous alliez écouter les revendications des partenaires sociaux et apporter des réponses favorables. Et donc, je suis un peu inquiet que ce point passe tel quel aujourd'hui. Surtout par rapport à cet article 3 qui concerne des chèques repas. Est-ce que vous avez eu des discussions avec les partenaires sociaux quant au montant de ces chèques repas? Est-ce qu'ils vont être augmentés ? Si c'est le cas, quel sera le montant? Si les discussions sont encore en cours? Je vous demanderai, madame la bourgmestre, de postposer, en tout cas, l'article 3, si c'est possible, de le dissocier de l'ensemble de cet accord, pour revenir ici au sein de ce conseil, une fois que les discussions entre les partenaires sociaux auront abouti. Je vous remercie pour vos réponses.

Mme la Présidente :

Merci alors Monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge :

Oui, moi, je voudrais surtout et d'abord saluer les travailleurs, leurs luttes et leurs syndicats qui ont fait avancer ce dossier des augmentations barémiques parce qu'il aura fallu trois ans d'actions. N'oublions pas les nombreuses mobilisations des travailleurs et les discussions pour parvenir à cet accord. Donc bravo à eux. Sans leur détermination, il n'y aurait pas eu ce changement. Je veux aussi rappeler que les syndicats, ils ont signé le protocole d'accord, mais ils ont aussi fait part d'importantes remarques. Au départ, ils n'étaient pas demandeurs des chèques repas ni du second pilier. Les chèques repas, ça ne participe pas au système de sécurité sociale. Mais vu que les augmentations barémiques sont quand même assez faibles, surtout pour les bas salaires, bien évidemment, les gens, maintenant ils demandent alors des chèques repas plus importants. Et rappelons aussi que les subventions pour une pension complémentaire vont se retrouver d'abord pendant des années dans les banques assurances privées, avec des investissements parfois douteux. On a aussi réduit le montant de la pension des travailleurs avec la loi Bacquelaine sur les carrières mixtes pour le calcul de la pension. Donc c'est une manière aussi d'affaiblir les pensions des travailleurs. Je vous ai entendu dire que vous êtes fière d'être précurseur du deuxième pilier à Bruxelles. Vous avez été la première à Bruxelles, vous avez dit. Je trouve que c'est problématique d'entendre ça d'une responsable du PS ! Donc, depuis des années, les différents gouvernements qui ont sapé les régimes des pensions publiques en nommant beaucoup trop peu de travailleurs, mais

en privilégiant les deuxièmes piliers de pension. Donc, on démantèle, on affaiblit la pension légale et au profit des pensions privées et donc vous en êtes fière, moi, ça m'étonne.

Pour le reste, les syndicats ont déploré aussi l'absence de courage politique pour augmenter les barèmes un peu plus sérieusement, donc, la demande des travailleurs, c'était de 10 %. C'était un peu calculé sur les différences avec les rémunérations en Flandre et en Wallonie. Voilà pour les niveaux E, c'est 2 %. Pour les niveaux D, c'est 2 à 3 %. C'est de loin insuffisant pour permettre de sortir la précarité. Beaucoup de travailleurs parlent d'aumônes et de cacahuètes. Les syndicats ont d'ailleurs aussi dénoncé le « c'est à prendre ou à laisser » du ministre Clerfayt. Parce que c'est choquant, parce qu'en même temps, on discute pour augmenter les salaires des bourgmestres et échevins de quinze pourcents, dans certains cas, pour les prochaines années, deux pour cent pour les bas salaires et 15 % pour les bourgmestres et échevins. C'est quand même assez incompréhensible et donc nous partageons leur colère et nous continuerons à soutenir leur combat pour le meilleur salaire, la statutarisation et le respect des conditions de travail au sein de la fonction publique régionale et locale bruxelloise. Dans l'accord, il est mis aussi, on parle de paix sociale, en tout cas, à Molenbeek, on a vu que pour les travailleurs, il n'en est pas question. Parce que même si c'est une amélioration, il y a encore trop de problèmes et surtout pour les petits salaires. Donc les augmentations sont beaucoup trop faibles. Une chose que je n'ai pas bien comprise, c'est que dans l'accord, il était mis initialement, que les communes devaient prendre 25 % à leurs charges. Apparemment, ce n'est pas le cas. Est-ce que c'est uniquement pour Molenbeek ou pour l'ensemble des communes qu'on a laissé tomber ça ? Merci.

Mme la Présidente :

Est ce qu'il y a d'autres collègues qui veulent intervenir sur ce sujet important ?

OK, alors, la logique qui préside aux propositions qui sont là, elle émane en fait de la Conférence des bourgmestres. Et c'est pour ça que je pense que la lecture selon laquelle la Région et les organisations syndicales sont seules impliquées dans cette histoire, n'est pas correct. En réalité, ce dossier n'avancé pas, était compliqué et difficile. Et c'est finalement la Conférence qui a fait la proposition de travailler en quatre branches. C'est la conférence dans un groupe de travail dans lequel j'étais, avec un plus petit nombre de bourgmestres qui ont précisément travaillé sur cette réforme pendant plusieurs mois, qui a finalement accouché de cette proposition-là et qui a encore évolué, mûri et qui est devenue ce qui est sur la table. C'était un travail très, très long et très, très compliqué. Et je pense que très sincèrement, tous les acteurs qui ont travaillé, ont contribué à ce que ça fonctionne. Les finances publiques étant ce qu'elles sont, ce qui a présidé à la réforme, c'est d'essayer de rapprocher les salaires des fonctionnaires des entités locales, les communes, des salaires des fonctionnaires des entités régionales. Ce qui est extrêmement difficile parce que par le passé, les fonctionnaires des entités régionales avaient eu énormément de progressions salariales. Et en réalité, si demain, on souhaitait que les fonctionnaires locaux puissent rejoindre les fonctionnaires régionaux, ce qui en théorie, serait évidemment l'idéal, ce serait vraiment parfait pour une commune comme Molenbeek qui, pas plus tard qu'il y a six mois, a vu une excellente juriste, par exemple, aller travailler, exactement le même boulot à la Région, mais pour 10 ou 15 % de plus de salaire. Évidemment, ça, c'est très compliqué pour nous. Les Communes ne sont pas concurrentielles par rapport à la Région aujourd'hui, mais si on voulait pratiquer les mêmes conditions, ce qui en fait serait juste en termes de pouvoir d'achat et en termes d'évolution de la compréhension de ce que c'est que d'être un fonctionnaire dans notre région, eh bien, apparemment, on n'a pas les moyens pour se payer ça. Et là, je ne parle pas de la commune, je parle de la Région. Mais donc, le principe essentiel de cette réforme, c'est d'essayer de combler un tant soit peu cet écart entre Communes et Régions.

Alors, un deuxième principe qui vient, c'est d'essayer d'harmoniser un tant soit peu et là, de nouveaux. Ce n'est pas une harmonisation complète, mais c'est un début de travail dans

ce sens-là entre les différentes Communes pour ne pas avoir des phénomènes de concurrence entre les Communes. Alors, je disais que j'étais fière d'avoir mis le 2e pilier en place pour les contractuels. Eh bien, ne vous y trompez pas, je suis tout comme vous, une défenseuse du premier pilier avant tout. Le problème, c'est que la réforme pension qui a été pratiquée durant la législature passée au niveau fédéral rend ceci parfaitement défavorable. Et ceci n'est pas changé aujourd'hui. Et donc, face à l'idée que j'avais de vouloir nommer davantage ce qui a été rendu permis par nos finances, nous avons réussi à le financer. Nous avons réussi à créer une matrice qui permet non seulement de le financer en 2019, en 2020, en 2021, en 2022, mais aussi par près. Nous avons une bonne matrice pour cela, une bonne sécurité financière, de la technique de nomination que nous avons prise. Faire ça pour les statutaires et ne rien faire pour les contractuels, ça semblait assez injuste étant donné le nombre de contractuels que nous avons encore malgré cette nouvelle technique de nomination, notamment parce qu'il y a un certain nombre de personnes que nous n'arrivons pas à nommer facilement. Que ce soit pour des conditions linguistiques ou pour d'autres raisons. Et donc, effectivement, je suis fière qu'on ait pu aussi à tous nos contractuels apporter un avantage dans le cadre strict de la loi pension qui nous est imposée aujourd'hui. Je ne peux pas malheureusement changer d'ici, de la place où je suis, ce cadre et donc dans ce cadre, je pense que nous avons fait la meilleure réforme qui soit pour nos fonctionnaires, qu'ils soient fonctionnaires statutaires ou fonctionnaires contractuels. Et aussi, si vous me le permettez, qu'ils soient ouvriers ou employés. Nous avons eu une attention extrêmement grande aux ouvriers parce qu'il ne faut pas oublier que notre technique de nomination, notre technique de nomination implémentée cette législature, en fait, favorise lourdement les ouvriers qui sont évidemment très, très contents de cette réforme puisqu'ils peuvent être nommés uniquement après 5 ans et une évaluation positive. Il n'y a pas d'autres contraintes pour les ouvriers.

Alors dissocier le point, ça, c'est une suggestion que vous avez, monsieur El Khannouss. Je vais me tourner vers le Secrétaire adjoint parce que je ne sais pas si c'est possible ou pas, je pressens que c'est difficile étant donné qu'il s'agit de l'atterrissage d'une circulaire régionale, mais je me tourne vers le Secrétaire adjoint.

M. le Secrétaire adjoint :

Effectivement, ce n'est pas possible parce que la circulaire régionale prévoit que le versement du subside se fait en une seule fois avec l'ensemble des dispositions qui sont reprises dans la circulaire. De plus, il faut que ce que cette circulaire passe en conseil communal avant le 10 décembre et donc que la décision du conseil communal soit envoyée aux autorités de tutelle pour qu'elles puissent encore donner leur avis de tutelle. Ce qui évidemment, comme l'a dit madame la présidente, débouchera dans un point suivant sur une modification budgétaire.

Mme la Présidente :

Je voudrais ajouter à la réponse du Secrétaire que, par contre, effectivement, le travail a été lancé sur la valeur faciale des chèques, comme je l'ai dit tout à l'heure, suite à la suggestion d'un représentant des travailleurs qui avait apparemment une idée de déductibilité fiscale qui pouvait être intéressante si on la met en œuvre au niveau de la commune. Ce travail est mené au sein du service RH aujourd'hui. Evidemment, s'il fallait changer demain la valeur faciale des chèques, ce serait toujours possible. Donc ça, c'est un autre débat, si vous voulez, que l'atterrissage de la réforme que je souhaite vraiment aujourd'hui pour nos travailleurs. On serait bien la seule Commune à ne pas accepter cette histoire-là.

Alors, je termine par la question de Mr. Vancauwenberge, sur les 25 pourcent à charge. Merci pour votre question. Elle me permet d'expliquer une fois de plus ce que moi j'ai fait dans l'histoire, c'est à dire témoigner à tout moment, y compris dans le groupe de travail, de ce que notre Commune ne serait pas capable de suivre une réforme comme celle-là, que nous

souhaitons de tout notre cœur et nous l'avons finalement obtenue, si on ne nous aidait pas par une solidarité. Il faut que vous sachiez qu'aujourd'hui, nous avons en réalité un taux d'employé communal par habitant qui est inférieur à la moyenne régionale, alors même qu'on a un beaucoup plus grand besoin en réalité de membres du personnel. Et donc la clé qui allait bien à certaines communes qui ont engagé plus dans le passé et qui sont plus à l'aise financièrement, c'était une clé où le ministre intervenait pour chaque équivalent temps plein. Et ce n'est pas la clé qui a été choisie au final, puisqu'un certain nombre des communes, celles qui avaient des difficultés et qui avaient le même type de profil que la nôtre, avec moins d'employés par allocataire ou par usager ou par citoyen, et plus de besoins ne pouvaient pas se permettre. En fait, ce sont les mêmes qui ont les finances des plus délabrées et ne peuvent pas se permettre d'accueillir une telle réforme si on ne travaille pas à un mécanisme de solidarité. Et donc, les 25 % dont on parle en réalité ne seront pas effectivement pris en charge par Molenbeek. Ils seront sur les autres communes, pas toutes les autres. Il y a quelques communes qui vont, comme Molenbeek, être quasiment à l'équilibre de la réforme grâce à la clé qui a été choisie. Et puis, il y a des communes qui vont devoir payer un peu plus pour mettre en œuvre totalement cette réforme. Ce sont les communes qui ont un peu plus de facilités aujourd'hui, mais donc c'est ça le mécanisme qui a été choisi. Et je vous dis croyez-moi, j'en ai tenu informé mes collègues du collège à tout moment et j'en ai tenu informé aussi les organisations syndicales avec lesquelles j'étais en délibération et en négociation et en concertation ici à tout moment. C'était une difficulté réelle et je peux remercier le ministre d'avoir entendu notre préoccupation dans les communes très pauvres. Je le remercie infiniment parce que la clé qui est choisie va permettre à Molenbeek de pouvoir accueillir ce paquet de mesures très importantes pour les travailleurs sans voir une aggravation de sa situation financière. Et je pense que le fait que le même ministre ait eu en charge, en charge à la fois la tutelle sur les Communes, le portefeuille des Communes et les fonctionnaires dans les communes a facilité ceci, évidemment, puisqu'il s'est très bien rendu compte que ce que nous disions sur l'atterrissage de sa réforme et le lien que cette réforme pourrait avoir avec une dégradation de nos finances communales était réel. Il en a été conscient et ça, ça a mis du temps. Mais l'accord trouvé permet à Molenbeek d'accueillir la réforme dans les meilleures conditions et j'en suis vraiment très contente. Voilà. Alors, les inscrits qui veulent répliquer, Monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Merci pour la précision de vos réponses. Vous me rassurez à demi ou un peu par rapport au fait que, le cas échéant, si les informations techniques permettaient avec la déductibilité fiscale, permettaient évidemment d'améliorer ou d'augmenter ce montant, ce serait une très bonne chose. Donc vous me confirmez bien que ces montants pourraient être revus à l'issue des négociations avec les partenaires sociaux, et si, techniquement évidemment, il est possible d'augmenter la valeur de ceux-ci? Merci.

M. Vancauwenberge :

Oui, je trouve une très bonne chose qu'on soit arrivé à ce qu'il y a une solidarité entre les communes et que les communes pauvres comme la nôtre reçoivent un peu de solidarité. Ça pose d'ailleurs la question du refinancement des Communes parce qu'effectivement, les communes pauvres comme Molenbeek et d'autres, sont dans des situations très difficiles, encore plus après la crise sanitaire. Sur le deuxième pilier, je voudrais quand même dire que c'est une politique des partis traditionnels depuis des années pour privilégier les pensions privées et de démanteler les pensions légales. Et si on prend les 25 ou 30 dernières années, c'est souvent un ministre PS qui était responsable des pensions au niveau fédéral et donc je trouve ça vraiment un problème. Et ici on voit qu'on va dans le même sens, on prend la loi Bacquelaïne, on ne la change pas, mais on continue dans la même logique. Donc je trouve que c'est problématique. Voilà, j'ai dit.

Mme la Présidente :

Merci à tous pour ce point très important pour nos travailleurs qui, je le rappelle, auront une augmentation barémique, un allongement des échelles barémiques, des titres repas et évidemment le maintien de ce qu'on avait déjà mis en place, c'est à dire la pension complémentaire pour les contractuels après le 1er janvier 2022. C'est une très, très bonne nouvelle et j'espère que vous soutiendrez largement ceci tout à l'heure.

Le Conseil approuve le point.

28 votants : 26 votes positifs, 2 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

28 stemmers : 26 positieve stemmen, 2 onthoudingen.

7. Secrétariat communal - I.G.R.E.T.E.C. - Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 16 décembre 2021.

Gemeentelijk secretariaat - I.G.R.E.T.E.C. - Goedkeuring van de dagorder van de Gewone Algemene Vergadering van 16 december 2021.

Mme la Présidente :

C'est un point assez symbolique, approbation de l'ordre du jour de l'assemblée générale d'IGRETEC. Vous savez que les statuts d'IGRETEC nous demandent de passer ceci en conseil communal, mais je pense qu'il n'y a pas d'intervenant sur ce point. Merci.

Le Conseil approuve le point.

28 votants : 22 votes positifs, 3 votes négatifs, 3 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

28 stemmers : 22 positieve stemmen, 3 negatieve stemmen, 3 onthoudingen.

8. Enseignement francophone – Enseignement fondamental communal francophone - Appel à candidatures pour l'admission au stage dans une fonction de direction à l'Ecole n° 5 « L'Ecole Chouette ».

Franstalig onderwijs - Franstalig basisonderwijs - Oproep tot het indienen van aanvragen voor toelating tot een stage in een directiefunctie aan School nr. 5 "L'Ecole Chouette".

Mme la Présidente :

Alors je dois vous dire que nous avons appris avec un peu de douleur que Mme Variale, qu'on avait nommée directrice à l'école 5 il y a quelques mois, était admise à la pension déjà de manière un peu anticipée, je pense. Je veux la remercier. Mme Variale, c'est une professeure de morale au départ, qui a tenu les rênes de l'école 10 et maintenant de l'école 5. Je la remercie au nom de tous les Molenbeekoïses pour le travail qu'elle a effectué et je pense que c'était une directrice appréciée. Je me souviens notamment de la remise des prix de l'année passée qui était un peu particulière suite au Covid et où elle a très bien fait ça. Merci Mme Variale. Alors ça veut dire qu'on doit chercher une nouvelle direction.

Je donne la parole à Monsieur Ouassari.

M. Ouassari :

C'est surtout sur l'appel à candidature. Je voudrais savoir si c'est une entrée en stage. Si oui, quelle est la durée de l'entrée en stage et quels réseaux de communication avez-vous déployé pour publier l'appel au public le plus large possible, y compris les institutrices

détachées dans une administration ou dans une organisation syndicale ? Merci pour vos réponses.

Mme la Présidente :

Oui, c'est une procédure tout à fait classique. On crée l'appel. Il est déjà validé par les syndicats. On le valide par le conseil. L'appel est diffusé dans les écoles et de manière très large. On fait ça régulièrement. Pour vous donner un exemple, la directrice actuelle de l'École 11, elle nous est venue d'un autre pouvoir organisateur. Ses appels fonctionnent très, très bien. On a régulièrement plusieurs candidats et donc voilà, c'est assez banal.

M. Ouassari :

C'est un poste vacant, c'est à dire une entrée en stage, si je ne dis pas de bêtises. Quelle est la durée du stage ?

Mme la Présidente :

Donc c'est un poste vacant. Et pour commencer, il y a une admission au stage. Tout à fait.

La durée du stage, alors là, je ne vais pas vous dire de bêtises. Je pense que c'est deux ans. Il y a une évaluation après la première année, et puis une deuxième année qui se passe et ensuite la nomination.

M. Ouassari :

C'est trois ans, maintenant madame ! C'est la deuxième fois, je crois que je vous interpelle en huis-clos, par rapport à ça.

Mme la Présidente :

On a, on a vérifié. En fait, vous vous êtes trompés de régime., monsieur Ouassari. Mais si vous voulez, je vais vous répondre par écrit par rapport à ça. Par rapport à votre dernière remarque, dès après le conseil, je suis retournée vers l'Instruction publique et on a vérifié. Et vous commettez une erreur dans les décrets. Nous ne sommes pas sur le même décret que ce que vous pensiez, en fait.

M. Ouassari :

Excusez-moi, vous vous basez sur le décret de 2007.

Mme la Présidente :

Je ne vais pas vous répondre de manière technique. Je suis politique et pas technique. Mais la réponse technique, je vais vous l'envoyer par écrit parce que je l'ai fait vérifier, juste après que vous ayez interpellé au dernier conseil et je suis étonnée que vous n'ayez pas reçu cette réponse parce qu'elle m'a été fournie le lendemain ou le jour suivant par le juriste de l'Instruction publique.

Le Conseil approuve le point.

28 votants : 23 votes positifs, 5 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

28 stemmers : 23 positieve stemmen, 5 onthoudingen.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Ouassari, pour une justification d'abstention.

M. Ouassari :

Voilà, je vous disais, madame la bourgmestre, tous les écoles francophones se réfèrent au décret du 14 mars 2019, c'est à dire le nouveau décret, même quand il s'agit de nouvelle équipe de direction, l'entrée en stage et l'évaluation étalée sur trois ans avec un travail de fin d'études. Vous m'avez dit la dernière fois, que je me suis trompé, que vous vous basez toujours son décret de 2007. Moi, je vous dis que vous devez vous baser sur ce nouveau décret. Je n'ai rien reçu par rapport à ça. C'est pour cela que je justifie mon abstention pour le point 8.

Mme la Présidente :

Moi, je vous comprends tout à fait. Merci beaucoup pour ces précisions.

9. Enseignement francophone - Délégation de signature des conventions de stages (enseignants) aux directions des écoles communales francophones fondamentales. Franstalig onderwijs - Delegatie van de ondertekening van opleidingsovereenkomsten (leerkrachten) aan de directeurs van de gemeentelijke franstalige basisscholen.

Mme la Présidente :

Alors vous savez qu'on a des enseignants stagiaires. Le point 9 vise simplement à donner la délégation de signature pour les conventions de stage, non pas aux directeurs de l'Instruction publique, mais bien à chacune des directions des écoles communales francophones fondamentales. Alors, je vois qu'il y a une intervention de Monsieur Mahdaoui.

M. Mahdaoui :

On est bien d'accord que c'est tout ce qui est délégation pour les futurs enseignants, pour les stages, que ça reprend aussi les éducateurs, tout ce qui touche au monde de l'enseignement, c'est bien ça ?

Mme la Présidente :

Alors il s'agit des stagiaires futurs enseignants. Et donc, ce qui se passe, c'est qu'auparavant, ça passait chaque fois par la Cellule pédagogique. Aujourd'hui, la Cellule pédagogique a été entièrement renouvelée. Les personnes qui la composaient ont changé et la proposition du chef de service de l'Instruction publique francophone, c'est de plutôt proposer que le schéma soit plus simple puisqu'en général, les demandes de stage arrivent dans les écoles directement, c'est que les directions puissent elles-mêmes décider de dire oui ou de dire non et d'admettre des stagiaires enseignants plutôt que de devoir faire un détour qui est administrativement pas très utile, en fait, qui retarde beaucoup les choses par l'Instruction publique centrale.

M. Mahdaoui :

Merci pour vos réponses. Mais voilà, c'était justement par rapport à ça. Parce que moi, j'étais favorable à ce que ça soit centralisé au niveau de l'Instruction publique, parce que ceux-ci sont objectifs quand ils font un choix. Oui, parce qu'il y a de la place. Non, il y a plus de place. Si on laisse la possibilité aux directions, j'espère qu'il n'y aura pas de favoritisme ou

bien de discrimination par rapport à tel ou tel candidat, futur enseignant ou éducateur, parce que ça peut être aussi des éducateurs qui veulent faire leur stage dans les écoles. Voilà.

Mme la Présidente :

Alors, il faut savoir qu'il y a toujours un suivi entre l'école fondamentale et la haute école qui est assurée par la Cellule pédagogique. Donc, la Cellule pédagogique garde un regard, simplement, ici, on facilite au niveau administratif. Donc, si on devait constater le genre de dérives que vous décrivez, je pense qu'on mettrait fin à ce système. Mais je pense qu'aujourd'hui, ça a tout son sens par rapport à ce qu'on connaît de la problématique.

M. Mahdaoui :

Merci pour vos réponses, mais je vous dis ça parce que j'ai eu le cas récemment. Un éducateur spécialisé a voulu faire son stage dans une école. Il est passé par la direction et la direction a renvoyé la demande vers une éducatrice qui elle, a dit qu'il n'y avait pas de place.

Mme la Présidente :

Ici, on parle bien uniquement des futurs enseignants. Ça, c'est la première chose. Ça, c'est la première chose. Mais je comprends votre inquiétude. On aura une évaluation, c'est certain de ceci. Et alors, autre chose, il est tout à fait évident pour moi que si on demande de manière délocalisée un stage et qu'on ne l'obtient pas dans la commune, ça peut arriver à n'importe quel endroit. Ça pourrait être au CPAS, ça pourrait être n'importe où. On peut toujours avoir recours soit à des échevins, soit à moi-même ou tout simplement au supérieur hiérarchique de la personne qui a dit non, tout ça est possible. Il ne faut pas s'arrêter au premier non venu, si on a vraiment besoin de quelque chose. Je pense que dans la commune, beaucoup de gens ne s'arrêtent pas au premier non venu et ils ont bien raison.

M. Mahdaoui :

Vous me rassurez.

Mme la Présidente :

Je vais céder la présidence de séance quelques minutes au deuxième échevin, Monsieur Achaoui.

*Le Conseil approuve le point.
28 votants : 28 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
28 stemmers : 28 positieve stemmen.*

*M. Achaoui prend la présidence de la séance.
M. Achaoui neemt het voorzitterschap van de zitting.*

10. Département Infrastructure et Développement Urbain - Acquisition d'une parcelle cadastrée 4e division, section C, numéro 43w4 sise 989 Chaussée de Ninove - 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Approbation.

Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Aankoop van het perceel gekadastreerd afdeling 4, sectie C, nummer 43w4 gelegen te 1080 Sint-Jans-Molenbeek, in Ninoofse steenweg 989 - Goedkeuring.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Je vous propose de passer, de poursuivre et de passer au point 10. Ça va traiter principalement le département infrastructures et donc je passe la parole à l'échevin, pour de plus amples explications.

M. l'échevin Van Damme :

Oui, merci, monsieur le président. Le point 10 concerne l'autorisation du conseil communal de procéder aux négociations pour l'acquisition d'une parcelle de terrain à côté de la Maison de la nature, une parcelle qui n'est pas bâtissable et dont le but est de l'acquérir en vue de détendre le fonctionnement de la Maison de la nature. Il s'agit d'un montant relativement petit.

M. Mahdaoui :

Par rapport à cette parcelle, monsieur l'échevin, j'aimerais avoir des précisions par rapport à ce qui va être fait. Qu'est-ce que vous envisagez de faire? Parce que vous dites que c'est non bâtissable, mais qu'est-ce qu'on va y faire, pour vraiment être sûr qu'on ne va pas être en désaccord avec les riverains et pas construire de nouveau ou faire un projet qui ne sera pas mis en accord avec une concertation citoyenne ? Merci.

M. Hamzaoui :

Merci monsieur le Président, c'est la même question que monsieur Mahdaoui. Quelles sont les activités que vous prévoyez sur cette parcelle-là?

M. l'échevin Van Damme :

Merci pour ces questions, évidemment. Je ne peux pas vous donner une réponse détaillée dans le sens où c'est mon collègue échevin des Plantations, en charge de la Maison de la nature qui va devoir développer le projet là-dessus. Mais en gros, si j'ai bien compris, le but, c'est d'étendre le potager et peut être y mettre quelques animaux et donc de rien installer d'infrastructuel sur le site. En fait, actuellement, c'est déjà un jardin. C'est déjà un potager qui est utilisé par un riverain lui-même. Et donc, il veut céder une partie de son de son jardin en faveur de la Maison de la nature. Et donc, on continuerait essentiellement à l'occuper comme actuellement, si j'ai bien compris les intentions des services concernés et le détail du projet, ça, c'est évidemment mon collègue des plantations et des espaces verts en charge de la Maison de la nature, qui va l'élaborer.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Merci pour les réponses.

M. Mahdaoui :

Merci Monsieur Van Damme, comme vous me tendez la perche, monsieur Aissaoui, pouvez-vous nous dire en quoi s'agit ce projet, vu que vous êtes comme le responsable de

tout ce qui est durable et Maison de la nature, donc développé un peu pour qu'on puisse connaître ce qui va se passer ?

M. Hamzaoui :

C'est la même question que monsieur Mahdaoui et je voudrais juste rajouter est-ce que vous prévoyez, par exemple, d'associer aussi les écoles à ce projet et aux activités qui seront déployées sur ce terrain ? Un grand merci.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Je vous remercie pour les demandes de précisions, mais comme l'a rappelé l'échevin Jef Van Damme, il s'agit évidemment d'une acquisition qui va évidemment s'inscrire dans un projet global existant qui concerne la Maison de la nature qui se développe et en particulier par rapport à votre question M. Hamzaoui, une grosse partie des activités concerne principalement le milieu scolaire, puisqu'il y a énormément de stages et d'activités. Et le but, évidemment, c'est de donner à cette Maison de la nature, une autre dimension par l'acquisition d'une parcelle. Aujourd'hui, nous n'avons pas encore un projet déterminé, mais en tout cas, l'ambition et la vision que nous avons, c'est justement d'étendre la Maison de la nature et de pouvoir amplifier son espace en donnant davantage de possibilités, à la fois au milieu scolaire, mais d'autres milieux comme associations, il y a beaucoup de stages, en fait, qui viennent, et de visites. Donc, c'est un projet ambitieux. Mais on reviendra principalement plus tard pour affiner le projet en lui-même.

M. Mahdaoui, décidément, je vous donne la parole.

M. Mahdaoui :

C'est normal, j'ai le dernier mot, vu que c'est moi qui interpelle. Vous me rassurez et néanmoins maintenant je voterai pour ce projet parce que vous allez respecter les règles. Vous allez vous concerter avec citoyens, donc je vous donne ma confiance.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Merci Monsieur Mahdaoui, pour votre confiance et le soutien apporté à ce projet qui est important. Alors je pense qu'il n'y a plus de réplique.

*Le Conseil approuve le point.
28 votants : 28 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
28 stemmers : 28 positieve stemmen.*

11. Département Infrastructures et Développement urbain - Acquisition d'un rez-de-chaussée commercial « casco » sis rue du Cheval Noir 19 - 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Approbation.

Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Aankoop van een commerciële gelijkvloerse verdieping "casco" gelegen te 1080 Sint-Jans-Molenbeek in de Zwarte Paardstraat 19 - Goedkeuring.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Je propose de passer au point 11 qui concerne le département infrastructures, il s'agit de l'acquisition d'un rez-de-chaussée.

Je passe la parole à Monsieur Van Damme.

M. l'échevin Van Damme :

Oui, donc, là, il s'agit d'un projet en collaboration avec mon collègue de l'Urbanisme. On a longuement discuté dans le passé de ce projet d'urbanisme de développement dans le bâtiment où se trouvait anciennement un Dépôt design où une nouvelle construction va voir le jour. Et donc, ici, c'est demander l'autorisation au conseil de pouvoir avancer dans la concrétisation d'une de nos propositions, c'est à dire de créer un espace, d'acquérir un espace dans lequel on pourrait soit mettre une crèche, soit créer une autre action ou un autre équipement communautaire à l'intérieur de ce bâtiment. Pour ce faire, évidemment, il faut avoir l'argent pour le faire et donc nous vous demandons l'autorisation de procéder de la sorte pour pouvoir acquérir ces espaces ou à condition, évidemment, qu'on obtienne un accord avec les propriétaires du site.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Je donne la parole à monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui :

Merci, monsieur le Président. J'ai juste quelques questions de précision parce que je ne comprends pas, en fait, le montant qui a été proposé par Bruxelles Fiscalité, 661.000 euros. Donc, ce montant-là concerne vraiment que le rez-de-chaussée. Ou est-ce que c'est le montant du terrain, vous pouvez donner un peu plus d'explications par rapport à ce montant proposé ?

M. l'échevin Van Damme :

Donc, chaque fois que nous achetons un terrain ou un bâtiment, nous sommes obligés de passer par le comité d'acquisition qui nous dit quel montant maximum nous pouvons dépenser. Le montant que vous évoquez, c'est le montant maximum que nous pouvons dépenser pour cet achat. Il s'agit d'un bâtiment casco qui n'existe pas encore parce qu'il n'existe que sur plan. Et donc, au moment où la construction sera là, nous nous pourrions donc acquérir le bâtiment Casco. Donc, le montant qui est là, c'est pour le bâtiment Casco, un rez-de-chaussée casco.

M. Hamzaoui :

Si on n'est pas d'accord sur ce montant-là, quelle sera la suite ?

M. l'échevin Van Damme :

S'il n'y a pas d'accord, nous ne pouvons pas l'acheter.

M. Hamzaoui :

D'accord. Est-ce que, par exemple, Mr. l'échevin du Logement pourra faire associer le plan Urgence logement avec ce terrain-là au cas où il n'y a pas d'accord, c'est à dire que ce plan-là, donc la Région pourra intervenir pour développer un autre projet au cas où il n'y a pas de consensus sur ce montant proposé par la Région ?

M. l'échevin Mahy :

Ce bâtiment n'existe pas encore. Donc, il faut en général deux ans pour construire un bâtiment. Donc, il y a deux ans de négociations et donc enfin, on n'a pas négocié pendant 2 ans. Mais s'il n'y a pas d'accord qui est pris dans l'année, je suppose que le promoteur va

trouver un autre candidat acheteur et il va peut-être le remplir. Mais on ne va pas commencer à faire des scénarios sur des probabilités.

M. Hamzaoui :

C'est une pour une opportunité importante sur laquelle on pourra développer un projet, en tout cas de logement, par exemple, ou autre chose pour nos Molenbeekois.

Le Conseil approuve le point.

28 votants : 27 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

28 stemmers : 27 positieve stemmen, 1 onthouding.

12. Département Infrastructures et Développement urbain - Rénovation et extension des écoles communales 8 et 9 sises rue du Gulden Bodem, n° 2 et n° 4 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Missions d'études - Accord de principe sur l'avenant n°3 à la mission complète d'auteur de projet.

Departement Infrastructuur en Stedelijk ontwikkeling - Zware renovatie met afbraak en heropbouw van de schoolgebouwen 8-9 gelegen Gulden Bodemstraat 2-4 te Sint-Jans-Molenbeek - Studieopdrachten - Beginselakkoord over aanhangsel nr. 3 bij de volledige opdracht voor een projectontwerper.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Je vous propose de passer au point 12 toujours département infrastructures, rénovation et extension des écoles communales 8 et 9. A vous la parole, monsieur l'échevin.

M. l'échevin Van Damme :

Oui, donc, nous avons l'intention de faire une grande rénovation pour l'école 8 et 9. Et le but, il est toujours là. Cependant, malheureusement, le premier plan qui avait été élaboré en collaboration avec IGRETEC n'a pas pu obtenir un accord de la part de l'urbanisme régional. Et donc, ici, nous en fait, en quelque sorte nous clôtureront ce dossier avec Igretec et nous relançons la réflexion sur un autre projet pour rénover cette école en profondeur, tout en travaillant sur le court terme, donc encore dans le courant de l'année scolaire en cours pour la rénovation des sanitaires qui sont le plus urgent. Donc, ça veut dire que nous passons ici vers un projet beaucoup plus limité que prévu initialement, mais dans le but d'ici quelques années quand même, de faire des rénovations en profondeur pour la totalité du bâtiment.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Merci monsieur l'échevin.

Le Conseil approuve le point.

28 votants : 27 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

28 stemmers : 27 positieve stemmen, 1 onthouding.

13. Département Infrastructures et Développement urbain - Contrat de Quartier Durable "Autour du Parc de l'Ouest" - Opérations 3.3 Mutualisation du parking de quartier Decock, 3.4 Parc/place Decock et 3.5 Passage doux et potager de quartier Decock - Constitution d'un droit de superficie - Approbation des actes.

Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Duurzaam wijkcontract "Rondom Westpark" - Operaties 3.3 Mutualisatie buurtparking Decock, 3.4 Decockpark/plein en 3.5 Decock zachte as en moestuin - Oprichting van een opstalrecht - Goedkeuring van de aktes.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Je propose de passer au point 13, toujours département infrastructure et développement urbain. Contrat de quartier durable autour du parc de l'Ouest, opération mutualisation du parking, à vous la parole, monsieur l'échevin.

M. l'échevin Van Damme :

Oui, donc, nous avons déjà parlé longuement de ce projet d'aménagement. Donc, il s'agit de l'aménagement prévu dans l'espace entre les deux tours de logements sociaux et sur la rue Jean-Baptiste Decock et sur le parking souterrain qui est déjà là qu'on veut donc rénover. Nous avons déjà expliqué en long et en large ce projet. Donc, je ne vais pas revenir sur le fond du projet. Par contre, ce qui est important de savoir, c'est que la dalle entre les deux logements et surtout le parking, sont propriétés de du Logement molenbeekois. Et pour pouvoir faire les travaux de réaménagement et de rénovation, la commune doit avoir un droit réel pour pouvoir toucher des subsides et pour pouvoir travailler avec ces subsides sur ces espaces. Et donc, avant de pouvoir faire l'investissement et les travaux que nous avons planifiés, nous devons donc avoir un droit réel sur un bien qui appartient actuellement au Logement molenbeekois. Et donc, ce que nous vous proposons ici, c'est un accord qui est intervenu avec le Logement et je remercie aussi monsieur Daif, s'il est encore dans la séance, pour la bonne collaboration. Donc, l'idée, c'est que nous passons un accord ici pour la constitution d'un droit de superficie de 50 ans sur l'espace concerné. Donc, je spécifie en même temps qu'il y a un petit malentendu dans le texte que j'ai déjà signalé au Secrétaire, donc, on parle bien de 50 ans de droits de superficie qui nous permettra donc, pendant 50 ans, de d'aménager cet espace pendant les années qui viennent, et d'avoir un espace pour les cinquante ans à venir, d'avoir un parking mutualisé pour les cinquante ans à venir au profit de tous les habitants du quartier. Donc, c'est plutôt l'exécution technique de ce que nous avons déjà proposé à plusieurs reprises ici au conseil.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Je vous remercie, monsieur l'échevin. Je vois monsieur Mahdaoui, à vous la parole.

M. Mahdaoui :

Merci monsieur Van Damme, je n'ai pas très bien saisi, mais bon, vous me dites que ça a été déjà expliqué en long et en large. Bon, ça fait combien de temps que ça a été expliqué en long et en large ? Maintenant, vous revenez avec des modifications. La moindre des choses, serait de nous expliquer ce que vous voulez faire exactement ? Est-ce qu'on va perdre des places de parking ? Est-ce que vous allez réaménager ? Ce n'est pas clair. Donc, ce serait bien qu'on soit clair parce qu'il y a beaucoup de choses qui se font et qui ne sont pas en concertation avec les citoyens. Et j'aimerais bien connaître vraiment le projet, comment il va être fait ? Merci.

M. Hamzaoui :

Merci Mr. l'échevin pour ces explications, j'ai deux questions. La première, c'est par rapport au nombre de places qui seront réservées aux locataires du Logement molenbeekois. Ça, c'est la première chose, est-ce qu'il y a déjà une étude par rapport à ça. La deuxième chose, c'est par rapport aux charges de ce parking, comment elles vont être réparties entre locataires et les personnes qui viennent de l'extérieur. Donc, les charges comment elles seront réparties. Est-ce qu'il y a une réflexion par rapport à ça également ? Merci.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Je vous remercie, M. Hamzaoui.

Je cède la parole à Mr Jef Van Damme.

M. l'échevin Van Damme :

Oui donc Mr. Mahdaoui, peut-être que vous n'étiez pas là au conseil où nous avons traité ce point, mais nous avons introduit une demande de permis qui est maintenant à la finalisation. Normalement, nous obtiendrons le permis avant la fin de l'année. Nous avons évidemment fait beaucoup de participation dans ce cadre et donc le principe, dans ses grandes lignes, et je crois que mon collègue, l'échevin de la Mobilité, va compléter, c'est évidemment de réaménager tout l'espace. C'est de garantir au moins une équivalence de places souterraines de stationnement par rapport aux places en superficie qui vont disparaître et de verduriser le site, de le réaménager, de prévoir des terrains de sport, de prévoir des terrains de jeu. Et donc, tout ça, ça a été détaillé lors d'un conseil précédent où vous n'étiez peut-être pas présent. Mais je suppose que peut-être, mon collègue va donner plus d'explications par rapport à la mobilité.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Monsieur Daif, à vous la parole.

M. Daif :

Oui, donc, c'est un projet. Je veux juste vous rappeler que le Logement molenbeekois est un projet qui est passé en commission de concertation l'an passé et le logement a déposé toute une série de remarques par rapport aux revendications que le Logement molenbeekois souhaite, notamment le nombre de logements qui sont réservés aux locataires, le prix aussi. Bon, voilà, tout ça se trouve dans le dossier de la commission de concertation, que le Logement molenbeekois a défendu.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Merci monsieur Daif.

Je vais essayer de compléter et bien évidemment donc ici, comme l'a rappelé Monsieur l'échevin, il s'agit ici de l'obtention d'un droit réel dans le cadre d'une subsidiation pour permettre justement l'élaboration de ce projet. Mais pour revenir aux questions précises de stationnement et autres, effectivement, la question avait déjà été abordée. Et le but, évidemment, dans le cas ce réaménagement global, c'est de pouvoir compenser la perte de places de stationnement dans un projet dimensionnel qui est celui du parking aujourd'hui, qui a un niveau. Mais l'idée, c'est de créer deux niveaux et un niveau serait utilisé, viendrait répondre totalement à cette suppression de stationnement, prioritairement, évidemment, aux riverains des logements et autres. Nous sommes dans un phasage où la réflexion est menée

avec des acteurs privés, mais également par Parking Brussels pour mutualiser et mieux gérer la gestion de ce futur parking, en tenant compte évidemment de la tarification, en tenant compte évidemment de la situation des habitants du quartier. Donc, oui, il y aura une suppression et un aménagement pour pouvoir répondre à la fois au contexte local. Mais la problématique du parking sera résolue par, justement, la volonté du collège de trouver des solutions qui soient bénéfiques aux riverains qui ne soient pas perdants. Et in fine, par rapport à cette suppression parce que qui dit suppression, il faut compenser et la compensation se fera d'une manière tarifaire intelligente qui répondra, je pense, au mieux, aux besoins des habitants locaux, des riverains. Il y aura une autre partie qui sera gérée d'une manière rotative, en fonction des riverains ou non, des gens qui viendraient visiter. Mais il y aura un niveau qui sera exclusivement réservé aux locaux pour ne pas être in fine, perdants par rapport à la situation. Voilà donc aujourd'hui, nous sommes dans un phasage de réflexion. Encore une fois, le projet ne pourra démarrer qu'en 2023, si je ne m'abuse. Nous sommes dans un processus de réflexion et ces éléments dont je viens vous faire part font partie intégrante de la réflexion.

M. Mahdaoui :

Donc vous me rassurer, mais j'ai quand même une question à vous poser. J'espère que vous discutez entre vous au niveau du collège, entre les différentes compétences, parce que je reviendrai bientôt avec un autre problème qui est lié au quartier Beudin et Nogent où il y a des aménagements qui sont prévus. Et j'ai l'impression que vous n'êtes pas au courant de ce qui va se passer, là, il y a aussi des places qui vont être perdues. Est-ce que vous êtes d'accord avec ça ? Bon, ça serait un autre débat. Maintenant, par rapport à ce point, je vais soutenir, il n'y a pas de souci. Mais j'espère que comme vous, l'avez bien expliqué, ce sera compensé par un étage.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Je voudrais simplement rassurer monsieur Mahdaoui que dans le cadre des réflexions, les services travaillent bien évidemment entre eux, qu'il y a des initiatives de consultation citoyenne qui sont évidemment lancées et donc en fonction évidemment du retour, on prend en main la réflexion et on pose les actes qu'il faut, bien évidemment, mais il y a eu concertation entre services et échevins.

M. l'échevin Van Damme :

Donc, par rapport aux deux questions de Mr. Hamzaoui, donc, la première question de dire est-ce qu'il y aura de la place pour les locataires du Logement molenbeekois, évidemment. Il va de soi qu'il y aura des places comme actuellement. C'est le cas pour les locataires de logements sociaux. Par rapport à la répartition des coûts, donc, ce sera un parking qui sera en gestion publique par la commune. C'est l'idée de base, mes collaborateurs sont en train de travailler avec les collaborateurs de l'échevin de la Mobilité pour créer le système le plus optimal pour gérer effectivement le parking. Donc, c'est une question à trancher dans les mois et les années à venir. Le principe de base, il est très clair oui, les locataires des logements sociaux pourront avoir toujours utilisation d'un parking souterrain s'ils le souhaitent.

M. Daif :

Oui, oui, je veux dire pour rassurer, comme je le disais tout à l'heure. Evidemment, nous avons donné un droit de superficie et c'est à condition que le locataire en bénéficie. Et comme je l'ai dit dans d'autres, nous avons d'autres remarques, que nous avons faites lors de commissions de concertation.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Je voudrais simplement repréciser les propos de Mr Daif et de Mr Jef Van Damme quand j'ai dit tout à l'heure, les locaux, les riverains locaux en bénéficieront, bien évidemment, les locataires sociaux font partie intégrante des habitants du quartier et de la rue en l'occurrence. Donc oui, effectivement.

M. Hamzaoui :

Votre réponse Mr Van Damme pose en tout cas une autre problématique des frais supplémentaires qui peuvent être en tout cas pris en charge par les locataires. Donc vous dites qu'il y aura une gestion, une gestion communale, donc c'est la commune qui gèrera ce parking. Donc, je me demande s'il y aura des frais supplémentaires ou pas, à ce que les locataires devront prendre encore sur leurs charges des frais supplémentaires suite à cette mutualisation. Donc là, je pense qu'il faut faire attention parce que vous savez très bien qu'on est en train de surmonter une période très difficile et qu'il ne faut pas encore ajouter des charges et des charges sur les locataires sociaux. Donc c'est un point d'attention auquel il faut, auquel il faut prendre, il faut le prendre en considération. Merci.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Merci Mr. Hamzaoui.

Le Conseil approuve le point.

28 votants : 24 votes positifs, 4 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

28 stemmers : 24 positieve stemmen, 4 onthoudingen.

Jef Van Damme quitte la séance / verlaat de zitting.

14. Département Infrastructures et Développement Urbain - Contrat de Quartier Durable "Autour du Parc de l'Ouest" - Opération 1.3 "Crèche et Accueil rue de Lessines" - Approbation du projet de convention avec l'asbl De Molenketjes.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Duurzaam Wijkcontract "Rondom het Westpark" - Operatie 1.3 "Kinderdagverblijf en onthaal Lessenstraat" - Goedkeuring van het ontwerp van overeenkomst met De Molenketjes vzw.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Je vous propose de passer au point 14, qui concerne le contrat Quartier durable autour du parc de l'Ouest. Mr l'échevin, à vous la parole!

M. l'échevin Van Damme :

Oui, donc, là, il s'agit encore d'un autre projet. Dans le même périmètre, c'est à dire rue de Lessines, nous allons créer un passage futur entre la rue de Lessines et la rue Jean-Baptiste Decock, via un bâtiment que nous avons déjà acquis. La proposition, c'est de conclure une convention avec l'exploitant futur d'une crèche que nous allons construire dans la rue de Lessines, où on prévoit de construire une nouvelle crèche néerlandophone. Et c'est l'ASBL communale Molenketjes qui va gérer cette crèche qui a été définie déjà dans le contrat de quartier autour de la gare de l'Ouest, il y a pas mal de temps et donc ici, nous passons de nouveau à l'exécution de ces plans, c'est à dire que nous vous proposons une convention avec l'ASBL communale Molenketjes pour, d'une part, pour qu'ils puissent demander des subsides auprès de la VGC et de la Communauté flamande et d'autre part, pour qu'ils puissent évidemment être avec la commune, maître d'ouvrage pour ce projet de construction d'un

bâtiment dont ils seront le seul et unique gérant. Je dois spécifier que pour ce point, je ne participerai pas au vote parce que je suis échevin des Travaux publics, mais aussi président de Molenketjes. Donc c'est très difficile, évidemment, de pouvoir voter en cette qualité. Et donc je ne voterai pas pour ce point, monsieur le Secrétaire adjoint.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Merci Mr Jef Van Damme. Monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui :

Oui, merci monsieur le Président. J'aimerais juste poser une question pour l'échevin des Crèches communales. J'aimerais juste savoir combien de places prévues dans cette crèche et pour quand est-ce qu'il y a un projet déjà prévu ou pas. Voilà, merci.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Je donne la parole à madame Paulette.

Mme Piquard :

Je voulais juste aussi savoir combien de places il y aura en crèche et je me félicite qu'il y ait une nouvelle crèche néerlandophone, à Molenbeek, où il manque tellement d'espace d'accueil pour les petits.

M. l'échevin Van Damme :

Oui, merci Madame Piquard, merci Mr Hamzaoui. Donc, il s'agit d'une crèche de 45 places.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Je pense que l'incident est clos.

*Le Conseil approuve le point.
27 votants : 27 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
27 stemmers : 27 positieve stemmen.*

Jef Van Damme entre en séance / treedt in zitting.

15. Division Logement - Protocole de collaboration entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Commune et le CPAS de Molenbeek-Saint-Jean dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'urgence pour la politique sociale du logement en Région bruxelloise - Approbation.

Afdeling Huisvesting - Samenwerkingsprotocol tussen het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en de gemeente en het OCMW van Sint-Jans-Molenbeek in het kader van de uitvoering van het Noodplan voor het sociale huisvestingsbeleid in het Brussels Gewest - Goedkeuring.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Nous passons au point 15 qui concernent la division logement protocole de collaboration entre la Région, la Commune, le CPAS dans le cadre de la mise en œuvre du

plan d'urgence pour la politique sociale du logement en Région bruxelloise. C'est Mr Mahy, à qui je cède volontiers la parole.

M. l'échevin Mahy :

Merci monsieur le président. Effectivement, c'est un point assez important dans la politique du logement. Ce protocole a été soumis à approbation dans 11 communes sur 19 en région bruxelloise et je vais parcourir avec vous les 9 actions de ce protocole avec vous. La première action de ce protocole, c'est la socialisation des logements communaux. Derrière ce terme un peu un peu étrange se cache un système que certains locataires de nos logements sont inscrits sur des listes d'attente de logements sociaux de la SLRB. La Région souhaite diminuer ce nombre de demandeurs. Si un locataire voit son logement communal qu'il occupe muter en logement social tel que défini par la Région, le candidat sort de la liste d'attente de la SLRB. Son loyer peut être influencé ou non par la mutation de son logement. En tout cas, le manque à gagner que cela pourrait représenter pour la Commune sera compensé par la Région via ce système.

La deuxième action, qui est importante également, c'est bien sûr favoriser la création des logements publics sociaux sur notre territoire. C'est une poursuite d'une politique qui est déjà entamée depuis de nombreuses années et nous poursuivons cette collaboration avec la Région et vous avez certainement pris connaissance de la liste des projets à venir. Je cite quelques exemples Birmingham septante cinq logements, Campine 29 logements, Candries 26, Condors 56 logements, Delaunoy 19, Indépendance 124, Vieillesse heureuse 44 et bien d'autres projets que vous avez pu lire dans le protocole.

La troisième action, c'est l'acquisition de logements existants. C'est un objectif que nous nous sommes fixés de 10 logements à acquérir dans les quatre ans à venir. C'est un minimum. Donc, si nous pouvons faire plus, nous ferons plus. Mais nous sommes toujours tenus à des budgets disponibles dans l'avenir.

La quatrième et cinquième action, je vais, je vais les regrouper. C'est la lutte contre les logements inoccupés et insalubres. C'est une politique qu'on poursuit depuis de nombreuses années, également à Molenbeek, via, bien sûr, notre protocole de collaboration actuelle qui vise à lutter contre les marchands de sommeil. A l'instar pour les inoccupés également, nous poursuivons notre politique contre les logements vides. Nous avons spécifiquement demandé d'ailleurs un soutien juridique et même logistique de la part de la Région. Parce que face à des propriétaires qui se plaignent des PV que nous leur adressons et des taxes que nous leur dressons, ces plaignants sont bien souvent mieux armés que nous dans le domaine juridique et pour la lutte contre les marchands de sommeil, notamment, nous avons besoin d'un soutien juridique de la Région.

La sixième action est une politique concertée de maîtrise du foncier public. Par cette action, la Commune s'engage à proposer la vente de ces terrains en priorité à la SLRB. Et bien évidemment, si la Commune est vendeuse, le service des Propriétés communales est bien sûr concerné au premier chef par cet objectif.

La septième action, c'est garantir le droit à un loyer raisonnable. Alors, je ne vous cache pas que cet article ne me convainc pas beaucoup parce que la politique en matière de maîtrise des loyers se mène surtout au niveau régional. Vu la complexité juridique et la gestion des effets pervers que cela induit. Néanmoins, pour garder une certaine cohérence des textes déposés dans toutes les communes, nous le gardons et nous verrons ce que la Région proposera dans l'avenir.

La huitième action tient dans la lutte contre la perte de logement en collaboration avec le CPAS. Ici, le CPAS est mis à contribution au même titre que la Commune. Cela dit, notre

CPAS travaille déjà sur ce thème. Le travail en amont pour éviter la perte d'un logement est mis en exergue dans cet axe.

Enfin, la dernière action, c'est la lutte contre l'hébergement touristique illégal, alors bien que ce phénomène soit peu présent, je ne dis pas inexistant à Molenbeek par rapport à d'autres communes, nous continuerons à faire respecter les règles par les propriétaires de chambres d'hôtes, notamment. Et cette tâche de contrôle est assurée aujourd'hui, par le service de l'Inspection de l'urbanisme.

Donc, en résumé, via ce protocole de collaboration, la commune recevra un équivalent temps plein niveau A subsidié pour tenir le rythme de toutes ces actions et pour assurer le lien entre la Région et le renforcement spécifique de l'axe logements inoccupés et insalubres.

Alors, vous avez vu en annexe les avis du Conseil consultatif du logement. Nous les avons interrogés et vous avez vu leurs interrogations, conformément aux principes qui sont les nôtres, le CCL a été consulté et globalement, le CCL accueille avec bienveillance ce protocole et je le remercie d'ailleurs pour son travail d'analyse. Les deux grandes tendances du CCL, des avis du CCL qui se détachent vont parfois en sens opposé. C'est à dire que dans un premier temps, le CCL nous demande si la Commune a les moyens de poursuivre les objectifs du protocole de collaboration. Mais dans un second temps, le CCL nous demande dans certains cas d'aller un peu plus loin. Donc, je réponds de manière générale oui, nous avons les moyens de parvenir à ces objectifs. Mais je ne vais pas en rajouter, en tout cas dans ce protocole. Le protocole avec la Région suffit de lui-même et je pense qu'il est inutile d'en rajouter. Il est déjà assez ambitieux. Bien sûr, si d'aventure nous avons une latitude d'action renforcée, si nous n'avons plus de moyens, par exemple, nous tenterons de répondre à certaines de ces recommandations. Je répondrai d'ailleurs personnellement au CCL point par point à leurs questionnements et nous essayerons malgré tout, à côté de ce protocole, de mettre en place certains points qu'ils proposent. Voilà, j'espère que vous soutiendrez sans réserve ce protocole de collaboration. Et vu l'heure tardive, je crois que vous aurez beaucoup de questions.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Merci, monsieur Mahy. Je donne la parole à Madame Evraud.

Mme Evraud :

En fait, j'ai envie de taper sur un vieux clou. Le revenu cadastral de notre zone ici est absolument énorme et ça ne change pas. Et donc, si on pouvait demander à nos représentants au niveau de la Région de taper sur ce clou-là, encore une fois, pour que ça soit revu ? Parce qu'en lisant le protocole, je vois que nous avons, et ça répond à des besoins énormes, j'en suis consciente, mais nous avons énormément de logements sociaux qui sont maintenant tout à fait encadrés, qui encadrent vraiment nos immeubles. Candries, Condor, Lemaire, il y a le Rural, il y a le logement du Mettewie. Je vois qu'il y a Demesmaeker qui va aussi être retapé. Donc, ça fait énormément de logements sociaux, mais nous avons un peu l'impression d'être les vaches à lait du quartier. Ce serait gentil d'essayer de faire en sorte que ça soit revu. Merci beaucoup.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Merci Madame Evraud, je passe la parole à monsieur Hamzaoui et monsieur De Block.

M. Hamzaoui :

Merci, merci. Merci Monsieur le Président, donc, madame Evraud, je vous invite à soutenir alors tout à l'heure la motion, la motion que j'ai déposée pour atténuer le montant élevé du précompte immobilier.

Alors, par rapport au point qui nous concerne aujourd'hui, voilà, monsieur l'échevin, je ne comprends pas comment vous demandez l'avis du CCL sur un tel protocole alors que vous ne l'avez pas intégré, en tout cas dans son élaboration. Vous savez très bien que le CCL a une expertise importante dans ce domaine et il peut aider à transcrire la réalité molenbeekoise comme il faut. En tout cas, c'est un point que je déplore fortement dans cette convention.

Alors j'ai une question par rapport à ce plan d'urgence logement. Comment comptez-vous mettre ce plan en place, surtout dans une situation où il y a un manque de moyens financiers et humains ? Donc comptez-vous encore surcharger le personnel communal ? Ou alors, dans votre vision, vous comptez engager du personnel supplémentaire. Vous dites qu'il y a un équivalent temps plein prévu dans ce plan. Je pense que ce n'est pas assez pour un tel plan. C'est un plan ambitieux pour lequel il faut plus de personnel et rajouter encore une charge supplémentaire sur votre personnel, ça va vraiment aggraver la situation. Je constate également que dans ce protocole qui a des objectifs globaux généraux pour la commune, mais malheureusement, il n'y a pas d'objectifs déterminés par quartier. Je pense que vous, vous l'avez dit vous-même, vous prévoyez des logements à acquérir par an. Donc, est-ce que c'est un objectif global pour la commune. Est-ce que vous avez un objectif par quartier ? Voilà. Donc, avez-vous aussi un plan détaillé pour atteindre ces objectifs dans tous les quartiers molenbeekois ? Ou alors des objectifs que vous comptiez atteindre quartier par quartier ? J'ai encore quelques questions. Je termine juste avec deux questions. J'aimerais savoir, ce basculement entre logements communaux et logements sociaux, ça concerne combien de logements au total ? Vous avez une idée. Et puis, par rapport à la maîtrise du foncier, avez-vous un inventaire détaillé par rapport à cette maîtrise du foncier que vous pouvez céder, que vous pouvez céder ou pas ? Par rapport au loyer, comment faire pour en tout cas, les logements, comment faire pour les logements qui sont déjà communaux avec un loyer déjà déterminé ? Comment faire une fois que le basculement sera fait vers les logements, les logements sociaux ?

M. De Block :

Oui, merci pour la présentation et on dit qu'il y a beaucoup de choses dans ce plan, mais il y a en fait des défis énormes. Les défis sont tels qu'aujourd'hui, beaucoup trop de gens, beaucoup trop de ménages doivent payer plus que la moitié d'un salaire. Si ce n'est pas 60 ou 70 % d'un salaire. Je connais des gens qui payent un salaire entier dans la location. Les gens quittent Bruxelles, les gens quittent Molenbeek. Je pense qu'on a intérêt, pour pouvoir construire une cohésion sociale, de vraiment investir encore plus. Et là, je trouve que la Région et la Commune pourront investir plus malgré la situation financière difficile parfois, il y a d'autres régions qui mobilisent des charges d'urbanisme plus importantes. Donc, il y a par exemple Lille aussi comme exemple en France, qui, en fait, réclame des charges d'urbanisme d'un tiers. Ça veut dire quoi ? Qu'une commune et une ville peut imposer à tout projet immobilier un tiers de logements à bas prix ou même à caractère social ? On a besoin que ces logements se construisent. Apparemment, la Région n'a pas la capacité de construire beaucoup et assez vite des logements sociaux pour subvenir aux demandes des gens qui sont toujours à plus que 45.000 ménages. Si on considère les gens qui y ont droit, on compte encore un double de cela. J'ai l'impression qu'ici, les charges d'urbanisme, c'est une occasion ratée et la commune peut, selon le Cobat lever, choisir et voter un règlement communal pour lever plus de charges d'urbanisme. Evidemment, le grand absent ici comme mesure d'urgence, c'est l'encadrement des loyers, qui est évidemment au niveau régional qu'ils l'ont raté. Et il rajoute ici dans un protocole, que la commune doit faire attention à ne pas abaisser ou à

modérer les loyers. En fait, c'est la Région qui aurait dû prendre sa responsabilité, comme l'avait proposé le PTB, de vraiment baisser les loyers, de les encadrer, ce qui n'a pas été le cas. Ils ont raté l'occasion de faire comme Berlin, comme Paris, comme l'Espagne envisage. Finalement, je pense que la commune de Molenbeek peut aussi s'engager à ne plus vendre de terrains publics du tout. Et la Région aussi. Ce n'est pas juste donner d'abord l'occasion aux Communes, aux régions, d'acheter. Je pense qu'il faut interdire la vente de terrains publics. Aujourd'hui, on voit qu'on a très difficile à encore construire des logements publics et sociaux. Et finalement, je trouve que la Commune, en collaboration avec la Région, s'il faut en mutualisant les services qu'il faut pour le logement molenbeekois et l'entretien des logements communaux, pourrait construire en fait une équipe d'entretien et de rénovations communes. Une mini entreprise de rénovation qui mutualise, qui permet qu'on a assez d'architectes, de spécialistes, de maîtres de chantier. Parce qu'aujourd'hui, on n'arrive pas à rénover assez, c'est le grand absent dans ce plan-là. Le parc immobilier, social et logement communal est parfois dans un piètre état et on doit rénover plus vite aujourd'hui la région. La rénovation traîne et a comme conséquence que même les logements qui se rajoutent en fait, on n'arrive pas à avoir plus de logements sociaux loués aujourd'hui qu'il y a quelques années parce que justement, la rénovation traîne. Voilà, je pense qu'il faut se donner plus de moyens. Merci.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Merci beaucoup Mr. De Block. Je passe la parole à Mr. Daif et puis ensuite, pour terminer, Mme Raiss.

M. Daif :

Je remercie Monsieur Mahy, juste pour faire une précision, dans les projets qui ont été cités par notre échevin, que ce soit l'acquisition Condor, que ce soit Birmingham et d'autres, ce sont toutes des Logements molenbeekois. Ce ne sont pas les propriétés communales. Donc, il faut quand même préciser ça. Et le logement, Mme Evraud critique qu'il y ait des logements sociaux, moi, j'ai toujours été militant que le logement social soit ailleurs, c'est de ma volonté qu'on a acheté le Condor, parce que je pense que le logement social doit avoir sa place là où il y a de la place.

Par rapport aux loyers, ce sont des logements sociaux, donc, j'ai évité qu'ils soient des logements modérés ou moyens dans ce type de logement. Et les loyers, ce sont les loyers sociaux. Donc, c'est la grille des loyers qui est applicable à ce type de loyers. Je ne veux pas rentrer dans les détails techniques comment on calcule les loyers, mais en tout cas, les loyers sont des loyers sociaux et ce ne sont pas des loyers, disons, pratiqués par le privé. Donc voilà, moi, j'aurais bien aimé que la commune investisse beaucoup plus dans ce plan de logement. Malheureusement, je constate que la commune en tant que commune, en tant que propriété communale, il n'y a pas d'investissement, ce sont des projets du Logement molenbeekois qui sont financés à moitié par la Région et à moitié par les financements propres du Logement molenbeekois.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Merci, merci beaucoup.

Je passe la parole à Mme Raiss.

Mme Raiss :

Merci Mr. Achaoui. Tout d'abord, merci beaucoup Mr. Mahy, de nous avoir exposé ce point, un point très important en matière de logement pour notre commune qui fait partie donc du plan du logement qui a été voté en 2020 en région bruxelloise et qui comporte 33 mesures.

Là, on parle d'une des mesures phares, donc c'est le protocole d'accord avec les Communes et je voudrais tout de suite rebondir sur le point concernant la lutte contre des logements vides et insalubres. Effectivement, cette cellule et d'autres en fait, seront renforcées par un temps plein, un équivalent temps plein. Et la question qui ressurgit et que j'ai déjà entendue chez d'autres conseillers, c'est est-ce que ce sera suffisant? Clairement, la réponse est non. Vu qu'on sait déjà qu'on ne peut pas comparer certaines cellules de logement qui s'occupent des logements vides dans d'autres communes comme la Ville de Bruxelles, par exemple, qui se compose par 15 collaborateurs à Molenbeek, je ne sais pas s'ils sont à même pas deux ou trois. Donc clairement, ils ne feront pas le poids. Donc à ce niveau-là, il va falloir trouver d'urgence des mesures concrètes. Parce que même si on accueille ce plan, ce plan d'urgence sur le logement avec beaucoup d'enthousiasme, il faut aussi avoir les moyens humains et ça, on ne les a pas à Molenbeek, alors on ne doit pas se leurrer, mais on doit faire en sorte qu'on puisse investir dans du personnel efficace, compétent pour pouvoir s'attaquer à cette problématique qui ronge notre commune comme un cancer. Donc, osons le dire et osons aussi trouver des solutions durables. Je voulais également vous poser une question concernant le cadastre régional qui est en cours d'élaboration par la Région, et je voudrais savoir est-ce que la collaboration entre la commune de Molenbeek et la Région se passe de façon effective? Est-ce que les rapports sont remis de façon ponctuelle? Aucun retard a signalé? Et puis, j'aurai une dernière question concernant la socialisation des logements communaux. Je voudrais savoir combien de locataires seront concernés par cette mesure. Je vous remercie et je vous souhaite beaucoup de courage.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Merci beaucoup.

Je cède la parole à Mr. Mahy pour de nombreuses questions.

M. l'échevin Mahy :

Alors bon, c'est un peu hors sujet. Le revenu cadastral, l'actualisation des données, ça se fait au niveau régional. Je ne peux pas trop commenter leur politique d'actualisation. C'est vrai qu'elle serait la bienvenue. Effectivement, puisque les quartiers ont beaucoup changé depuis 1975, je pense que la date de la dernière péréquation. Et donc, je ne vais pas m'étendre sur ce sujet. Désolé, je pense qu'on a assez de représentants ici dans les enceintes du parlement régional pour poser la question.

Alors je vais passer aux questions de Mr Hamzaoui. Alors la surcharge communale, il faut savoir que l'équivalent temps plein nous servira à la fois pour lutter contre les logements vides, mais aussi pour faire tout le lien entre la Commune et la Région. La plupart des objectifs des actions qui sont présentés dans ce protocole sont déjà mis en place. À part la socialisation des logements, tout ce qui est contrôle des logements touristiques, c'est l'inspection d'urbanisme qui le fait déjà depuis plusieurs années. Si on prend les différents axes, favoriser la création de logements sociaux, ça ne demande pas énormément de personnes. Simplement, il faut être attentif sur certains points. On travaille avec tous les services qui touchent de près ou de loin, à du foncier, à de la brique. Les collaborations entre les services existent déjà. Si on prend une autre action, lutter contre les logements inoccupés et insalubres, si je peux répondre en même temps à d'autres intervenants, c'est que le protocole marchands de sommeil, comme on l'appelle, produit déjà beaucoup d'effets positifs et nos deux équivalents et demi temps plein pour les inoccupés ont également recueilli pas mal de résultats sur le terrain. Donc, on a déjà des actions qui sont mises en œuvre, qui portent leurs fruits, qui nous permettent de lutter efficacement contre les inoccupés et les insalubres.

Si je reprends vos questions, les achats localisés par quartier, alors je ne vais pas. On ne va pas se freiner. On ne va pas se limiter. Si des opportunités existent, on va les prendre.

Voilà quel que soit le quartier. Si on peut viser un quartier en particulier parce que l'offre est abondante, OK, on le fera, mais je ne préfère pas me limiter à certains quartiers. On parle bien sûr de 360 logements communaux. Je réponds aussi à Mme Raiss. Alors 360 logements communaux qui sont concernés par la socialisation des logements. Mais selon le nombre d'allocation de logement que nous octroyons à nos locataires, ça ne fait pas beaucoup de personnes. En, on est à 4 ou 5 logements, mais on va affiner bien sûr les calculs. On attend de voir, de voir plus loin les effets que ça va produire.

La maîtrise du foncier, la maîtrise du foncier. Je pas moi, je n'ai pas le cadastre. Ce moment, c'est mon collègue échevin des Propriétés communales qui pourra mieux vous répondre. Et moi, je vois que ce sont les propriétés communales qui gèrent les propriétés communales. Et donc, ça vaut le coup d'une question écrite. Peut-être pas une interpellation, parce que c'est quand même des données assez précises. Également pour la maîtrise des loyers, je ne me rappelle pas la question, mais je reviens sur ma première intervention. C'est une question avant tout régionale. Je ne peux pas avancer sur ce sujet beaucoup plus aujourd'hui.

Au sujet des charges d'urbanisme, les charges sont gérées par l'arrêté charges. Elles sont gérées au niveau de l'urbanisme. On ne peut pas faire beaucoup plus. Le cobat, ce n'est pas ça qui gère les charges. C'est l'arrêté charges qui gère ces matières qui sont quand même bien précisées dans l'arrêté charges. Ça fait plusieurs fois qu'on revient en débat ici. Je ne peux pas dire grand-chose de plus pour tirer des moyens supplémentaires pour créer d'autres logements. L'arrêt charges est limitatif malgré tout. Bien sûr, on ne va pas vendre des terrains publics comme ça. On ne l'a pas fait. On fait à la rigueur des échanges avec des propriétaires privés pour rentabiliser mieux des terrains et pour pouvoir produire in fine plus de mètres carrés habitables. Ça, ça peut se passer. Mais la vente de terrains comme ça, ce n'est pas l'objectif de cette majorité. Et je pense avoir aussi répondu à Mme Raiss au sujet des inoccupés. Nous avons aujourd'hui 2,5 équivalents temps plein pour répondre à cet objectif. Voilà, je pense avoir répondu à la majorité des questions, monsieur le Président.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Merci, merci Mr. Mahy, je vois qu'il y a des demandes de réplique, Mr. Hamzaoui

M. Hamzaoui :

Mais donc merci monsieur l'échevin pour ses réponses. Je pense qu'il reste encore plusieurs questions en suspens puisqu'il faut en tout cas approfondir notamment la question des loyers. Et donc, là, il faut avoir des communications et des échanges, en tout cas au niveau régional. Oui, donc, comme je l'ai dit dans ma question, ça reste aussi cette question du CCL qu'il faut intégrer aux échanges à chaque question importante qui touche le logement.

Et puis, la question du personnel. Je pense que cette question, les questions, en tout cas par rapport à ce plan, à ce plan d'urgence logement, vont prendre énormément du temps. Donc, dans tout ce qui est communication, dans tout ce qui est coordination, dans tout ce qui est recherche, et c'est vraiment, je pense que ça va peser, en tout cas avec le temps, sur le personnel actuel et sur cette personne qui sera engagée pour faire ce travail. Et donc, je pense qu'il faut faire attention à cette question-là. Il ne faut pas hésiter à demander des fonds supplémentaires pour pouvoir accompagner, pour pouvoir en tout cas renforcer cette équipe et la mettre à l'aise dans son travail. Voilà.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Merci Monsieur Hamzaoui.

Madame Evraud, vous avez la parole.

Mme Evraud :

En fait, même monsieur Daif m'a fait dire des choses que je n'avais pas dites. Je n'ai pas dit qu'il ne fallait pas construire des logements parce que je suis bien consciente que les gens ont de grandes difficultés et ils en ont encore plus avec cette crise sanitaire. Mais pour répondre à Mr. De Block, pour pouvoir répondre plus vite à son problème et aux problèmes qu'il évoque, c'est tout simplement les AIS. Il faut construire et ça prend du temps. Je n'ai pas compris pourquoi la Région a bloqué les AIS alors que finalement, c'était une réponse rapide et signaler aussi que quand on voit les loyers pour les mêmes superficies qu'on peut obtenir dans d'autres communes, Molenbeek n'est pas la commune où les loyers sont chers, loin de là, surtout par rapport au précompte.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Merci madame Evraud.

Je donne la parole à Mr. De Block.

M. De Block :

D'abord sur les charges d'urbanisme, je pense qu'il y a une distinction à faire entre le montant en tant que tel et le pourcentage qui peut être défini. Donc, je voudrais vraiment qu'on étudie ça. On va revenir avec une proposition. Cette possibilité est prévue et je pense que la commune peut s'en servir, justement. Vous n'avez pas répondu, par contre, à la proposition très concrète d'une mutualisation des services d'entretien et de rénovation afin de créer vraiment un pôle de rénovation de l'entretien qu'on a besoin. Ça peut créer des emplois et vu l'état du bâti. Et vu le besoin, je pense que Molenbeek doit se doter, il y a d'autres villes qui ont créé une régie pareille. Je pense qu'à la côte, il y a une ville qui se fournit d'une régie permettant de rénover et construire. Je pense qu'il y a un socialiste qui l'a même mis sur pied. Vous pouvez vous inspirer de votre collègue. Ce qui manque, je pense, globalement, ça a été déjà dit. Ce sont vraiment des ambitions chiffrées, objectivées, et pas des intentions seulement. Et le seul chiffre, c'est en fait sur le passé, ce qui est dans le pipeline déjà, au niveau de la projection, c'est à dire en quoi la Commune s'engage. Là, c'est évidemment relativement vague, je pense, donc. Voilà, merci.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Merci Mr. De Block.

Mme Raiss, à vous la parole.

Mme Raiss :

Merci Mr Achaoui. Je tenais à remercier Mr Mahy pour cette réponse et j'aimerais juste rajouter ce n'est pas une question, mais juste une proposition de pouvoir organiser une section réunie pour pouvoir débattre du cumul et de l'implémentation de ce dernier au sein de la commune et que certains conseillers trouvent que c'est trop vague ou que ce n'est pas très clair. Certaines personnes ne sont peut-être pas de quoi on parle et que, peut-être, d'exposer à travers une section réunie, tous les points et les réponses qu'apportera dans le futur de la Commune. À ce sujet, je vous remercie.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Merci beaucoup. Merci beaucoup. On note une demande de Mme Raiss pour une section réunie autour de cette thématique qui est importante. Des éléments chiffrés pourront être proposés à ce moment-là. Voilà, je. L'incident est clos.

*Le Conseil approuve le point.
28 votants : 28 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
28 stemmers : 28 positieve stemmen.*

**16. Division Logement - Appel à projet « La Maison du Logement de Molenbeek » à l'initiative de l'Echevinat du Logement.
Afdeling Huisvesting - Oproep tot project "Het Molenbeekse Huisvestinhuis » op initiatief van het Schepenamt van Huisvesting.**

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Je donne la parole à Mr Mahy.

M. l'échevin Mahy :

Oui, alors, vous connaissez tous ce type d'appels à projets puisque ce n'est pas la première fois que je viens avec ce genre de proposition ici. Cet appel à projets revêt malgré tout un caractère inédit par l'ampleur de la mission qui sera donnée au candidat qui sera retenu par cet appel à projets. Nous connaissons bien sûr une situation financière difficile depuis des années. Toute initiative nouvelle requière des budgets en hausse, des moyens nouveaux. Et comme dit l'adage, quand on n'a pas de pétrole, on a des idées. Alors, ce sont des idées novatrices ici que nous sollicitons via cet appel. Alors, l'objectif de cet appel est de désigner un acteur ou une association d'acteurs, d'associations, dans le domaine du logement qui puissent nous proposer des scénarios viables et efficaces pour créer non seulement un guichet unique, mais aussi un lieu d'information, d'expertise et de soutien dans les matières de logement au profit des Molenbeekois. Alors, je vois dans cette maison du logement, bien évidemment, un guichet d'inscription de candidature pour un logement public, mais aussi et surtout un carrefour d'information sur les matières du logement social, de prime à la rénovation, de l'aide à la recherche de logement. Un lieu qui permet aussi l'accompagnement à la gestion des copropriétés. C'est une forte demande dans nos copropriétés privées. Aussi, la gestion des conflits de voisinage. Et, bien évidemment, un soutien juridique dans ces matières qui sont relativement complexes. D'emblée, nous ne nous cachons pas à côté des grands acteurs communaux du logement. Donc, je les cite : le Logement molenbeekois, le service communal, la MAIS. L'associatif sera intégré dans la réflexion sur le montage de la structure adéquate à mettre en place, parce que moi, j'ai la vision que cette maison prenne la forme aussi, je prends une image, d'une auberge ouverte, où les acteurs du logement se rencontreront de manière organisée et certainement fortuite, surtout pour un échange constant sur la matière du logement. Il faut du réseautage, je pense. Je pense que c'est le lieu. Et par cet appel à expertise, je souhaite une maison du logement qui ne soit pas un organe institutionnalisé, dans son sens figé, mais une structure relativement souple et inclusive des acteurs du logement de tous horizons. Le lieu de cette maison n'est pas aujourd'hui déterminé. C'est le travail du candidat retenu qui nous proposera des lieux à envisager. Voilà, c'est quelque chose d'un peu inédit. Je vais recevoir avec plaisir vos questions.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Merci, monsieur Mahy, que je cède la parole à M. Milis.

M. Milis :

Merci, monsieur le président. Je suis très heureux de prendre connaissance effectivement de cet appel à projets, car nous, citoyens et citoyennes, propriétaires, locataires, copropriétaires se retrouvent souvent devant des questionnements quant aux démarches à entreprendre pour obtenir une prime à la rénovation ou une autre prime ou un permis d'urbanisme, ou encore un autre document nécessaire pour leur avancement. Les copropriétés ont aussi des interrogations quant à leur possibilité d'obtenir soit une prime ou face à la nonchalance de certains syndics, face aux nombreuses modifications des législations en vigueur. Donc, cette maison du logement pourra donc répondre à de nombreuses attentes, permettre à tous les citoyens et tous les citoyennes de rencontrer ou de recevoir les réponses d'experts du domaine. Ce domaine est très large et nécessite effectivement beaucoup d'expertise et donc un soutien qui connaîtra certainement très vite un grand succès et donc je remercie monsieur l'échevin pour ce projet qui devra effectivement aboutir pour aider tous les citoyens et citoyennes dans ce domaine. Merci.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Je vous remercie, monsieur Milis. Je passe la parole à Mr Hamzaoui.

M. Hamzaoui :

Merci Monsieur M. Achaoui. Je voulais juste reprendre une petite précision. Qu'en est-il en tout cas des associations ou des acteurs qui ne seront pas retenus, est-ce qu'ils pourront, par exemple, intégrer la réflexion du candidat qui a été retenu ou pas? Merci.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Je passe la parole à Mme Raiss.

Mme Raiss :

Merci Monsieur Achaoui. Alors monsieur l'échevin, je vous remercie pour cet exposé. Tout d'abord, je tiens à vous faire part de ma grande joie à la lecture du point 16 qui nous a été présenté ce soir. Cette maison du logement, rappelons-le, est également un engagement qui a été pris en ce début de législature par la majorité et qui est repris dans notre note de déclaration de politique générale, à savoir créer un guichet unique regroupant le Logement molenbeekois, la MAIS et la Commune en tant que gestionnaire de ces logements communaux. Néanmoins, j'avais quelques questions, je n'ai pas très bien saisi un peu le fonctionnement parce qu'on nous explique ici qu'il y aura un exercice de réflexion qui sera d'abord fait avec un acteur du terrain concerné par la question du logement. Mais la question que je me pose, est-ce que ce même exercice a déjà été exercé avec les principaux concernés au sein de notre commune, à savoir le Logement molenbeekois et la MAIS ou les services communaux? Parce que je ne comprends pas comment on pourrait avancer sur cette question si on ne s'est pas encore concertés avec les principaux acteurs. Est-ce que les gestionnaires de chantier, les architectes, les conducteurs de chantier se sont déjà concertés afin de poser les fondations de cette maison du logement? C'est un petit jeu de mots et si et si oui, pourriez-vous nous en dire plus? Je vous remercie.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Merci Madame Raiss.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Merci monsieur le président, monsieur Mahy, je dirais, alléluia, c'est la fumée blanche. Ça fait très longtemps qu'on parle d'un guichet unique parce que c'était le terme de l'époque. Parce que ce projet, il faut le rappeler, avait déjà été initié par notre ancien collègue sous l'ancienne législature, monsieur Karim Majoros, et je pense que Molenbeek avait besoin, justement, et je vous remercie pour avoir lancé cet appel à projets. J'espère que ça aboutira avant la fin de la législature. Molenbeek a besoin effectivement non seulement de structures d'accueil pouvant garantir la transparence, pouvant aider les gens et les orienter dans leur demande de logement, pouvoir envoyer un message fort, ce que Molenbeek ne veut pas et ne veut plus surtout de clientélisme. C'est très important et surtout aussi pouvoir donner des informations claires avec, comme l'a rappelé un de mes collègues qui est intervenu il y a quelques instants, une collaboration extrêmement étroite parce que nous avons une chance incroyable à Molenbeek, nous avons un tissu associatif extrêmement compétent qui a pendant des décennies développé l'accompagnement social et s'est spécialisé dans toutes les politiques de logement. Je pense évidemment à la maison de quartier Bonnevie. Je pense à La Rue, mais aussi d'autres structures moins connues. Il est important, je pense aussi, de pouvoir rassembler toutes ces associations et faire porter le projet par le secteur du logement et ne pas hésiter même à faire appel à des structures qui sont actives en dehors de la commune. Je pense ici au syndicat des locataires, etc. Pour pouvoir faire en sorte, justement, que cette structure soit reconnue et pourquoi pas, que vous soyez un exemple pour les autres communes. Parce que ce serait intéressant que les autres communes développent, en tout cas où il n'y en a pas, ce genre de structure. Alors, deux petites questions. La première, c'est est-ce que vous pensez qu'avec 14.400 €, c'est suffisant pour pouvoir faire un projet? Est-ce que le monde associatif impliqué dans la politique du logement a été concerté pour pouvoir écouter éventuellement leurs desideratas ou leurs idées par rapport à un tel projet. Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Merci Monsieur El Khannouss.

Je donne la parole à Mme Piquard.

Mme Piquard :

En fait, je rejoins le projet. Pour moi, c'est une excellente idée. À mon sens, 14.000 euros pour une étude, c'est très bien, concerter des partenaires effectivement, c'est précieux parce qu'ils sont régis par différentes législations, la MAIS, le Logement molenbeekois. Et je voulais simplement rajouter une petite couche, de savoir si les mesures de logement d'urgence telles que l'hôtel social par exemple, qui a été créé, pourrait être intégré dans cette maison du logement? Voilà, je vous remercie.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Je donne la parole à l'échevin.

M. l'échevin Mahy

Bien sûr, je rencontrerai le CCL. Le but, c'est de rencontrer tous les acteurs que nous connaissons déjà avec qui on travaille pour parler de cet appel à projets. Je leur expliquerai la philosophie. Je leur expliquerai ma vision qui n'est peut-être pas la vision qui sera retenue, mais la vision de cet appel à projets. Et le but, c'est que les associations soient concertées. Alors bien sûr, il y aura un candidat retenu. Peut-être, ce candidat sera une association d'associations qui mènera la réflexion sur ce projet, nous fera part de ses scénarios, mais bien

sûr, l'animation de cette maison du logement ne passera pas par ce candidat retenu. Ce candidat retenu, qui devra élaborer le projet, devra faire des propositions quant aux thématiques qui seront abordées de la manière de la gestion de cette maison du logement, du fonctionnement. Je rejoins aussi une question de Mme Raiss, comment ça va fonctionner. Justement, le candidat devra faire ce travail de dire mais ce guichet unique va, parce qu'une partie, c'est un guichet unique. Mais il y a d'autres choses qui vont venir autour de ce guichet unique. Comment vont se passer les relations entre la MAIS, le Logement molenbeekois, le service communal. Comment les relations vont se passer et comment les communications circuleront. Comment ces trois acteurs vont interférer avec les autres associations qui vont également animer cette maison du logement. Donc, comme je l'ai dit, je ne veux pas un organe institutionnalisé qui soit figé. Ce n'est pas ça, ce n'est pas ça la vision d'une maison du logement. Il faut que ce soit ouvert à des associations et que cette maison du logement soit en processus continu de réflexion et d'adaptation par rapport à ce que les Molenbeekois ont besoin en termes de questions sur le logement.

Alors, je ne peux pas répondre à toutes vos questions puisque ce sont des questions que je pose aux candidats qui sera retenu. 14.000 €, bien sûr, je pense que c'est suffisant et je dois rencontrer dans les jours qui viennent le CCL et nous en débattront. Mais je pense que les maisons du logement qui se limitaient uniquement au guichet unique, à la MAIS donc, un gros opérateur de logements communaux était trop limitatif. Je crois que nous allons pouvoir avoir une offre complète pour nos Molenbeekois dans cette maison du logement.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Merci, merci M. Mahy pour les réponses apportées.

Mme Piquard, vous voulez répliquer?

Mme Piquard :

Je n'ai pas eu de réponse quant au logement d'urgence. Ce n'est peut-être pas encore dans le projet initial, mais peut-être qu'il y aurait une place pour des logements d'urgence. Ça existe dans notre commune. Il y a un grand besoin à ce niveau-là aussi.

M. l'échevin Mahy :

Je n'ai pas les réponses à toutes les questions, c'est pour ça que je fais l'appel à projets. Mais oui, évidemment, c'est une thématique qui peut être tout à fait intégrée dans une maison du logement puisque ça a une relation avec le logement. Donc oui, tout est possible.

Le Conseil approuve le point.

28 votants : 28 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

28 stemmers : 28 positieve stemmen.

17. Action Sociale - Protocole d'accord entre la COCOM et la Commune de Molenbeek-St-Jean relatif au suivi du respect des obligation en termes de testing et de quarantaine. Sociale Actie - Protocolakkoord tussen de Gemeentelijke Gemeenschapscommissie en de gemeente Sint-Jans-Molenbeek over het toezicht op de naleving van de test- en quarantaineverplichtingen.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Ce point concerne l'action sociale, protocole d'accord entre la Cocom et la commune de Molenbeek-Saint-Jean relatif au suivi du respect des obligations en termes de testing et de

quarantaine. Je demande à madame la bourgmestre si vous voulez commenter le point 17 relatif au testing et le respect des obligations.

*Madame Moureaux reprend la présidence de la séance.
Mevrouw Moureaux hervat het voorzitterschap van de zitting.*

Mme la Présidente, Catherine Moureaux :

Merci, monsieur l'échevin, d'avoir pris la relève pour ces points, alors tout à fait. Il s'agit tout simplement de la suite de ce que nous faisons déjà, c'est à dire la manière de travailler entre Cocom et commune pour respecter l'ordonnance et le cadre légal sur tout ce qui est échanges d'informations au sujet du testing et de la quarantaine, donc, en fait, rien de nouveau. C'est juste l'adaptation à la dernière version de l'ordonnance sur ce sujet. Voilà, je ne sais pas s'il y a des questions à ce stade. Oui, madame Addi, allez-y.

Mme Addi :

Oui, je m'étonne un peu de cette convention parce que j'ai l'impression que ce qui est repris dans cette convention, c'est l'émission du contact tracing fédéral et donc pour l'instant, je n'ai pas connaissance que la commune participe à ce rôle-là. Et donc, moi, je trouve que ça pose question un petit peu de savoir le partage de données médicales entre le Service fédéral du tracing, la Commune et le service de police. Que j'ai vu que c'était partagé sur la plateforme SharePoint. Je m'interroge aussi sur l'effet un peu double emploi entre le tracing fédéral et cette nouvelle mission communale. Merci pour vos réponses.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup. Donc ici, c'est juste la xième version de la convention qui nous lie principalement par rapport au respect de la quarantaine. Donc, c'est toujours la même chose, en fait, avec des procédures qui sont de plus en plus précises et de plus en plus balisées en ce qui concerne le rôle des différents acteurs. Et donc, ici, ce que l'équipe m'explique, c'est que le suivi au call center et par les équipes de terrain sera une nouvelle fois facilitée par cette nouvelle version de la convention. Donc, autrement dit, à chaque fois qu'il y a eu une adaptation au niveau de la Cocom, on adapte chez nous aussi. Et en fait, on ne travaille pas sur un modèle qui est propre à Molenbeek. C'est un modèle où on change les noms des personnes de référence dans chaque commune, mais toutes les communes utilisent la même convention. Voilà, je ne sais pas si je réponds assez bien à vos questions, j'espère. En tout cas, ce n'est vraiment pas quelque chose de nouveau. C'est juste la suite de ce qu'on faisait déjà, mais avec une forme de simplification, parce qu'on précise mieux les cas index, etc. Tout devient de plus en plus précis et permet d'aller plus vite et d'être dans quelque chose qui est plus harmonisé entre les différentes pratiques dans les différentes communes.

Mme Addi :

OK, si je comprends bien, c'est déjà un système qui est mis en place où en fait des équipes communales appellent les individus qui n'ont pas respecté soit le testing, soit la quarantaine et applique des sanctions, donc ça se fait déjà au niveau communal?

Mme la Présidente :

Alors il faut se souvenir qu'en première vague, pendant l'été 2020, je demande à la zone de police, puis à la Cocom comment est-ce qu'on peut faire pour suivre les quarantaines sur le territoire local et le retour de voyage. C'est le début du dossier. C'est l'été 2020. Puis le dossier prend du temps. D'autres bourgmestres posent les mêmes questions et notamment au retour des vacances de Noël et du ski. C'est toujours autour du retour de vacances que ça

se passe à ce moment-là. Et puis, pour finir, une première mouture de convention de collaboration nait, après énormément d'étapes au niveau du gouvernement, puis du Parlement. Et puis, différentes conventions, finalement, continuent d'arriver. Elles sont chaque fois corrigées. La première qu'on avait signée, c'était en juin 2021. Mais de facto, sur les missions, on collabore avec la Cocom dans le cadre précis de ceci depuis l'automne 2020. Donc, ça fait un an. Pour finir, on ne suit plus uniquement les retours de vacances, mais tout ce qui est mis en quarantaine, voilà. Mais c'est vraiment le suivi de la quarantaine et ça fonctionne.

Alors, il y a aussi eu une étape que je vous ai passée. C'était une étape où, entre deux conventions, j'avais quand même demandé qu'on essaye de produire du résultat parce que j'étais inquiète de la situation épidémiologique. Et ça, c'était fin de ces vacances d'été-ci, où j'avais fait travailler les équipes communales, la police et les équipes de la Cocom, et on avait eu certains résultats assez originaux par rapport aux autres communes. On avait bien travaillé, mais là, on était quelque part au-delà de la convention. Ici, on arrive à quelque chose, ce qui est plus cadré, qui est plus clair et où chacun des partenaires est plus tranquille. Voilà, ça avance. Voilà ce que je peux vous répondre.

Le Conseil approuve le point.

28 votants : 24 votes positifs, 4 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

28 stemmers : 24 positieve stemmen, 4 onthoudingen.

18. Finances - Budget communal 2021 - Modification budgétaire n°05-2021. Financiën - Gemeentelijke begroting 2021 - Begrotingswijziging nr. 05-2021.

Mme la Présidente :

Alors, on vient sur deux points un point extrêmement importants, c'est la modification budgétaire 5, La 6, finalement, elle est retirée, car elle est reprise dans la 5. On a tout fait en un, voilà. Alors je vais laisser l'échevin des Finances présenter. C'est une modification budgétaire qui nous permet exceptionnellement de faire atterrir des moyens supplémentaires en réponse à des demandes supplémentaires de niveaux de pouvoir supérieurs. Donc, ce n'est pas vraiment des décisions communales qui sont mises en musique avec cette modification budgétaire.

Je donne la parole à l'échevin.

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Merci de me céder la parole. Et avant de commencer à parler de ma modification budgétaire, je remercie tous ceux qui sont encore là après six heures de discussion et surtout aux personnes de mon équipe puisque j'ai deux informaticiens qui sont là. Et je remercie aussi les électriciens et toutes les personnes qui sont présentes!

Pour la modification budgétaire n° 5, d'abord, comme on vient de dire la numéro 6, pourquoi on a mis le numéro 6, parce qu'on devait d'abord diviser celle que je vais vous expliquer ici en deux. Et finalement, on a eu un accord pour tout mettre ensemble. Donc il n'y a pas de 6 pour le moment. Tout est bien dans la modification budgétaire numéro 5. Donc, nous savions que ça n'allait pas être une année facile pour nos services financiers, pour les finances de notre commune comme pour tous les pouvoirs locaux bruxellois et du royaume. Mais si nous avons des doutes, nous espérons quand même une année plus clémente. Nous n'aurions jamais imaginé en décembre 2020, que la situation épidémique de décembre 2021 serait à ce point et donc, nous avons encore des modifications budgétaires. Cette modification budgétaire prend en compte le protocole d'accord sectoriel conclu au sein du comité de

négociation C pour l'année 2021-2025, donc c'est la discussion que nous avons eue précédemment et on a pas mal discuté sur ce sujet. Donc nous, au niveau des finances, ce que nous faisons, c'est nous devons inscrire une recette de 1.321.640 euros et nous devons verser au CPAS la part pour elle aussi remplir les obligations de ce comité et nous versons au CPAS 574.223 euros.

Alors, comme je vous l'ai dit, le COVID impacte constamment le budget communal et donc ici, nous avons encore deux ou trois autres modifications budgétaires: la prolongation des centres de test et donc nous avons reçu des montants pour l'engagement du personnel 50.000 € pour le traitement du personnel et aussi pour encourager les ASBL sportives, nous avons reçu un montant de 63.450 euros, donc c'est chaque fois une entrée avec le subside et une sortie pour les frais que ça occasionne. Et alors, nous avons aussi un extraordinaire une modification budgétaire qui est aussi un soutien à la politique sportive que la Région nous donne. Et là, nous avons un subside de 160.100 euros. C'est pour acheter du matériel d'exploitation pour les infrastructures sportives.

Globalement, parce que j'ai vu dans la presse qu'au niveau de Bruxelles, ils avaient aussi fait quelques modifications budgétaires qui leur donnent un déficit budgétaire assez élevé, ici, heureusement, la somme de nos modifications budgétaires qui sont quand même assez nombreuses cette année, nous avons assez bien de recettes. Nous avons peut-être assez bien de dépenses, mais nous avons aussi des recettes. Donc, nous n'avons pas agrandi le déficit, contrairement à ce que certains disent. Voilà, merci.

Mme la Présidente :

Merci monsieur l'échevin. Est-ce qu'il y a des questions pour cette modification? Je vous dis. Elle n'est pas vraiment le témoin de choses qui se passent à notre niveau. On doit simplement se mettre en ordre de marche pour faire boîtes aux lettres pour une série de choses et évidemment, bien sûr, accueillir les montants qui permettent la revalorisation barémique dont je parlais tout à l'heure. OK, je vous remercie beaucoup.

Le Conseil approuve le point.

28 votants : 24 votes positifs, 4 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

28 stemmers : 24 positieve stemmen, 4 onthoudingen.

**19. Finances - Budget communal ordinaire 2021 - Modification budgétaire n°06-2021.
Financiën - Gemeentelijke gewone begroting 2021 - Begrotingswijziging nr. 06-2021.**

Le point est retiré de l'ordre du jour.

Het punt wordt van de dagorde gehaald.

**20. Economat - Nouvelle loi communale article 234 par. 3 et 4 - Marchés publics -
Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins.
Economaat - Nieuwe Gemeentewet artikel 234 par. 3 en 4 - Overheidsopdrachten -
Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen.**

Mme la Présidente :

Vous voyez nos décisions, je pense qu'il y aura pas de remarques.

Le Conseil approuve le point.

28 votants : 27 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

28 stemmers : 27 positieve stemmen, 1 onthouding.

21. Sports - Règlement communal et ses annexes (annexe A : Fiche signalétique, annexe B : Grille de tarification) relatifs à l'octroi de créneaux horaires d'occupation de la piscine olympique Louis Namèche - Approbation.

Sport - Gemeentelijk reglement en bijlagen (bijlage A: Identificatieblad, bijlage B: Tarieftabel) betreffende de toekenning van tijdslots voor het gebruik van het Olympische zwembad Louis Nameche - Goedkeuring.

Mme la Présidente :

Le règlement communal concernant la tarification à la piscine, je vais quand même dire un petit mot. Voilà, on part sur deux tarifs différents : 42 euros par heure par couloir ou 30 euros par heure par couloir. Alors, quelle est la différence, 42 euros, tarif habituel, 30 euros avec deux cas où ce tarif est appliqué : un projet social avalisé par le Collège ou l'utilisation de la piscine en dehors des heures habituelles et c'est à dire sans notre personnel de secours et d'entretien et de support, et donc de raisons valides pour avoir un autre tarif. Ceci met fin à des inégalités de traitement majeures entre les clubs qui n'étaient pas de nature à ce que chacun se sente bienvenu dans la piscine. Ça a été médié avec les clubs et ceci plus le nouveau planning va nous mettre en ordre de marche à partir du 1er janvier 2022 pour une piscine qui pourra réaccueillir du public et qui aura des rentrées plus facilement perceptibles et plus sûres. Voilà, je ne sais pas si quelqu'un veut poser des questions.

M. l'échevin Azaoum :

Cette opération nous permet de mieux rationaliser les différents couloirs et in fine, la plupart des clubs y gagneront également financièrement parce qu'on passe de 2,80 à 2,10 par enfant.

M. Mahdaoui :

Oui, merci madame la présidente. Merci Monsieur l'échevin. J'accueille cette initiative franchement qui est très intéressante, mais j'avais comme une question par rapport à ce tarif. Comment se fait-il qu'avant, on payait autant, et puis maintenant, c'est voilà. Il y a eu un problème, je crois quelque part parce que du jour au lendemain, on change tarif qui est bon, on l'accepte et c'est une très bonne nouvelle pour nos clubs. Mais d'où vient l'erreur? Merci pour vos réponses, Mr.l'échevin.

M. Hamzaoui :

Voilà, merci madame la présidente. Voilà une petite précision à faire, ce que j'ai constaté à plusieurs reprises que l'espace attribué à chaque club n'est pas équitable. Je l'ai constaté de mes yeux à plusieurs reprises. Par exemple, dans certains espaces de 3 mètres sur 5, on trouve 15 personnes. Et puis, dans d'autres couloirs qui sont un peu plus grands, qui sont plus grands que ça, on trouve seulement une à deux personnes. Je ne comprends pas en tout cas cette attribution et comment ça se fait qu'il y a eu cette différence? Voilà et j'espère que ce plan et ce point pourra en tout cas remédier à cette problématique. Et voilà. Donc, je ne sais pas si vous pouvez apporter plus de précisions par rapport à cette différence par rapport à ce traitement entre clubs. Un grand merci.

M. El Khannouss :

Vous comprendrez que pour ce point-là, je vais devoir évidemment m'abstenir parce que d'une manière plus générale, tous les graves dysfonctionnements que nous avons connus au niveau de Molenbeek Sport et d'ailleurs, même dans le cadre de l'élaboration de l'octroi des couloirs, mais aussi de la tarification, il y a eu énormément de problèmes. Énormément de clubs, contrairement à ce qu'on dit tout à l'heure, se sont plaints du fait qu'on ne les a pas

beaucoup concertés. Mais je voudrais vraiment attirer notre attention que ce à quoi nous allons assister dans les mois à venir et je veux que ce soit acté dans le PV, va être extrêmement dramatique suite à la gestion chaotique de l'échevin et de certaines personnes. Les conséquences seront relativement graves. D'ailleurs, j'aurai l'occasion ici de revenir au conseil par rapport à des dysfonctionnements graves qui concernent la gestion des infrastructures sportives. J'ose espérer que ce nouveau règlement sera évidemment appliqué et respecté. J'ose espérer que les clubs seront entendus parce que dans le cadre de la mise en place de la Régie que vous avez balayée d'un revers de la main et qui nous fait perdre par la même occasion beaucoup de moyens financiers, cette régie aurait eu pour vocation de pouvoir assurer une transparence, une gestion plus moderne, plus dynamique. Vous avez voulu autre chose? Avez-vous une politique de clientélisme, de copinage? J'ose espérer simplement que ce nouveau règlement que nous allons voter ici et je le rappelle, pour lesquels je vais m'abstenir, va permettre une plus grande transparence. Mais sachez que nous resterons évidemment vigilants, moi et mes collègues, pour faire en sorte que les premiers bénéficiaires de nos infrastructures, les clubs et la population, ne soient pas lésés par cette gestion qui est le fait de personnes totalement incompétentes et qui n'ont aucune vision au niveau du développement de la politique sportive de la commune de Molenbeek. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Bien alors. Je vais répondre en premier lieu et monsieur l'échevin, je propose que vous me complétiez si vous jugez nécessaire. Monsieur Hamzaoui, la réalité dont vous parlez, la réalité actuelle, c'est justement cette réalité à laquelle nous comptons remédier avec notre règlement. Et donc, comme je l'ai expliqué tout à l'heure lors de la question d'actualité de Mr. Ikazban, ici justement, toute la technique vise à ce que notre piscine soit densément utilisée. Par densément, j'entends quelque chose qui a un caractère pédagogique fort pour ce qui concerne des enfants et qui permettent toujours la pratique de la compétition pour ce qui concerne les adultes. Et donc, ça veut dire quoi, ça veut dire que concrètement, on met quelque part un incitant financier à ce qu'il y ait suffisamment de nageurs par couloir et en même temps une limite maximum à 20 nageurs par heure par couloir. De cette manière, on espère que la piscine sera la mieux utilisée possible par les clubs. Et d'autre part, comme je l'ai expliqué tout à l'heure, le principal objectif de cette réforme était de rendre une partie de la piscine satisfaisante à nos habitants puisque nos habitants, par leur participation dans les impôts, ont le droit, évidemment, de pouvoir fréquenter leur piscine, ce qui était en réalité plus le cas les dernières années par une suroccupation par les clubs de l'espace.

Monsieur El Khannouss, je vous propose, si vous n'êtes pas content de cette réforme de réécrire quelque chose là-dessus une prochaine fois, parce que je pense que ce soir, tout le monde est fatigué et vous aurez l'occasion d'émettre un vote négatif ou de vous abstenir. Alors par rapport à ce qui concerne la tarification, je dois dire que je trouve qu'à nouveau, vous êtes incroyablement culotté puisque vous êtes vous-même l'artisan dans l'historique d'injustices flagrantes entre les clubs qui amènent à ce qu'un club pignon sur rue, tout ce qu'il y a de plus social et molenbeekois paye entre 40 et 45 euros. Je crois que c'est 45 euros, monsieur l'échevin, par heure, par couloir, quand un autre qui n'est pas forcément plus social ou plus molenbeekois. Je n'ai rien à dire là-dessus d'ailleurs, paye 5 euros. Et avec ça en plus, une couche de tarification différente pour une troisième catégorie de clubs qui est une tarification à l'enfant présent, tarification à l'enfant présent qui en fait, génère une surcharge administrative incroyable aussi bien pour les clubs que pour la piscine, puisqu'il faut compter à chaque séance pour chaque club, combien d'enfants sont là à tout moment dans la piscine. Donc, on a des tickets de toutes les couleurs et on a les clubs qui passent leur temps à avoir, soit des étudiants, soit des maîtres-nageurs qui doivent donner des tickets plutôt qu'à enseigner la natation. Et puis, de l'autre côté, nous, de notre côté, on doit vérifier tout ça, encoder et faire une espèce de comptage d'apothicaire qui, évidemment, arrive forcément, à un moment donné à des litiges. Et donc, oui, c'est vrai. Je pense que dans ces conditions, ne plus avoir que deux tarifs qui sont très précisément alloués avec des choses très, très simples,

simplification administrative pour les clubs, simplification administrative pour les membres de notre équipe et d'autre part, plus de système de tickets et plus que des contrôles sporadiques et aléatoires sur le nombre de présents dans chaque couloir afin de respecter la nouvelle règle qui y a un maximum de 20. Oui, je crois qu'en fait ça, ça va aller beaucoup mieux. Maintenant, si demain ça ne va pas beaucoup mieux et que tout le monde est contre, on verra toujours bien à rechanger. Mais très sincèrement, je n'ai aucun doute qu'en fait, ça va aller beaucoup mieux comme ça.

Alors par contre, ça, c'est vrai, ça, c'est vrai, je le dis ici et monsieur le secrétaire, je souhaite que ce soit noté au PV, il est tout à fait évident que puisque les nageurs libres avaient déserté notre piscine, eh bien, il faudra s'attendre à ce que pendant un certain nombre de semaines, voire de mois, avant qu'ils ne reviennent, on ait des couloirs vides, libérés pour le public. C'est vrai. Alors peut-être vous, vous irez agiter les clubs en disant regardez ce couloir vide, c'est scandaleux. La mauvaise politique de Moureaux et d'Azaoum, c'est dégelasse! Mais ça, en fait, ce seront juste les couloirs réservés pour les nageurs libres qui, j'espère, vont retrouver le chemin de notre piscine, parce que c'est leur piscine. Voilà, ça, c'est ce que j'avais envie de répondre maintenant, si monsieur Azaoum veut compléter, évidemment, qu'il n'hésite pas.

M. l'échevin Azaoum :

Merci madame la présidente. Juste pour compléter et apporter des réponses aux questions posées, notamment la première, celle de M. Mahdaoui. L'explication de cette triple tarification parce qu'il y avait trois tarifs, tout simplement avant, complètement iniques, sincèrement complètement iniques. J'invite peut-être l'ancien président de Molenbeek Sport, l'ancien échevin des Sports, à s'expliquer là-dessus. J'ai essayé de comprendre, d'avoir une explication cohérente et sincèrement, je n'ai pas été convaincu du tout. Chaque opérateur pour moi égal à l'autre, donc il était fondamental de revenir avec une règle d'équité et une tarification simplifiée, bien sûr.

La question de M. Hamzaoui, je suis parti du même constat que vous, monsieur Hamzaoui. Je constatais qu'il y avait des couloirs qui étaient complètement sous-occupés et d'autres sur-occupés. Et donc il était urgentissime de mettre un cadre beaucoup plus clair finalement entre l'ensemble des opérateurs parce qu'il y avait des opérateurs historiques et de nouveaux opérateurs et que finalement, il fallait remettre de l'ordre là-dedans. Et enfin, sur la tarification, je vous l'ai dit, on rationalise, on rationalise le nombre de personnes par couloir et cela permet même à nonante neuf pourcent des clubs, sauf une exception, d'y gagner financièrement puisqu'ils passent de 2,82 euros par enfant à 2,10. Donc voilà, je pense qu'en terme de transparence, de bonne gouvernance et de rationalisation des moyens, je pense qu'on a réussi l'exercice, mais on tiendra bien évidemment à l'œil la suite pour voir comment les choses vont évoluer. Merci.

Mme la Présidente :

Merci, monsieur Azaoum.

Alors, Monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Merci madame la présidente. Je vous apprécie quand vous avez cette posture d'équidistance par rapport aux conseillers communaux. Je vous apprécie quand vous dites la vérité, même quand c'est quelque chose de très rare chez vous. Parce que ce que vous venez d'annoncer aujourd'hui par rapport à la tarification, par rapport aux tickets de couleur, etc., vous avez tout simplement dit le contraire de la vérité. Ce n'est pas nouveau évidemment à ce

conseil communal, donc je voudrais simplement rappeler que des problèmes de tarification, nous n'en avons jamais eu sous la précédente législation. Nous avons été dans la continuité de ce que tout a toujours été fait, favoriser les clubs molenbeekois. Vous êtes fatiguée parce que vous avez l'habitude de vous épuiser en essayant de faire croire à des choses qui sont contraires de la vérité. Moi, je vous demande d'être objective, quand vous répondez, soit vous répondez comme présidente et là, vous essayez d'être honnête, ce qui est apparemment est difficile. Mais si vous décidez de mettre votre casquette de défenderesse de la politique socialiste qui est un véritable chaos ici à Molenbeek et plus particulièrement au niveau de Molenbeek Sport, ayez au moins, je dirais le respect des conseillers en étant honnêtes, ce qui apparemment est difficile. Vous avez voulu tout remettre sur le dos de l'ancienne législature. Je vous signale que nous n'avons jamais eu de problèmes d'une telle gravité comme ceux que nous avons connus avec vous. Les dysfonctionnements ont commencé avec le début de la législature, où il y a eu une véritable politique de clientélisme, que ce soit d'ailleurs pour la piscine, mais aussi pour les infrastructures sportives de manière générale. Et aujourd'hui, nous en payons les conséquences. Maintenant, il y a eu une espèce de courbe rentrante de l'apport de celui qui est censé être l'échevin des Sports et d'essayer de mettre un peu d'ordre. J'espère simplement que toutes ces démarches. Et je le souhaite du fond du cœur, vont aboutir et que tous les clubs soient traités sur le même pied d'égalité et qu'il n'y aura pas de politique, de clientélisme et de copinage au sein de nos infrastructures sportives.

M. l'échevin Azaoum :

C'est fini le favoritisme!

M. El Khannouss :

J'ai beaucoup de doutes, Jamal, connaissant tous tes côtés pervers, j'ai beaucoup de doutes que tu puisses ne pas implémenter de politique de clientélisme. D'ailleurs, on le sait très bien, la mort de Molenbeek Sport, tu en es le grand architecte, soutenu par Mme Moureaux, bien évidemment. Voilà, rassure-toi, rassurez-vous, madame la bourgmestre, je resterai vigilant avec mes collègues. Nous serons très attentifs à ce que vous faites dans cette commune et surtout le fait qu'on ne vous laissera pas tuer cette commune. Ça, je peux vous le garantir! Merci.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup.

Alors, monsieur Mahdaoui.

M. Mahdaoui :

Merci madame la présidente. Je tenais à féliciter le travail qui a été fait par le service des sports, pour le travail qui ont qu'ils ont accompli pour faciliter au club des prix franchement abordables comparé aux anciens prix. Merci à vous!

Mme la Présidente :

Merci monsieur Mahdaoui.

Je donne la parole à Monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui :

Merci madame la présidente, mais donc voilà, je pense que depuis que vous avez

ouvert la piscine au public, donc on a bien constaté la différence de traitement entre clubs. Je l'ai constaté par moi-même parce que j'ai mes enfants qui utilisent cette piscine. Donc je vois très bien que certains clubs utilisaient plus d'espace que d'autres. Donc voilà depuis septembre, je le constate au fur et à mesure et je l'ai constaté encore la semaine passée. Vous étiez présente, madame la bourgmestre, et vous avez reçu même un bouquet de fleurs. Donc voilà, je le dis, je le dis parce que je fréquente cette piscine, je fréquente cette piscine régulièrement et je sais très bien de quoi je parle.

Alors, par rapport à ce règlement qui a été proposé aujourd'hui, j'espère que ce règlement sera tenu et qu'il n'y aura pas encore du clientélisme et du copinage. Nous serons vigilants. Je serai vigilant à ce que ce règlement soit appliqué et que notre échevin, notre échevin, ne soit pas aussi mené dans cette histoire et que voilà parce que ce sont des infrastructures qui sont utilisées par nos enfants, qui sont utilisées par nos concitoyens. Et il faut donner un service convenable à tout le monde. Il faut traiter tout le monde sur le même pied d'égalité et nous serons attentifs à ce que ce règlement soit appliqué à la lettre. Un grand merci.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup pour votre soutien à cette logique. Merci beaucoup.

Le Conseil approuve le point.

28 votants : 23 votes positifs, 5 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

28 stemmers : 23 positieve stemmen, 5 onthoudingen.

**22. Service Prévention - Subside à l'asbl Transit 2021- Approbation de la convention.
Dienst Preventie - Subsidie aan de vzw Transit 2021 - Goedkeuring van de overeenkomst.**

Mme la Présidente :

Alors, nous avons ensuite eu le subside à Transit. C'est l'approbation de la convention classique, toujours la même depuis déjà un certain temps.

Le Conseil approuve le point.

28 votants : 28 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

28 stemmers : 28 positieve stemmen.

**23. Service Prévention - Subside à l'asbl DUNE pour le projet Médibus - Année 2021.
Dienst Preventie - Subsidie aan de vzw DUNE voor het Médibus-project - Jaar 2021.**

Mme la Présidente :

Nous avons ici le subside à Dune pour le medibus, projet qui dure déjà depuis des années. Je suppose que vous êtes tous, comme moi, tout à fait contents des services de ces deux associations très importantes dans le domaine de la lutte contre les assuétudes sur notre territoire.

Le Conseil approuve le point.

28 votants : 28 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

28 stemmers : 28 positieve stemmen.

**24. Emploi - Octroi d'un subside à l'a.s.b.l. Le Trait d'Union.
Tewerkstelling - Toekenning van een subsidie aan de v.z.w. Le Trait d'Union.**

Mme la Présidente :

Alors ensuite, je vous propose d'aller à l'octroi d'un subside au Trait d'Union.

M. l'échevin Gjanaj :

Ce subside s'inscrit dans la continuité puisque cette association depuis très longtemps, obtient entre 3 et 5.000 euros chaque année. En fait, elle travaille en partenariat avec la Mission locale et Molenbeek Formation, dans le cadre de la recherche à l'emploi et de la formation.

Mme la Présidente :

Très, très bien, merci beaucoup.

*Le Conseil approuve le point.
28 votants : 28 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
28 stemmers : 28 positieve stemmen.*

**25. Médiation locale - Convention opérationnelle du Dispositif Hôtel Belvue.
(Complémentaire)
Lokale bemiddeling - Operationele overeenkomst HOTEL BELVUE project. (Aanvullend)**

Mme la Présidente :

On va vers les points qu'on a introduit en urgence. On a la convention pour notre projet, nouveau projet dans l'hôtel Belvue. Il s'agit d'un partenariat entre la commune, le CPAS, Transit, la Croix-Rouge, Bruxelles et l'équipe Mobile, c'est Médecins sans frontières, Médecins du monde, Samu social en vue d'ouvrir à partir du 1er décembre 2021, donc, on y est tout juste, un centre d'accueil pour les personnes sans-abris dans notre hôtel Belvue. Donc mise à l'abri de ces sans domiciles fixes, ce seront 38 personnes qui bénéficieront d'un accompagnement psycho médicosocial dispensé par nos équipes. On aura l'occasion, comme on l'avait fait avec succès pour l'installation du Centre pour femmes du Samu social, avenue Jean Dubrucq, d'organiser une grande réunion avec les citoyens qui sera animée par notre médiatrice communale, pour faire en sorte que ce projet atterrisse bien dans le quartier. Donc ça, c'est un projet pour lequel je vous avais déjà demandé le soutien qui vaut 258.000 euros, qui nous permet de continuer d'être une commune si pas la Commune de la solidarité, avec pas moins de cinq occupations temporaires, des sans-papiers, des sans-abris et des citoyens européens en errance, plus les projets avenue Jean Dubrucq, celui-ci, les maraudes qui sont destinées plutôt au public sans abri, donc on est hyperactif dans le domaine de la mise à l'abri des personnes sans solution de logement aujourd'hui. Et moi, je suis extrêmement fière de cette politique menée main dans la main, Houria Ouberri et moi-même. Merci à toutes nos équipes de prévention. Et merci également aux services de Move qui nous aident, ainsi qu'aux gardiens de la paix dans cette aventure difficile de la mise à l'abri.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci, je ne vais pas être très long vu l'heure tardive, mais on a l'habitude d'entendre beaucoup de critiques et d'attaques, parfois pas toujours très justifiées. Ici, je trouve quand

même que ce point vaut la peine de s'y arrêter un instant, simplement pour relever que dans ce conseil communal, qu'on soit de la majorité ou de l'opposition, on peut être fier d'avoir une politique comme ça d'accueil pour les personnes les plus fragilisées, pour les personnes sans abri. Et quand je le dis, je le dis alors que les températures descendent et continuent à descendre avec cette crise qui continue à pourrir, un grand coup de chapeau à ce collègue, à toutes les personnes qui contribuent à ne laisser personne sur le bord du chemin. Bravo!

Mme la Présidente :

Merci, merci.

*Le Conseil approuve le point.
28 votants : 28 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
28 stemmers : 28 positieve stemmen.*

26. Département Infrastructures et Développement urbain - Marché de travaux portant sur la construction d'un immeuble à plusieurs fonctions sis avenue De Roovere 9 à Molenbeek-Saint-Jean dans le cadre du Contrat de Quartier Durable "Autour du Parc de l'Ouest". Opération 1.1 Centre de Quartier Ouest - Approbation de la relance du marché - Fixation des nouvelles conditions du marché - CDC 21.009. (Complémentaire)
Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Opdracht voor werken betreffende de bouw van een gebouw met verschillende functies, gelegen De Rooverelaan 9 te Sint-Jans-Molenbeek in het kader van het Duurzaam Wijkcontract 'Rondom Westpark'. Operatie 1.1.Wijkcentrum West – Goedkeuring van de herlancering van de opdracht - Vaststelling van de nieuwe voorwaarden van de opdracht - Bestek 21.009. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Relance du marché pour la construction du site Pythagoras, centre communautaire et salle sportive en haut de l'avenue de Roovere, juste à côté de la Gare de l'Ouest. Je ne sais pas si vous avez des questions. J'ai déjà présenté le point brièvement en début de conseil. OK, alors je vous remercie.

*Le Conseil approuve le point.
28 votants : 27 votes positifs, 1 abstention.
De Raad keurt het punt goed.
28 stemmers : 27 positieve stemmen, 1 onthouding.*

*Luc Vancauwenberge entre en séance / treedt in zitting.
Hind Addi quitte la séance / verlaat de zitting.*

27. Secrétariat communal - Motion déposée par ECOLO SAMEN, le CDH, DEFI, LIDEM et Rachid Mahdaoui, relative à la réinstauration de la prime destinée à atténuer la hausse liée à l'augmentation des centimes additionnels au précompte immobilier pour les ménages mono-proprétaires molenbeekoïsis. (Complémentaire)

Gemeentesecretariaat - Motie ingediend door ECOLO SAMEN, CDH, DEFI, LIDEM en Rachid Mahdaoui, over de herinvoering van de premie die bedoeld is om de stijging te verzachten die verband houdt met de verhoging van de opcentimes op de onroerende voorheffing voor gezinnen eigenaar van één pand in Molenbeek. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Alors nous arrivons, je pense à la motion des conseillers. Alors c'est monsieur Hamzaoui qui va la présenter. Mr Hamzaoui, je vous laisse présenter la motion. S'il vous plait, allez-y.

M. Hamzaoui :

Merci, madame la présidente, nous déposons aujourd'hui une motion conjointement avec le groupe CDH, DEFI, Michel Eylembosch et Rachid Mahdaoui, ainsi que madame Gilles Goris, une motion relative à la réinstauration de la prime destinée à atténuer la hausse liée à l'augmentation des centimes additionnels au précompte immobilier. En tout cas, pour les ménages mono-proprétaires molenbeekoïsis.

Considérant la nouvelle loi communale, notamment l'article 117 ;

Considérant la délibération du 27/05/2015 relative à la prime liée à l'augmentation des centimes additionnels au précompte immobilier pour 2016 ;

Considérant l'avis 2015/1 du Conseil Consultatif du Logement formulé en sa séance du 15/09/2015 ;

Considérant la situation financières des ménages molenbeekoïsis surtout dans cette période de pandémie ;

Considérant toutefois que la Commune n'entend pas pénaliser les personnes physiques mono-proprétaires molenbeekoïsis occupant personnellement et entièrement leur logement ; qu'au contraire, elle souhaite encourager l'accès à la propriété ;

Considérant, en outre, que la Commune souhaite favoriser l'accessibilité des logements du parc privé aux personnes à revenus modestes ; qu'elle entend, par conséquent, encourager les propriétaires de logements confiés en gestion à des Agences Immobilières Sociales dont l'objectif principal est de favoriser la mise à disposition d'immeubles issus du parc tant privé que public en vue de répondre à la demande de logements de qualité ;

Considérant que dans cette optique, une prime destinée à atténuer la hausse des centimes additionnels communaux au précompte immobilier peut être ré-établie au bénéfice des administrés se trouvant dans l'une de ces situations ;

Considérant que la méthode la plus adéquate pour atteindre l'objectif poursuivi est d'octroyer une prime d'un montant équivalent au pourcentage d'augmentation de la part communale dans le précompte immobilier par rapport à l'exercice d'imposition 2015 ;

Considérant le succès de cette prime pendant la période 2016-2020 ;

Considérant que les centimes additionnels communaux molenbeekoïsis sont parmi les plus élevés de la région bruxelloise ;

Considérant que les additionnels communaux étaient de 2848 pour l'exercice d'imposition 2015 et de 3350 pour l'exercice d'imposition 2020 soit une différence de 17,62 % ;

Considérant que la prime octroyée pendant la période 2016-2020 correspondait à 17,62 % de la part communale dans le précompte immobilier ;

DECIDE :

Article 1 :

De réinstaurer la prime logement destinée à atténuer la hausse liée à l'augmentation des centimes additionnels au précompte immobilier pour les ménages mono propriétaires ;

Article 2 :

D'inscrire au budget 2022 une enveloppe fermée annuelle prévue à cet effet.

Article 3 :

D'instaurer une communication et une diffusion à tous les propriétaires concernés en des termes clairs et explicatifs.

Voilà, j'ai dit Madame la présidente, merci beaucoup.

Mme la Présidente :

Alors je vois donc Mr. Milis, vous vous êtes inscrit, mais je pense que logiquement, puisqu'il y a plusieurs signataires, je vais d'abord les laisser dire chacun un petit mot. Voilà donc à ce moment-là, je passe la parole à M. El Khannouss.

M. El Khannouss :

Merci madame la présidente, le débat que nous allons avoir aujourd'hui à travers le dépôt de cette motion est très intéressant parce que je vais quand même rappeler un peu, sans rentrer évidemment les détails. Tout a été très bien rappelé par Mr. Hamzaoui. Je tiens à le remercier. A l'époque, lorsque nous avons décidé de mettre en place cette prime qui allait couvrir l'augmentation justement du cadastre, que nous avons appelé prime logement, c'est évidemment pour pouvoir aider plus de 5.000 familles qui allaient être impactées. Le montant de cette prime qui leur était alloué pouvait atteindre jusqu'à 300 euros, c'est à dire que pour les citoyens molenbeekoïses concernés qui habitaient leur propre maison, ils allaient pouvoir en quelque sorte pouvoir faire une opération blanche, ne pas être impactés par cette augmentation. La plupart de ces familles sont des familles à revenus moyens, voire des familles précarisées qui habitent dans des logements dans les quartiers les plus paupérisés. Et moi, je me rappelle ici. Je vous avais interrogé sur les suites de la gestion catastrophique des finances de la commune parce que nous sommes directement passés au rouge. Je rappelle que sous l'ancienne législature, à la fin de celle-ci, nous avons laissé près de 24 millions d'euros de fonds de réserve et nous avons programmé sur six ans, avec ce fonds de réserve, la possibilité de pouvoir aider les familles qui allaient être impactées par l'augmentation, en tout cas, par la partie communale de l'augmentation. Je vous avais interrogés ici, mais vous m'avez dit Monsieur El Khannouss, il n'y a aucun risque. Je ne vais pas supprimer la prime logement. Monsieur El Khannouss, nous n'allons pas supprimer la prime de fin d'année des travailleurs. C'était ces deux points qui me préoccupaient le plus. Quelques semaines après, suite à votre gestion catastrophique et aux pertes financières que j'ai évoquées ici, ce sont des millions d'euros qui ont été jetés par la fenêtre. D'ailleurs, j'aurai l'occasion, comme vu tout à l'heure, de revenir là-dessus sur de nombreux dossiers. Vous avez finalement décidé avec votre partenaire libéral parce que les libéraux dans cette majorité, qui ont contribué à la mise en place de cette prime, aujourd'hui, tournent le dos aux citoyens molenbeekoïses. Le MR, aujourd'hui, n'assume pas ses responsabilités et a été incapable de défendre les citoyens molenbeekoïses et a laissé faire le Parti socialiste, qui a décidé d'aller chercher l'argent dans la poche des concitoyens molenbeekoïses. Ce n'est pas grave. Que la population puisse continuer à souffrir à cause de l'impact de cette décision. On s'en fout. Les échevins, eux, on en a parlé tout à l'heure, vont être augmentés. Votre cabinet est pléthorique, vous avez une véritable armée mexicaine, une nouvelle voiture de 45.000 euros. Ce n'est pas grave, on va chercher l'argent dans la poche des citoyens, on supprime la prime logement et on continue à presser comme des citrons les travailleurs, on en a discuté tout à l'heure.

Alors moi, madame la bourgmestre, évidemment, j'ai porté avec mes collègues cette motion. Je souhaiterais, au nom de mon groupe, que vous rétablissez cette prime, parce que cette prime, elle avait été décidée sous l'ancienne législature et l'argent était disponible dans le fonds de réserve. Nous avons programmé de pouvoir assurer au moins pendant six ans cette prime. Evidemment, vous avez décidé de choisir la facilité, d'aller chercher l'argent là où il était, de supprimer les aides à la population. Vous avez détricoté toute une série de politiques mises en place sous l'ancienne législature et aujourd'hui, vous faites celle qui, avec votre groupe politique et votre partenaire libéral, nous avons des difficultés financières. Mais madame, les difficultés financières, vous en êtes responsable, cette gestion catastrophique, c'est vous. Toutes les aides liées au Covid ont été financées par la Région et par le fédéral, donc ça ne vous coûte pas un centime en termes de dépenses financières. Par contre, vous décidez d'impacter la population à travers vos décisions politiques. Et aujourd'hui, la population souffre. D'ailleurs, vous entendez les cris qui viennent de différents quartiers qui vous disent c'est inadmissible. Cinq mille familles, plus de 25.000 Molenbeekois impactés par votre décision. Je rejoins mes collègues qui ont porté cette motion. Je souhaiterais le rétablissement de cette prime qui soulage de très nombreux Molenbeekois. Je vous remercie pour votre écoute.

Mme la Présidente :

Merci. Alors, est-ce qu'il y a d'autres, non, ils ne sont plus là, en fait, les autres.

Je donne la parole à Monsieur Milis.

M. Milis :

Merci madame la Présidente, mais comme tous, nous serions désireux effectivement de faire en sorte que les citoyens propriétaires puissent bénéficier d'une prime permettant de réduire le précompte immobilier qui a tant augmenté ces dernières années. Et en effet, entre 2015 et 2020, il a dû augmenter de l'ordre de 17 %, qui est l'augmentation de l'indice ABEX. Alors, durant ces dernières années, cette prime accordée aux monopropriétés, aux propriétaires occupants a coûté en moyenne entre 800.000 et 1 million d'euros par an. Ce n'est pas un scoop que de dire que nos finances ne sont pas au beau fixe. Écrire un budget sous une enveloppe fermée et engager la commune à une dépense complémentaire de plus d'un million d'euros à l'ordinaire reviendrait à soit ponctionner ce montant dans les poches des citoyens ou sortir ce million d'un chapeau de magicien. Il me semble plus raisonnable d'étudier dans un premier temps l'impact financier d'une harmonisation de cette réduction, d'étudier la faisabilité d'une automatisation, d'analyser la possibilité de faire porter ce coût par la Région. La Commune n'a pas la capacité de s'engager et ne doit pas promettre l'impossible. Nous devons rester cohérents et honnêtes. Analysons, budgétisons et reparlons-en ultérieurement. Merci.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Milis, monsieur Ikazban,

M. Ikazban :

Merci, merci madame la présidente. Voilà donc nous sommes devant une motion qui est intéressante à plus d'un titre. D'abord parce qu'elle demande, les auteurs, en tout cas, demandent qu'on réinstalle une prime aux mono-propriétaires. Alors je pense que dans ce conseil communal, il n'y a aucun conseiller qui serait contre l'idée de donner une prime à des gens, aux habitants de la commune, qui soient d'ailleurs mono-propriétaires ou pas. Il y a peut-être d'autres catégories de personnes aussi qui ont besoin de primes. Donc, il n'y a aucun conseiller, je pense ici, qui serait contre le fait de donner des primes. Alors il y a les belles

déclarations et belles annonces, faire des motions en demandant qu'on accorde des primes, alors que dans le même temps, les mêmes auteurs de cette motion n'arrêtent pas de pointer la gestion catastrophique de la commune et de pointer les finances difficiles de la commune. Tout le monde le dit. J'entends dans l'opposition très souvent qu'on parle des finances difficiles de la commune. Alors moi, je ne comprends pas comment ce qu'on peut en même temps reconnaître que les finances de la commune sont difficiles. À moins qu'on raconte n'importe quoi et en même temps demander à ce qu'on dégage de l'argent pour payer des primes. Et comme a dit mon collègue tout à l'heure, ça représente entre 800.000 et 1 million d'euros, plus ou moins, c'est de l'argent. Alors, ce qui est également comique, je trouve, et je dois quand même le dire, c'est que certains signataires de cette motion représentent des partis politiques qui étaient au pouvoir au moment où cette prime a été mise en place. Mais pourquoi cette prime a été mise en place? Cette prime a été mise en place parce que cette majorité précédente a fait exploser le cadastre. Le PRI a augmenté de plus de 17 %. Et je pense que dans la majorité précédente, CDH et Ecolo étaient présents et vous avez augmenté de 17 %. À l'époque, je me rappelle dans l'opposition, on s'est opposé à cette explosion du cadastre et un de nos arguments, c'était de vous dire attention, vous ne pourrez jamais garantir la prime tout le temps pour les gens. Faire croire aux gens, on met une prime en place pour essayer de diluer l'impact. On vous a dit attention, c'est un leurre. Les finances de la commune sont difficiles, ont toujours été compliquées. D'ailleurs, ce n'est pas un scoop. Quasi toutes les communes de Bruxelles ont des difficultés financières. Alors, ce qui est également comique, mais triste à la fois, c'est que les mêmes auteurs qui nous proposent cette motion, donc qui ne proposent en fait de trouver entre 800 et 1 million d'euros. Ce sont les mêmes qui, tout à l'heure, avait l'impression sincèrement de se préoccuper du personnel communal, du personnel des CPAS, du personnel de nos ASBL. Alors moi, je vais vous dire franchement les choses. Moi, je vois les finances de la commune, je vois la situation budgétaire, je vois la crise COVID qui n'était pas prévue que personne n'avait prévue et qui est compliquée à gérer. Alors moi, je vous le dis et je regarde l'échevin des Finances quand je le dis, si vous trouvez 800.000 ou un million d'euros, il y a d'autres priorités. Alors moi, je voudrais qu'on s'occupe aussi du personnel et qu'on donne des primes et qu'on réponde aux revendications des syndicats. Il faudrait qu'on s'occupe de nos écoles. Je voudrais qu'on s'occupe de la jeunesse. Il y a beaucoup d'autres priorités que de celle de donner des primes à des personnes qui sont déjà propriétaires. En plus de ça, concernant le précompte immobilier, le cadastre, la Région a déjà un système qui est automatique. On a toujours dit que le problème, c'est qu'ici n'y avait pas d'automatisme qu'il faudrait trouver une solution. A la Région, il y a une automatisme qui permet en tout cas de pouvoir, en tout cas soutenir les propriétaires habitants. Alors moi, je veux bien. On peut proposer tout et n'importe quoi dans ce conseil communal et faire croire aux gens qu'on peut raser gratis demain. Mais je pense qu'il faut être un peu honnête. On ne peut pas en même temps dire la commune, c'est la catastrophe. Les finances, c'est catastrophique. Et en même temps, trouver un million d'euros pour faire plaisir à un certain nombre de personnes et en même temps, dire que ça ne marche pas. Il n'y a pas assez d'argent pour le personnel. Moi, je voudrais bien si on trouve un million d'euros, qu'on engage des gens en plus, qu'on engage plus d'assistantes sociales pour le CPAS. Certains dans l'opposition, ont dit qu'il n'y avait pas assez d'AS pour accueillir, qu'on engage des gens la démographie, parce que les gens disent qu'ils sont parfois mal reçus, qu'il n'y a pas assez de personnes, qu'on allège la charge de travail de notre personnel en engageant des ouvriers, en engageant plus de balayeurs. C'est ça que je veux, si on trouve un million d'euros. Je vous le demande, à vous la majorité. Si vous trouvez 800.000 euros, il faut d'abord qu'on s'occupe de ça. Je serai le premier avec mes collègues à venir avec des motions si faut, en demandant d'augmenter d'abord notre personnel. Parce que si on a un personnel qui est mieux rémunéré. Si on a du personnel supplémentaire, eh bien c'est la population qui va en bénéficier. Moi, je ne veux pas qu'on donne des primes à certains. Moi, je veux qu'on mène des politiques qui vont profiter au plus grand nombre. Et si on améliore la qualité de nos services, si on améliore les conditions de travail de notre personnel, on l'a tous dit tout à l'heure, tout le monde l'a dit en chœur. Et puis, dans la pratique, vous venez avec des trucs qui sont presque un peu populistes. Je le dis gentiment, mais désolé. Mais les deux collègues CDH et ECOLO, vous étiez dans la

majorité précédente quand vous avez fait exploser le PRI de plus de 17 %. Alors vous avez expliqué que la seule chose qui est difficile, vous n'aviez pas le choix et ainsi de suite. Oh, c'est vous qui avez provoqué cette augmentation. Et puis, c'est vous qui me venez demander qu'il faille remettre cette prime. Ça, ça ne va pas quoi! Le vrai problème, le vrai symptôme. Ce qui fait que des gens ont besoin d'une prime aujourd'hui, c'est qu'on a augmenté le précompte de manière considérable. Moi, je n'ai pas le souvenir que cette majorité ici a augmenté le PRI, hein? Sauf si je me trompe, ce que je peux avoir la mémoire qui flanche. Mais je n'ai pas l'impression. Pas encore. Voilà, cette majorité qui est en place depuis 2018 n'a pas augmenté le PRI. Pourtant, la situation est difficile. Pourtant, voilà, il y a l'aide de la Région, la commune a fait des efforts pour le personnel. Donc moi, je dis simplement que je ne voterai pas favorablement cette motion. Non pas parce que je suis, parce que mon groupe est contre une prime, on est tous pour des primes, quand on a la possibilité, quand on a les moyens financiers. Mais on n'est pas une commune riche. On a une commune qui n'est pas une commune, qui a des finances extraordinaires et fabuleuses. On essaie de gérer en bon père de famille et si jamais on dégage des marges et si on trouve des solutions dans l'avenir. Madame la bourgmestre, je vous le dis, il y a d'autres priorités : l'enseignement, la qualité de notre enseignement, nos écoles. Vous avez parlé des primes que vous avez réussi à octroyer malgré tout aux directions. Il y a d'autres membres du personnel qui en auront aussi besoin. Il y a les travailleurs de MOVE tout ça. Il faut qu'on régénère les assistantes sociales qui craquent au CPAS. Tous ces gens, ils accueillent des citoyens lambda, des citoyens de Molenbeek qui ont besoin de nous, qui ont besoin de nos services et qui ont besoin d'hommes et de femmes politiques responsables. Et pas des démagogues qui viennent avec des motions pour se donner bonne conscience et pour faire croire aux gens que demain, on peut raser gratis. Moi, je le dis franchement, je le dis honnêtement, je n'ai pas un double discours. Il y a quelques années, vous avez augmenté le PRI, sans discussion et aujourd'hui vous avez le culot de venir dire, allez hop, on va remettre la prime, alors que tout à l'heure, vous avez demandé qu'on s'occupe du personnel.

Mme la Présidente :

Monsieur El Khannouss, s'il-vous-plaît, nous sommes tous fatigués.

Mr. De Block, s'il vous plait, allez-y.

M. De Block :

Oui, j'ai l'impression que mon collègue qui m'a précédé doit hausser le ton pour s'autoconvaincre et de faire oublier aux gens, en fait, que cette majorité a évidemment supprimé la prime. Et oui, les partis de la majorité précédente ont augmenté le PRI. Je trouve que c'est fascinant que tout le monde porte une responsabilité dans la situation dans laquelle on est. Le PTB a déjà à plusieurs reprises et c'est marrant, parce que Mr. Ikazban, il demande, faites-moi une proposition. Le PTB, je pense, a fait plusieurs propositions. A chaque discussion budgétaire, on vient avec quelques propositions qui font contribuer, par exemple, les grandes surfaces, qui font contribuer un petit peu plus le grand siège de la KBC. Et à chaque fois, Mr. Ikazban dit c'est intéressant à étudier. Et ainsi, des années, des années, des années, des années se poursuivent et jamais et jamais, en fait, sa majorité prend la peine réellement d'étudier, ce qui est parfois faisable et réalisé déjà dans d'autres communes. Et là, c'est clair que c'est un choix. C'est un choix de ne pas faire porter la facture sur les multinationales, les banques, les grandes surfaces, mais que c'est beaucoup plus facile de faire porter la facture sur les petits propriétaires. Voilà, et si Mr. Ikazban était réellement intéressé pour aller chercher cet argent, je voudrais que la majorité creuse, pourquoi et comment ça se fait, qu'elle a perdu plusieurs centaines de milliers d'euros, voire un million et demi au niveau des impôts, des taxes qui touchent le spéculateur. Ça serait intéressant, Mr Ikazban, que vous vous excitez, comme vous fassiez quelque chose et que vous parliez honnêtement et que j'aimerais bien vous voir un tout petit peu plus comme ça, à ce moment-là. Mais là, c'est le calme, le silence,

le silence. Donc, on a fait la critique dans le budget précédent que cette majorité a fait plier les ménages plus pour moins de services et en fait, que la contribution des fortunes, du capital immobilier, du capital spéculatif, en fait, a diminué, ça, c'est la réalité. Et vous pouvez embobiner. Vous pouvez expliquer. Vous pouvez bouger beaucoup. Vous pouvez parler avec les mains. La réalité est que vous, le PS, vous avez supprimé cette prime, cette prime actuellement, que vous avez promis aux gens que vous alliez laisser et que vous n'alliez pas couper. Donc moi, franchement, avant et après les élections, on en a marre que les discours changent.

Mme la Présidente :

Merci Mr. De Block.

Je donne la parole à Monsieur Mutambayi.

M. Mutambayi :

Merci pour la parole. Je ne suis pas signataire de cette motion qui occasionne ces discussions, mais je me joins à cette discussion pour expliquer mon opinion, du fait que j'ai moi-même été à maintes reprises interpellé par plusieurs citoyens sur cette question, la question de la prime et j'aurais souhaité que la prime soit maintenue, mais elle a été supprimée pour les raisons qui ont été précédemment évoquées. Et je vous adresserai donc une question écrite sur la question avec force détails. Je demande si le Collège est disposé à faire un geste dans le sens en compensation, la prime a été perdue. C'est une chose. Est-ce que le Collège est disposé à faire un geste en compensation? Car cela va sans doute renforcer le faible pouvoir d'achat des bénéficiaires qui ont ainsi perdu cette prime. Et j'entends dire que le PRI a explosé durant la précédente législature et je me pose une question si la solution ne serait-elle pas peut-être de réduire le PRI plutôt que de supprimer la prime? On peut aussi envisager la réduction du PRI pour rencontrer un peu les difficultés des bénéficiaires qui ont perdu cette prime. Un peu pour répondre à la réflexion, pas une réponse à la réflexion, mais c'est une idée lancée suite à l'observation de monsieur Ikazban. On peut, si la volonté est là, éplucher les budgets ensemble pour voir où on peut dégager ces 800.000 ou 1 million qui pourraient couvrir, couvrir cette prime. Tout est question de volonté si la volonté est là, on peut se mettre au travail. Peut-être qu'on peut arriver tous à constater une chose qu'il est impossible de dégager ces 800.000 € pour couvrir cette prime. J'ai dit et je vous remercie.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup, monsieur Mutambayi.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

En tout cas, je ne tiens pas à rejoindre la totalité des propos de monsieur Ikazban parce qu'en fait, il a tout à fait raison. Il y a une année où le PRI a été augmenté ici de 17 pourcents, et ça a fait mal au cœur et surtout au portemonnaie des personnes. J'ajoute aussi que là, effectivement, il y a d'autres moyens et d'autres objectifs que de donner de l'argent ou des primes à des propriétaires. Et j'ai encore un petit ajout. C'est de dire qu'il est peut-être dommage, quand il s'agit de motion, que celles-ci ne soient pas discutées, comme le préconise, je pense, le ROI préalablement, entre tous les chefs de groupe. Et ici, ça ne se fait plus. Je ne sais pas pourquoi, mais ça ne se fait plus. Je vous remercie de m'avoir entendue.

Mme la Présidente :

Merci Madame Piquard.

Alors Mr. Van Leeckwyck, pour vous donner peut-être quelques précisions supplémentaires du côté du collège.

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Oui, voilà. Merci. Donc, merci pour toutes les remarques très intéressantes et je vais commencer par rejoindre ce que Jamal Ikazban disait. C'est vrai que pour moi, c'est une motion de la démagogie parce qu'évidemment, quand on supprime une prime, évidemment, les gens ne sont pas contents. Mais bon, j'ai pu côtoyer pas mal de gens qui sont venus vers moi et quand on leur explique la situation, ils comprennent très bien. Donc, comme je dis, c'est la preuve.

Alors moi, je suis échevin des Finances, je dois gérer au mieux les finances communales. Karine Van Campenhout, à notre demande l'année passée, avait fait une projection et on avait vu qu'on allait vers un grand dérapage financier pour les années à venir. On devait prendre des mesures. Des mesures, évidemment, c'est un arbitrage à faire. On a choisi de supprimer cette prime logement. Évidemment, comme on l'a dit ici, on ne l'a pas fait de gaieté de cœur. Mais il faut savoir faire des choix et je pense que nous avons fait le bon choix. Maintenant, si à un moment, nous avons les moyens, on pourra rétablir. Je rejoins aussi ce qui a été dit. Il y a d'autres solutions, c'est de baisser le PRI. On n'est pas obligé de donner une prime. Ce serait plus simple, si on voit que les finances sont nettement meilleures. Parce qu'en effet, et je rejoins là aussi ce que mon ami Jamal Ikazban a dit, on pourrait et on avait, on s'était renseigné, donc on a fait pas mal de travaux l'année passée au collège, on a mis en place une taskforce budgétaire, et Bruxelles Fiscalité peut-elle faire ça automatiquement. Mais alors, c'est une prime fixe. Mais il nous est spécifié que ce serait bien aux mono-propriétaires. Mais le désavantage aussi, c'est que comme c'est un remboursement, on devait avancer l'argent. Et donc ça, c'est quelque chose qu'on doit quand même voir au point de vue de nos comptes. Donc, vous arrivez avec une motion comme ça, mais vous voyez qu'il y a quand même pas mal d'implications. Ce n'est pas toujours aussi simple. Vous avez aussi souligné que le PRI était dans les plus hauts de la région bruxelloise. Je vous signale quand même que les communes qui nous entourent ont quand-même aussi des taux plus élevés que nous et que dans leur ensemble, les taux sont assez proches. Evidemment, il y a des communes qui sont assez riches, entre guillemets. Les taux sont plus bas. C'est une maigre consolation, mais j'ai constaté aussi que l'achat d'une maison à Molenbeek est quand-même nettement moins cher qu'à Uccle.

Mme la Présidente :

Merci monsieur l'échevin.

Je propose qu'on passe au vote de la motion.

M. El Khannouss :

On a entendu des inepties de la part de certains et on souhaiterait d'autant plus réagir que nous avons été nommés. Nous souhaiterions pouvoir réagir pendant deux minutes, d'autant plus que vous avez permis à des membres de formations politiques de pouvoir monopoliser leur parole. Merci.

Mme la Présidente :

Alors, je lis le règlement d'ordre intérieur puisqu'on m'a demandé de tenir. Article 19 : seul l'intervenant principal peut intervenir dans le cadre d'une motion après la réponse du collège, mais en trois minutes maximum. Donc je crois que c'est vous, monsieur El Khannouss.

Ah, c'est monsieur Hamzaoui. Alors si vous êtes cités, vous intervenez à part pour une attaque ad hominem et là, vous êtes, vous êtes très, très court. Alors vous avez aussi été cités. Vous avez une motion d'ordre, allez-y une motion d'ordre.

M. Ikazban :

Je pense que dans le cadre d'une motion, chacun est libre d'exprimer son opinion. Chacun s'est exprimé, je pense. Vu l'heure tardive, il y a un article, il y a un article dans le règlement d'ordre intérieur. L'article 12, je pense, quand un tiers des conseillers demandent la clôture du débat et de passer au vote, on passe au vote directement. Je souhaite que secrétaire communal acte ma demande, on représente plus d'un tiers des membres du conseil communal, on m'a déjà fait le coup quand j'étais dans l'opposition. On m'a déjà fait le coup que dans l'opposition, la législature passée, donc, j'ai appris à connaître ce seul article que je ne connaissais pas. Mais maintenant, je le connais vu que j'en ai déjà été victime. Donc, je pense qu'on a fait le tour à part se jeter des anathèmes. Je considère qu'au nom de mon groupe et peut-être aussi au nom du groupe de mon collègue Milis, on peut considérer que le débat est clos et qu'on peut passer au vote immédiatement. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Donc je regarde l'article 12 et donc je constate que la première partie de ce que monsieur Ikazban dit est tout à fait correct. Je dois cependant constater que les chefs de groupe peuvent s'exprimer sur la demande de clôturer pendant 3 minutes, ce qui n'est pas véritablement fait à l'avantage dans notre histoire de ce soir. Et donc, je pense qu'au fond, on va peut-être rester sur la première idée qui était d'entendre l'intervenant principal 3 minutes. Maintenant, je veux savoir qui c'est de vous deux, ou alors une minute et demie chacun. Alors allez-y !

M. Hamzaoui :

Chers collègues, chers Molenbeekoïses, madame la madame la bourgmestre, encore une fois, vous ne répondez pas à l'appel de la population molenbeekoïse. Vous ne voulez pas prendre en considération le vécu et la situation difficile que les ménages molenbeekoïses traversent, surtout en cette période de crise. Madame la bourgmestre, vous savez que, par exemple, les ménages du quartier Mettewie, si on ne prend que cet exemple, payent des précomptes immobiliers de 1800, 1900, 2000 euros, voire plus pour un appartement de deux chambres. C'est juste le suicide pour ces familles de payer un crédit mensuel s'ils en ont un, de payer les charges, de nourrir la famille, etc. Je l'ai dit et je le redis encore une fois de plus, la majorité PS MR est la majorité qu'il ne faut pas encore choisir sur Molenbeek, c'est la majorité de l'immobilisme, c'est la majorité antisociale. C'est la majorité de la mauvaise gouvernance. Je ne comprends pas que vous achetiez une voiture pour vos déplacements, je ne sais pas combien de milliers d'euros que vous engagez pour votre cabinet autant de personnes, que vous perdez des montants très importants dans les poursuites juridiques. Mais l'échevin, restez dans votre bulle s'il vous plaît, que vous perdez des montants très importants dans des poursuites juridiques causées par vos échevins, mais vous n'êtes pas capable d'inscrire dans un budget un montant de 1 million d'euros. Nos centimes additionnelles sont parmi les plus élevées, madame la bourgmestre. Vous savez qu'à Forest, par exemple, où vous êtes partenaire de majorité, à Ixelles, où vous êtes également dans la majorité, ils ont des primes pour les mono-propriétaires. Une prime qui s'additionne à la prime régionale, bien

évidemment. Et on trouve cette prime également dans d'autres communes où vous êtes aussi associés à la majorité, à Evere, Watermael-Boitsfort ou encore à Schaerbeek. Donc, madame la bourgmestre, j'ai envie de dire que les socialistes existent en région bruxelloise, mais pas à Molenbeek, car sur notre commune, vous êtes antisociaux. Vous supprimez la prime et pire encore, vous ne proposez rien et vous n'envisagez rien non plus. Alors malheureusement, les Molenbeekois vont continuer à être pénalisés par cette malheureuse majorité et par cette malheureuse majorité en place et devront continuer à payer encore et encore.

Mme la Présidente :

Monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Quand nous sommes arrivés au pouvoir en succédant à votre père qui avait gouverné pendant 20 ans, nous avons trouvé 150 millions de dettes et il fallait impérativement faire en sorte que la commune ne soit pas mise en faillite, d'ailleurs ces 150 millions de dettes nous ont valu des poursuites judiciaires. À l'époque, je rappelle que nous avons été, en tant que membres du collège, auditionnés par la police fédérale pour la gestion catastrophique des 20 dernières années. Il faut quand même le rappeler. Moi, j'aime bien rappeler aussi que nous avons constitué un fonds de réserve et que cette prime, qui a été votée ici au sein de ce conseil communal soutenu par le MR d'ailleurs, qu'il a travaillé à son élaboration, a été budgétisée. Et dans le fonds de réserve, on pouvait, contrairement à ce que vous dites, monsieur l'échevin des Finances, on pouvait tenir pendant six ans. Je rappelle que lorsque vous avez eu la tirelire de la commune, il y avait 18 millions d'euros, plus le boni de 2018 qui était de 5.400.000 €, 23 millions 400. Vous semblez méconnaître apparemment vos chiffres et donc les personnes impactées par l'augmentation du PRI au niveau communal, mais aussi au niveau régional, étaient soutenues par la Commune. C'était une volonté du collège de l'époque auquel j'étais associé. Mais apparemment, vous êtes devenu amnésique et les Molenbeekois, pour vous, ne comptent pas. Et on va chercher cet argent dans la poche des Molenbeekois. Alors vous pouvez me dire qu'il y a des problèmes financiers. Mais les problèmes financiers, c'est de la responsabilité de cette majorité. Les pertes d'argent qui ont été rappelées par mon collègue Mr. Hamzaoui, les jugements qui ont disparus, qui vont coûter 1 million 800 à 2 millions d'euros. 180 000 euros de masques achetés et jetés à la poubelle. L'affaire des tapis rouges, Mr. Gjanaj, et la liste est encore longue. Nous sommes à plus de 8 millions d'euros dilapidés et jetés par la fenêtre qu'aujourd'hui nous faisons payer aux Molenbeekois. C'est un choix du Parti socialiste de Molenbeek soutenu. D'ailleurs, le MR s'est couché devant le Parti socialiste et renie tous ses engagements du passé, ce qui est un véritable scandale. Merci.

Mme la Présidente :

Franchement, c'est impressionnant de voir des millions partout comme ça. J'aimerais bien avoir cette faculté, alors je vous invite maintenant à voter.

Écoutez, nous sommes 18. Je le vois devant moi 18 participants en séance, plus tous ceux qui sont ici. Il nous faut 23 de majorité. Alors, est-ce que j'ai eu tort de laisser partir les policiers? Est-ce que je vais vraiment devoir interrompre cette séance pour mettre quelqu'un à la porte? Mais il y a un problème quand même. Écoutez, vous ne faites que de l'incident toute la soirée. Allez, est-ce qu'on peut quand même voter? Est-ce que vous allez accepter? Mais bien sûr. Mais on a répondu vous voyez. Alors on a répondu à la question légitime. Alors on a répondu Vous faites l'incident tout le temps! Vous êtes des stratèges de l'incident. Voilà, ça, c'est magnifique. Alors bien, alors je suis désolée de vous annoncer qu'on a le quorum et que je crains qu'on refuse votre motion. Mais ça, il faut, il faut vous y faire. Ça peut arriver. Est-ce que vous pourriez juste un tout petit peu respecter la présidence de séance?

Le point est rejeté.

28 votants : 8 votes positifs, 19 votes négatifs, 1 abstention.

Het punt wordt verworpen.

28 stemmers : 8 positieve stemmen, 19 negatieve stemmen, 1 onthouding.

28. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Vancauwenberge, conseiller communal PTB*PVDA, relative aux panneaux publicitaires. (Complémentaire)
Gemeentesecretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Vancauwenberge, gemeenteraadslid PTB*PVDA, over reclameborden. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Allez-y, on vous écoute. À moins que vous ne choisissiez de reporter ce qui serait particulièrement sage à 01h16, voire de recevoir une réponse par écrit parce que l'échevin a la réponse, il peut vous l'envoyer.

M. Vancauwenberge :

Je vais me contenter de la réponse écrite.

Mme la Présidente :

Merci Mr. Vancauwenberge. Merci beaucoup, Mr. Gjanaj, est-ce que vous pouvez envoyer la réponse par écrit à Mr. Vancauwenberge? Merci.

Le point est retiré de l'ordre du jour et transformé en question écrite.

Het punt wordt van de dagorde gehaald en omgezet in een schriftelijke vraag.

29. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Kalimbiriro, conseillère communal PS, relative à la possibilité d'organiser une visite du musée d'Afrique de Tervuren pour les élèves de l'enseignement fondamental francophone et néerlandophone. (Complémentaire)
Gemeentesecretariaat - Interpellatie ingediend door mevrouw Kalimbiriro, gemeenteraadslid PS, betreffende de mogelijkheid om een bezoek aan het Afrikaans Museum in Tervuren te organiseren voor Frans- en Nederlandstalige leerlingen van lagere scholen. (Aanvullend)

Le point est reporté.

Het punt wordt verdaagd.

30. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Ben Salah, conseiller communal Défi, relative à la situation des marchés, braderies et brocantes. (Complémentaire)

Secrétariat communale - Interpellatie ingediend door de heer Ben Salah, gemeenteraadslid Défi, over de situatie van de markten, braderies en rommelmarkten. (Aanvullend)

Le point est retiré de l'ordre du jour et transformé en question écrite.

Het punt wordt van de dagorde gehaald en omgezet in een schriftelijke vraag.

31. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Ben Salah, conseiller communal Défi, relative à la numérisation de l'administration. (Complémentaire)
Secrétariat communale - Interpellatie ingediend door de heer Ben Salah, gemeenteraadslid Défi, over de digitalisering van de administratie. (Aanvullend)

*Le point est reporté.
Het punt wordt verdaagd.*

32. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Eylenbosch, conseiller communal LIDEM, concernant le fonctionnement des AIS molenbeekoises. (Complémentaire)

Gemeentesecretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Eylenbosch, gemeenteraadslid LIDEM, over de werking van de sociale immobiliënagenschappen in Molenbeek. (Aanvullend)

*Le point est retiré de l'ordre du jour et transformé en question écrite.
Het punt wordt van de dagorde gehaald en omgezet in een schriftelijke vraag.*

33. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Maouane, conseillère communale ECOLO SAMEN, concernant le conseil des jeunes. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door mevrouw Maouane, gemeenteraadslid ECOLO SAMEN, betreffende de jeugdraad. (Aanvullend)

*Le point est reporté.
Het punt wordt verdaagd.*

34. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Addi, conseillère communale PTB*PVDA, concernant la quatrième vague Covid. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door mevrouw Addi, gemeenteraadslid PTB*PVDA, over de vierde Covid-golf. (Aanvullend)

*Le point est reporté.
Het punt wordt verdaagd.*

Mme la Présidente :

Alors il me reste à remercier les spectateurs qui sont encore là. Je ne sais pas si vous êtes nombreux, si vous êtes nombreux, si vous êtes peu nombreux, en tous les cas, vous êtes très courageux. Bonne fin de nuit à tous. Nous allons entamer le huis clos. Je demande aux conseillers de ne pas bouger pour le huis clos et je voudrais remercier, un merci du fond du cœur pour tous nos techniciens. Merci à l'équipe communale, les électriciens. Merci à l'équipe qui nous soutient en production vidéo. Merci aux informaticiens. Merci aux 3 équipes. Merci aux six membres du personnel.

Je clos la séance publique.